Cité libre

Volume XXIII
Numéro 6
Novembre – décembre 1995
3,95 $

Dossier :

LE RÉFÉRENDUM SUR LA SÉCESSION DU QUÉBEC

ENTREVUE AVEC GUY BERTRAND

Vive
les chevaliers
de l'Ordre
du homard!



Charte de l'Ordre national du homard

suivie d'une revue de presse commentée sur
l'Affaire des Homards



Ordre national du homard,
C.P. 1962, Succ. B, Hull, Québec, Canada J8X 3Z1



NON, NON ET NON!

Très rarement dans l'histoire a-t-on vu naître un nouveau pays sans que coule le sang et les larmes. Mais la tranquillité légendaire du Canada nous fait oublier cette évidence. Il est donc facile de se laisser envoûter par la propagande péquiste qui banalise le référendum en le présentant comme une simple joute électorale. Il est facile, mais dangereux, d'oublier qu'en filigrane de toutes les «astuces» inventées pour nous piéger, le sombre enjeu du référendum n'est rien d'autre que la destruction du Canada. Telle est la vraie question qu'on nous pose et à laquelle nous devons répondre par un NON retentissant. Considérons brièvement quelques-unes des mille et une raisons qui justifient ce NON.

Commençons par le plus immédiat, mais non le plus important: la formulation de la question. Celle-ci, qui, aux dires de Parizeau, devait être d'une limpidité exemplaire est en fait triplement viciée: elle est truffée d'ambiguïtés; elle fait appel aux émotions primaires du nationalisme ethnique et elle fait fi de la loi.

Se voulant une fois de plus «astucieuse», la question joue sur le sens ambigu et la connotation positive du mot «souveraineté». De plus, elle mentionne «des offres formelles» sans dire que celles-ci sont tout à fait hypothétiques. Et comme si c'était nécessaire d'avoir un peu plus d'ambiguïté, elle se réfère à une entente du 12 juin, sans spécifier que cette entente n'a strictement rien à voir avec le Canada, mais ne représente qu'une alliance conjoncturelle entre trois partis sécessionnistes. Quoi qu'en disent les péquistes et leurs alliés, cette question tente de brouiller les cartes pour obtenir l'appui des nationalistes et des fédéralistes «mous.»

Le préambule à cette question fait des rapprochements mystiques entre la beauté de la langue et les vertus purificatrices du terroir. Dans un style digne de *Menaud maître draveur*, il somme le «peuple d'ici» de vibrer au rythme de la «terre qui bat en français,» pour que celui-ci puisse enfin se libérer et «récolter la moisson dans les champs de l'histoire». Cet appel doucereux et simpliste n'est en fait qu'une tentative ultime d'accrocher ceux qui vivent dans le passé.

Mais oublions la mièvre poésie, ôtons les lunettes tricotées serrées que nous impose ce préambule et évaluons brièvement la «moisson» promise, c'est-à-dire le projet lui-même. La première chose qui frappe, c'est que cette «moisson» a failli se faire dans une illégalité très peu poétique.

Ceci, nous le savons grâce à la lucidité et au courage à la fois de Me Guy Bertrand et du juge Robert Lesage, de la Cour supérieure du Québec. La démarche originelle des péquistes, nous dit le juge, est «manifestement illégale» et constitue une «menace grave aux droits et libertés.» L'entrevue avec Me Bertrand, que nous publions dans ce numéro, montre très bien que le PQ pourrait faire de nous des «complices dans un coup d'Etat». Belle façon de créer un nouveau pays!

Passons aux dimensions juridiques, politiques et institutionnelles de ce projet. Tous les spécialistes, y compris des ennemis de Guy Bertrand tel Paul Bégin, le Ministre de la Justice du Québec, s'entendent pour reconnaître que la sécession engendrerait un «vide juridique». Ce «vide» signifie concrètement que nous ne serions plus gouvernés par un système cohérent de lois, ni protégés par la Charte canadienne des droits et libertés. Pourrions-nous maintenir notre citoyenneté? Faudrait-il obéir à la loi canadienne ou québécoise? A qui faudrait-il payer nos impôts? A Québec ou à Ottawa? Les nombreux Québécois qui ne voudraient pas perdre leur citoyenneté continueraient probablement à payer leurs impôts au Canada, désobéissant ainsi aux lois québécoises.

Comment éviter le chaos? Comment prétendre que cette situation ne créerait pas un climat d'instabilité politique, économique et sociale? Au nom de quelle logique peut-on prétendre que le mouvement sécessionniste ainsi déclenché s'arrêtera, comme par miracle, aux frontières actuelles du Québec? Comment croire qu'il ne créerait pas, par ricochet, d'autres mouvements sécessionnistes du même genre? Comment croire, une seule seconde, que les nations autochtones prendront tout cela avec sérénité et qu'elles se contenteront d'aider les Québécois francophones à «récolter la moisson de l'histoire»?

Mais jouons un instant à l'autruche. Oublions l'incertitude, le désordre et le «vide juridique» ainsi engendrés. En éliminant les «chevauchements», la sécession du Québec aurait-elle alors des effets bénéfiques?

Ce serait oublier qu'une telle opération désagégerait inévitablement le tissu complexe de relations économiques, sociales et politiques qui, de mille façons, lient les producteurs et les consommateurs québécois à ceux du Canada, de l'Amérique et du monde entier. Bien sûr, d'une manière ou d'une autre, avec le temps, de nouveaux réseaux remplaceront les anciens. Mais à quel prix? Et qui paiera la note? Il est absurde de prétendre qu'un Québec indépendant reconduirait sans peine et sans coût les multiples ententes qui balisent ses relations internationales. Il est absurde de penser que l'équilibre politique pancanadien sur lequel s'appuie l'économie du

Québec ne serait pas déstabilisé. Il est illusoire de penser que le Québec endiguerait l'exode d'une partie importante de sa population hautement qualifiée.

Ce nouveau pays pourra-t-il, sans effets négatifs, contrôler sa monnaie? Réussira-t-il à retenir au Québec les entreprises pancanadiennes, ainsi que les sièges sociaux des nombreuses entreprises qui emploient des centaines de milliers de personnes? Pourra-t-il absorber les milliers de fonctionnaires fédéraux de l'Outaouais? Pourra-t-il maintenir le rythme actuel du développement de la science et de la technologie? Réussira-t-il à contrecarrer l'inflation et les autres tendances déstabilisatrices?... Poser ces questions, c'est déjà y répondre. Il faut être aveuglé par «le lien sacré de la langue et de la terre» pour croire à la récolte d'une «moisson» que la raison ignore.

Passons à la langue. Par pure profession de foi, les nationalistes affirment que la sécurité linguistique et culturelle des francophones exige l'indépendance du Québec. Il faut faire toutes sortes d'acrobaties idéologiques pour ne pas reconnaître que c'est au sein de la fédération canadienne que le Québec a pu devenir ce qu'il est. D'ailleurs le Canada, ce pays qui protège le français et la spécificité québécoise, a été dans une grande mesure façonné et développé par les Québécois eux-mêmes.

Mais les nationalistes, souffrant d'amnésie sélective, préfèrent s'attribuer toutes les victoires et imputer toutes les défaites au «Canada anglais.» De plus, ils feignent d'oublier que la fragilité du français vient avant tout de la proximité des Etats-Unis. Or, en se séparant du Canada, le Québec continuerait à subir l'influence de la plus grande puissance économique, politique et culturelle de l'histoire de la civilisation occidentale. En se séparant, le Québec se délesterait tout simplement du tampon protecteur que lui procure le Canada par toutes sortes de moyens formels et informels, incluant notamment: la reconnaissance constitutionnelle du français, le bilinguisme dans toutes les institutions fédérales et dans la fonction publique, les programmes d'immersion française à travers le pays, l'appui du gouvernement fédéral aux communautés francophones, la diffusion des arts, des lettres et du cinéma francophones partout au pays et j'en passe. Rappelons que c'est en français que l'Opposition officielle à Ottawa préconise en ce moment la sécession du Québec.

Disons NON aux rêves puériles des nationalistes que seules exaltent les racines entrelacées dans la terre bénie. Disons NON surtout aux conséquences bien terre à terre, elles, et bien néfastes, d'une sécession inutile et irréversible.

Disons NON, parce que le Canada n'a pas été fait par les «autres», mais par nous tous, gens d'ici et gens venus de tous les coins du monde. L'histoire du Canada, comme celle de tous les pays, n'est pas une simple «épopée des plus brillants exploits». Il y a eu de beaux moments et des moments plus sombres. Il y a eu, et il y a encore des injustices, notamment envers les faibles et les démunis. Mais le Canada demeure une des terres les plus accueillantes, les plus justes et les moins violentes du monde.

Aujourd'hui le Canada, comme tant d'autres pays, fait face à une crise fiscale ainsi qu'à de nombreux et graves problèmes. Les services sociaux, les hôpitaux, les écoles sont menacés. Un chômage élevé sévit surtout parmi les jeunes et les femmes. Mais vouloir faire la sécession du Québec pour résoudre ces problèmes, c'est lâcher la proie pour l'ombre.

Il faut se méfier des marchands d'illusions et dire NON, NON et NON à la séparation. ■

MAX ET MONIQUE NEMNI




Cité libre

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Aurèle Beaulnes, *président*
Robert Davies, *vice-président*
Guy Sarault, *secrétaire*
Isabelle Randria, *trésorière*
Jean-Pierre Bourdouxhe,
René-Guy Cantin, Alain Clavet,
Dany Gravel *(abonnements)*,
Jacques Hébert *(dîners)*,
Jean-Paul Murray,
Paul-Christian Nolin,
Gérard Pelletier, Roxane Roy,
François-Xavier Simard

RÉDACTION
Directeurs de la revue:
Max Nemni, Monique Nemni
Secrétaire d'administration:
Jean-Paul Murray
Secrétaire de rédaction:
Gabrielle Pascal
Révision de texte:
Jean-Paul Murray
Max Nemni
Monique Nemni
Gabrielle Pascal

PRODUCTION:
Graphisme: Studio Robillard
Impression: Reprotech

SECRÉTARIAT
Jean-Paul Murray
4-10 rue de l'Épervier
Hull, Québec
J9A 2A3
Tél.: (819) 778-0745

SIÈGE SOCIAL
Bureau 2500,
1250, boul. René-Lévesque ouest
Montréal, QC. H3B 4Y1
Tél.: (514) 846-2317
Fax: (514) 846-3427

SERVICE D'ABONNEMENT
Periodica
C.P. 444, Outremont
P.Q. H2V 4R6
Tél.: *Région de Montréal:*
(514) **274-5468**
Tout le Québec et l'Outaouais:
1-800-**361-1431**
Fax: (514) 274-0201

VENTE AU NUMÉRO
Messageries de presse Benjamin
0160, Jean Milot
Lasalle, P.Q. H8R 1X7
Tél.: (514) **364-1780**
Fax: (514) **364-7245**

VENTE AUX LIBRAIRES
Diffusion Dimedia
539, boul. Lebeau
Ville St-Laurent, P.Q.
H4N 1S2
Tél.: (514) 336-3941
Fax: (514) 331-3916

Dépôt légal: 1[er] trimestre 1995
ISSN: 1183-7144
Envoi de publication:
enregistrement no. 10123

sommaire

ÉDITORIAL

DOSSIER : LE RÉFÉRENDUM SUR LA SÉCESSION DU QUÉBEC

REGARDS CRITIQUES

VU ET LU



Cité libre n'est pas une chapelle

J'admets avoir été impressionnée par le nouveau format de *Cité libre*, ainsi que par son contenu (Volume XXIII, no. 5, septembre-octobre 1995). La juxtaposition de perspectives différentes enrichit tout débat et la nouvelle orientation de cette revue démontre clairement qu'elle n'est pas une chapelle.

Ainsi, même si je ne partage pas les opinions de messieurs Balthazar et Ryan sur le rapatriement de la Constitution, leurs articles m'ont néanmoins sensibilisée à certaines choses que j'ignorais à cet égard.

Si cette nouvelle orientation persiste, la revue nous promet d'excellents débats à l'avenir, ce qui aidera à enrayer le dialogue de sourds qui sévit depuis belle lurette au Québec. Rien de tel qu'une bonne prise de bec pour mettre les choses au clair!

Marie-Paule Latour
Saint-Alexis-des-Monts

Le projet de Parizeau est INconstitutionnel

Dans mon article intitulé «*Statu quo*? Connais pas!» paru dans la livraison de juillet-août 1995, (vol. 23, no 4), à la page 10, sous la rubrique **Projet de loi de Parizeau**, il est écrit: «Le projet de loi de Parizeau est évidemment constitutionnel». Il faut plutôt lire: «Le projet de loi de Parizeau est évidemment *inconstitutionnel*».

Il y a une autre erreur, à la page 9. Il est écrit: «C'est à cause du rapatriement de la Charte des droits». Il faudrait lire: «C'est à cause du rapatriement *et* de la Charte des droits».

Merci.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Gérald A. Beaudoin, O.C., C.R.
Le Sénat du Canada

Encore une réaction...

... à la causerie télévisée de Monique Nemni donnée le 17 mai aux Amis de *Cité libre*, à Ottawa

A Cité libre,

J'ai eu la bonne fortune d'entendre, au programme de CPAC, madame Monique Nemni parler de l'éducation au Québec.

J'aimerais obtenir copie, soit du texte soit du vidéo de cette conférence que je considère très importante et dont je voudrais répandre le message dans mon entourage.

Je vous remercie à l'avance et vous prie de me croire

Votre tout dévoué,

Edgar Lépine, M.D.
Montréal, août 1995

*(*Cité libre *a expédié au docteur Lépine le volume 22, no 6, novembre-décembre 1994, contenant l'article demandé.)*

Vous souhaitez collaborer à *Cité libre*?
Alors, aidez-nous!

Comme vous le savez, *Cité libre* ne survit que par le travail de bénévoles. Nous devons compter sur vous pour nous aider à produire une revue de qualité. Veuillez donc respecter les directives suivantes:

1. Envoyez-nous des textes courts, de cinq à huit pages à 1,5 interligne (1 500 à 3 000 mots). Intégrez, autant que possible, les références dans le texte. Évitez d'avoir plus de quatre ou cinq en fin de document. N'oubliez pas que *Cité libre* n'est pas une revue à prétention scientifique, mais une revue d'opinion, d'idées et de combat. Elle s'adresse à un public bien informé mais qui n'est pas nécessairement spécialisé dans tous les sujets.

2. Incluez une brève identification personnelle (une ou deux lignes) et une photo.

3. Afin de faciliter le processus d'évaluation, envoyez-nous trois exemplaires imprimés de votre texte (à 1,5 interligne) ainsi qu'une disquette en WordPerfect 5.1 ou en format compatible. Identifiez le logiciel utilisé.

4. Il est essentiel pour nous que vous relisiez - ou que vous fassiez relire - attentivement votre texte pour éliminer au maximum les maladresses de style, les répétitions et les coquilles.

5. Envoyez le tout à notre secrétaire d'administration, à l'adresse suivante:

Jean-Paul Murray
4-10, rue de l'Epervier
Hull, Qué. J9A 2A3

Au plaisir de vous lire!

L'équipe reconnaissante

GUY BERTRAND RENCONTRE *CITÉ LIBRE*

MAX ET MONIQUE NEMNI

«*Pour la première fois depuis trente ans, j'ai chanté "Ô Canada"... Ça m'a fait du bien.*»

Le 28 août 1995, soit deux jours avant son plaidoyer devant la Cour supérieure du Québec, Guy Bertrand (GB) a généreusement donné son temps pour répondre aux questions de Max et Monique Nemni (M et M), directeurs de Cité libre. *Nous vous livrons ses propos comme il les a dits, alors que la Cour ne s'était pas encore prononcée.*

M et M: Guy Bertrand, vous avez été un souverainiste convaincu, vous avez été candidat à la chefferie du PQ, vous étiez un des protégés de René Lévesque, pourquoi ce revirement? Pourquoi maintenant?

GB: Pour plusieurs raisons. La première, par devoir moral et peut-être philosophique de s'adapter aux changements politiques et sociaux dans le monde. Ces changements font que tous les pays sont devenus de plus en plus petits au fur et à mesure que la technologie évolue. Egalement, les problèmes mondiaux sont tels qu'on doit penser à s'unir pour trouver des solutions, que ce soit à la couche d'ozone ou aux habitants des nombreux pays qui, à l'aube de l'an 2000, meurent encore de faim. Il est temps qu'au Québec, on pense à autre chose qu'à nous. Je crois aussi que le concept d'État-nation est maintenant dépassé. Plusieurs nations peuvent vivre dans le cadre d'un même pays, à condition qu'elles aient la possibilité de développer leur potentiel, leur culture, leur langue, leur identité et qu'elles ne soient brimées d'aucune façon. Toutes les autres questions sont d'ordre économique ou politique et finissent par se régler tôt ou tard. Ce n'est pas parce qu'on est insatisfait de telle ou telle décision administrative qu'on doit se séparer.

NOUS N'AVONS PAS HÉSITÉ À INSULTER, À HUMILIER LES CANADIENS, ET SURTOUT LES QUÉBÉCOIS, QUI ALLAIENT À OTTAWA.

Il y a aussi une constatation d'ordre personnel. Après avoir travaillé pendant plus de trente ans à vouloir nous séparer du Canada, le Canada nous a laissés faire, sans aucune restriction. Nous avons usé et abusé de cela. Nous n'avons pas hésité à insulter, à humilier les Canadiens et surtout les Québécois, qui allaient à Ottawa. Nous avons utilisé toutes sortes de méthodes pour ne pas reconnaître les symboles canadiens, pour les boycoter, comme par exemple l'hymne national qu'on a toujours refusé de chanter. Soit dit en passant, je l'ai chanté pour la première fois depuis trente ans, à Winnipeg, la semaine dernière, lors du Congrès du Barreau canadien et ça m'a fait du bien. (rires) Je ne l'ai pas chanté fort, là, mais tout de même...

Une autre raison, c'est l'élection d'un parti vraiment séparatiste et toutes sortes de stratégies que je n'ai pas besoin de développer avec vous. Enfin, il y a aussi le fait que les Canadiens acceptent de reconnaître comme Opposition officielle un parti qui tente chaque jour de détruire le pays tout entier. Je me suis dit: «Quel pays accepterait de faire cela?» Et pourtant le Canada l'a fait. Est-ce qu'on a le droit de détruire une démocratie qui est unique au monde et qu'on ne retrouvera jamais, ça c'est évident, dans un Québec séparé?

M et M: Est-ce que ces idées vous sont venues tout à coup ou est-ce qu'elles se sont développées progressivement?

ON NE PEUT PAS PASSER TOUTE SA VIE À VOULOIR SE SÉPARER; IL FAUT FINIR PAR APPRENDRE À VIVRE ENSEMBLE.

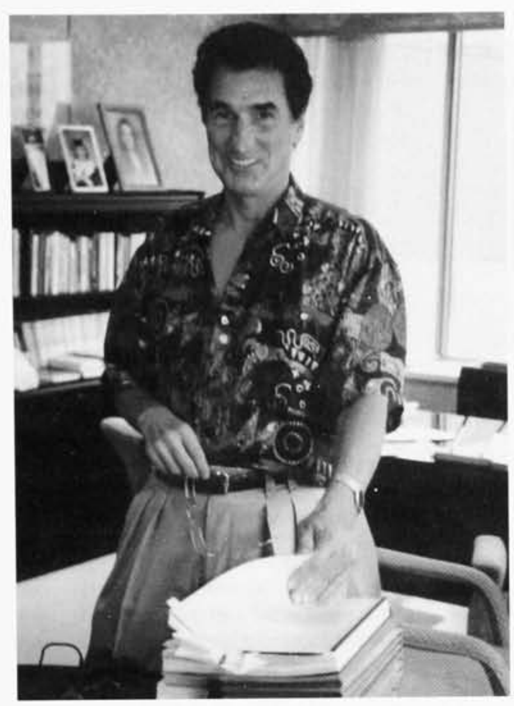
GB: En toute honnêteté, j'ai toujours un peu douté de ma position. J'avais lu des experts, notamment britanniques, qui disaient que lorsqu'un pays est très grand, le fédéralisme est la meilleure solution, mais j'étais convaincu que la sécession était la seule façon de faire du Québec un État moderne. Mais à

dire vrai, c'est à l'élection du Bloc québécois que je me suis dit: «Là, ça suffit! On ne peut pas passer toute sa vie à vouloir se séparer; il faut finir par apprendre à vivre ensemble.» Je me suis dit que je veux passer les plus belles années de ma vie dans l'harmonie, dans la recherche d'une meilleure compréhension de mes compatriotes québécois, francophones, anglophones, allophones et autochtones. Et aussi apprendre à connaître et à apprivoiser le reste du Canada.

M et M: Vous avez dit que l'État-nation est dépassé aujourd'hui. Que répondriez-vous aux nationalistes surtout, mais à d'autres aussi, qui disent que justement, parce que l'État-nation est dépassé et que nous vivons à l'ère de la «mondialisation», il est urgent de mobiliser les solidarités régionales et de créer des ensembles plus petits, mais ouverts sur le monde. De plus, les nationalistes québécois disent souvent que ce n'est qu'en approfondissant notre «spécificité» que nous pouvons réellement nous rapprocher de «l'universel», du monde tout entier. Que diriez-vous à cela?

G.B.: Bien, je dirais d'abord que malgré la différence en anglais et en français du mot *nation*, le Québec est non seulement un peuple, mais c'est aussi une nation et même un pays. Néanmoins, la spécificité québécoise, on l'a tellement développée à l'intérieur de l'ensemble canadien qu'il faut se demander si ce n'est pas dangereux pour le Québec de se séparer, si le Québec ne perdrait pas sa spécificité.

Je vous donne un exemple: la langue. La langue française, en Amérique du Nord, ce n'est pas sûr qu'une fois séparés on va pouvoir la protéger. Il y a une muraille protectrice que les États-Unis, par exemple, doivent maintenant franchir pour pouvoir nous atteindre. Cette muraille est érigée par *tout* le Canada qui est officiellement un pays bilingue. Le Canada a dépensé des milliards de dollars pour protéger la langue française. Ce bilinguisme étant maintenant enchâssé dans la Charte canadienne des droits et libertés, le Canada *doit* défendre les intérêts des francophones à l'extérieur du Québec et la minorité anglophone au Québec. Comme le Canada est un pays important, les États-Unis doivent respecter les exigences canadiennes, surtout du point de vue des industries culturelles. Pour revenir donc à votre question, la nation québécoise, c'est presque un pays. Regardez nos institutions politiques qui sont différentes, nos façons de nous exprimer, notre code civil qu'on vient de réformer totalement, bref, toutes nos valeurs culturelles, en fait, on les contrôle à 100%. On ne pourrait pas les contrôler davantage dans un pays souverain.



La pile impressionnante de documents que Mᵉ Bertrand a présentée à la Cour.

En plus, sur le plan économique, nous avons des institutions qui nous sont particulières et qui ont une force incroyable. Nous avons nos caisses populaires, qui ont des milliards et des milliards de dollars, nous avons Hydro-Québec, nous avons des industries importantes comme Bombardier. Tout ça a été réalisé dans le cadre canadien. Je ne suis pas sûr qu'on pourrait faire autant seuls, parce qu'on serait plus petits et donc moins attrayants. On pourrait avoir dix, quinze autres Bombardiers, mais seulement le jour où la nation québécoise acceptera de cohabiter au sein de la nation canadienne et quand on cessera d'agir en pisse-vinaigre, en peuple qui est toujours mécontent, qui chiâle sans arrêt et qui passe ses journées à regarder son nombril en se disant: «Nous sommes le monde.»

M et M: Faisons-nous l'avocat du diable. Que répondriez-vous aux péquistes qui disent que le français serait mieux protégé si nous contrôlions tous les leviers pour le faire?

G.B.: Ce serait une erreur. J'ai toujours lutté au sein du Parti québécois contre le radicalisme linguistique. On a violé la Constitution volontairement en 1976 avec la loi 101. On le savait. J'en ai parlé avec des tas de gens; ils m'ont dit: «On le sait, mais on s'essaie.» La Cour suprême a heureusement mis la hache dans cela, en disant que ce n'était pas constitutionnel. Tout ce qu'on voulait, c'est donner du Québec une image artificielle d'un

ON A VIOLÉ LA CONSTITUTION VOLONTAIREMENT EN 1976 AVEC LA LOI 101. ON LE SAVAIT.

îlot totalement français, quitte à voir partir des centaines de milliers de personnes dans l'écœurement total. On vit en Amérique du Nord, mais on feignait d'ignorer qu'il y a ici un peuple qui vit avec nous, des anglophones qui sont aussi québécois que nous et qui ont les mêmes droits que nous dans la Constitution. Il suffisait de lire des éditoriaux à l'étranger pour voir qu'on était qualifiés de fascistes. Mais ça, la pseudo-élite refusait de le reconnaître.

Bien sûr, on peut donner un visage très français du Québec, quitte à brimer les droits des autres, quitte à faire payer très cher l'économie et à dégrader le climat social. Oui, on pourrait devenir plus français à ce prix, mais seulement pour dix ou quinze ans. Après cela, on se retrouverait dans un tel état de pauvreté que la langue se détériorerait sûrement. Non, il n'y a vraiment pas d'avantage sur le plan linguistique et culturel dans la séparation!

IL SUFFISAIT DE LIRE DES ÉDITORIAUX À L'ÉTRANGER POUR VOIR QU'ON ÉTAIT QUALIFIÉS DE FASCISTES. MAIS ÇA, LA PSEUDO-ÉLITE REFUSAIT DE LE RECONNAÎTRE.

M et M: Vous avez utilisé à plusieurs reprises les termes *nation, peuple*, etc. Existe-t-il un *peuple* québécois, une *nation* québécoise? Existe-t-il un *peuple* canadien, une *nation* canadienne? Pourriez-vous définir ces termes brièvement?

GB: En anglais *nation* veut dire *country*, pays. Mais, au sens français du terme, nous sommes une nation. Nous avons un territoire, une langue, une culture, une histoire, un vouloir-vivre collectif, et un gouvernement doté d'une certaine souveraineté en vertu de la Constitution canadienne. Nous constituons donc une nation et nous pourrions devenir un pays.

Cependant, selon moi, il y a plusieurs nations au Canada. Chacune des provinces est une nation, un peuple, qui pourrait aussi se séparer en utilisant absolument les mêmes arguments que nous. Mais toutes ces provinces, tous ces peuples, toutes ces nations ont décidé que c'était plus avantageux de cohabiter. Ce n'est certes pas unique. On me dit qu'en Inde il y a sept à huit cent nations qui cohabitent.

Au Canada, c'est un peu dommage, il ne s'est pas développé, comme aux États-Unis, par exemple, un sentiment patriotique. Il faut dire que le Québec a participé, évidemment, à empêcher l'émergence d'un peuple canadien. Ça viendra peut-être. Si on apprenait à apprivoiser le Canada on resterait très, très fiers d'être québécois mais en même temps, on se lèverait pour chanter l'hymne national et on serait très fiers d'être en même temps canadiens et québécois.

La base de la société canadienne, ce que voulait Pierre Trudeau avec la Charte - et je pense qu'il avait raison sur ce point - c'est l'égalité des citoyens au niveau des droits démocratiques et des libertés fondamentales. Ça signifie que ce sont les citoyens qui doivent prendre de plus en plus de place tout en reconnaissant qu'au Québec il y a une civilisation dominante qui est française. Le Canada est une nation qui comprend toutes sortes de groupes qui, au niveau des individus, ont les mêmes droits. Dans ce sens c'est un pays qui favorise cette cohabitation d'un ensemble de cultures, de nations, de groupes de toutes sortes.

MOI, J'AI PEUR DE MONSIEUR PARIZEAU ET DE SON GROUPE ACTUEL.

M et M: Vous semblez quand même penser que les Québécois forment une nation, dans ce que vous appelez le sens français du mot, c'est-à-dire une collectivité culturellement identifiable. Ne faudrait-il pas que cette «nation» se dote d'un «pays» qui lui soit propre?

GB: Non. Ce serait même dangereux parce que le nationalisme peut devenir fanatique. Je dirais que le nationalisme québécois est devenu de plus en plus égoïste. Ça ne prendrait pas beaucoup pour que ça tourne au fanatisme et ça ne peut pas être sain dans une société ce genre de repli sur soi. Si le Québec devenait indépendant, on pourrait se retrouver entre les mains d'ultra nationalistes qui pourraient décider le lendemain matin, sans penser aux conséquences sociologiques ou économiques, de brimer les libertés fondamentales, comme on a essayé de le faire avec la loi 101. Moi, j'ai peur de monsieur Parizeau et de son groupe actuel. Je ne sais pas si c'est une question de stratégie ou dans le fond de leur âme, mais j'ai peur de ce qu'ils font. Si Parizeau n'est pas capable de respecter la Constitution de ce pays et la Charte canadienne actuelle qui nous donne des droits fondamentaux, comment va-t-il se comporter dans un pays indépendant?

M et M: Quelles ont été les conséquences de votre nouvelle position sur votre vie professionnelle et sociale? Ça ne doit pas être facile.

GB: Ça n'a pas été facile au début, quand les gens ont appris le changement. J'ai eu droit aux mêmes épithètes que j'ai fait subir aux autres. Ça m'a fait me rendre compte que j'avais eu tort d'appeler traîtres ceux qui n'avaient pas le même point de vue que moi. Mais avec le temps, ça s'est estompé. A ma grande surprise, avec ma prise de position devant les tribunaux aujourd'hui, il n'y a presque plus personne qui m'écrit des lettres méchantes ou violentes, comme il y en avait au début. Au contraire, je

reçois des centaines de lettres gentilles, certaines humoristiques et je réponds à tout le monde.

Sauf qu'il y a un mot d'ordre au PQ et c'est de m'ignorer. Je les comprends. Mais pourquoi tant les fédéralistes que les nationalistes ne veulent-ils pas parler des droits fondamentaux de la Charte canadienne qu'on perdrait? Regardez, par exemple, la liberté d'expression et d'opinion telle qu'interprétée par la Cour suprême du Canada qui a dit oui au français mais à condition de ne pas empêcher les anglophones d'avoir la même liberté d'expression que les francophones. Pourquoi on ne parle pas de ça? C'est la base! Si on enlève cette Charte canadienne, on va se ramasser avec quelle sorte de Charte québécoise? Elle nous donnerait des droits, mais dans un cadre très restreint. Je n'en veux pas de cela. Mais pourquoi est-ce qu'on ne parle pas de ça?

M et M: Alors, parlons-en. Vous dites qu'on vous ignore. Pourtant six professeurs ont essayé de répondre à vos arguments en disant que la démarche péquiste se justifie dans le cadre du droit international. Que répondez-vous?

GB: Il faut comprendre d'abord que la Constitution, c'est la base d'un pays. La règle de droit, c'est la pierre angulaire de la démocratie. Il est clair que nous demandons à la Cour de reconnaître que la sécession ne peut se faire qu'en respectant la formule d'amendement de la Constitution, pour éviter l'anarchie, le chaos et les guerres. Tous les juristes devraient reconnaître que c'est une fraude à la Constitution, c'est un coup d'État. Au lieu d'utiliser l'armée, on utilise l'Assemblée nationale. On s'empare du Québec et on dit: "Maintenant on fait toutes les lois qu'on veut, puis on ne reconnaît plus le Canada." C'est un coup d'État. Alors pour donner à cette démarche une certaine candeur, un semblant de légitimité, on invoque le droit international. Mais celui-ci n'a aucune valeur interne, sauf si on l'a incorporé dans des lois. Ce sont des déclarations de principe qui ne valent qu'au niveau des instances internationales. On peut bouder un pays, lui faire toutes sortes de problèmes, mais les juges n'ont nullement le droit d'appliquer le droit international dans les litiges, à moins que ce ne soit déjà incorporé dans une loi interne. On avait d'ailleurs déjà invoqué le droit international à plusieurs reprises, notamment à propos de l'affaire Vallières-Gagnon après la Crise d'octobre et la Cour a dit que la Charte internationale n'avait aucune valeur interne.



Guy Bertrand avec Max Nemni

Deuxième chose. On invoque également le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Cependant, on omet de mentionner que tous les instruments internationaux stipulent que toute tentative pour rompre partiellement ou totalement l'intégrité du territoire national ou l'unité politique nationale n'est pas compatible avec ce droit. Ça, évidemment on ne le dit jamais. Les professeurs d'université dont vous parlez n'ont pas eu l'honnêteté de le dire. Il faut savoir faire des nuances. Le droit à l'autodétermination des peuples signifie uniquement l'autonomie. A l'intérieur d'un cadre fédératif, il signifie uniquement le droit de protéger ses institutions, sa langue et sa culture. Exactement comme le Québec le fait depuis 1867. Il s'autodétermine dans les domaines culturel, politique, économique et linguistique. Ça ne signifie la sécession que pour les pays en voie de décolonisation, ou encore victimes d'oppression ou de discrimination collective. Mais on ne brise jamais l'unité territoriale d'un pays démocratique. Il n'y a absolument aucun cas où la sécession a été faite dans une fédération démocratique, particulièrement avec 50% de la population. Ce serait l'anarchie. Ça ne peut évidemment pas être reconnu par les Nations-Unies, parce que celles-ci visent non seulement la solidarité, mais également la durabilité des États. Autrement, ça autoriserait le démembrement de tous les pays et, notamment, le démembrement de toutes les fédérations: les Etats-Unis, l'Allemagne, l'Australie, etc. en invoquant le droit international. Ça ne se voit pas. Les seuls exemples qu'on nous invoque c'est lorsque l'URSS s'est démembrée. Et même là, tout ça s'est fait d'un commun accord. Et, phénomène intéressant, de nombreux pays n'ont pas recon-

TOUTE TENTATIVE POUR ROMPRE PARTIELLEMENT OU TOTALEMENT L'INTÉGRITÉ DU TERRITOIRE NATIONAL OU L'UNITÉ POLITIQUE NATIONALE N'EST PAS COMPATIBLE AVEC LE DROIT INTERNATIONAL.

nu ces États, les États Baltes par exemple, avant que la Russie reconnaisse leur indépendance. Si le Canada acceptait de se dissoudre suite à la sécession du Québec, il n'y aurait plus aucun problème parce que chaque province deviendrait alors un pays, comme on l'a fait dans l'ex-Yougoslavie, et le Canada n'existerait plus.

Pour résumer: impossible de faire l'indépendance unilatéralement par un coup d'État parlementaire, à moins d'avoir le support de la population et d'être capable de protéger son territoire. Alors la question est de savoir si le Québec a l'armée pour protéger son territoire. Pourrait-il contrôler tout le territoire? Parce que si le West Island, par exemple, ou l'Outaouais, ou les Premières Nations refusaient de faire partie du nouveau pays, le Canada protégerait ces enclaves et ces territoires. Le Québec, au mieux, ne serait capable de protéger que le territoire ayant une majorité nettement favorable à l'option séparatiste. Il faut donc être capable de protéger son territoire, même si on est prêt à jeter par dessus bord l'état de droit. En somme, on crée un état de fait et on espère que les pressions internationales forceront le Canada à accepter ça. C'est pour cela qu'on est allé faire des petites bises à la France en espérant qu'elle serait la première à nous reconnaître. Comme la France a du poids, on espère que cela créera des pressions pour que le Canada nous reconnaisse *de facto*. Mais ceci n'a rien à voir ni avec le droit international ni avec le droit constitutionnel interne. Bref, la sécession, ce n'est pas un droit.

On n'arriverait jamais à convaincre un tribunal international que le Québec est agressé sur le plan de la culture ou de la langue. Ce serait reconnu comme une farce.

M et M: José Woehrling, un autre juriste pro-nationaliste, accepte une bonne partie de votre argumentation mais il semble défendre la thèse nationaliste dominante aujourd'hui selon laquelle le rapatriement de la Constitution en 1982 serait un «coup de force» contre le Québec. De ce fait, le Québec pourrait prétendre qu'il n'a pas été bien traité au sein du Canada. Il y aurait donc une présomption favorable à son droit à la sécession. Est-ce vrai?

GB: Non, ce n'est pas vrai et d'ailleurs José Woehrling admet que ce serait très difficile à faire passer. En effet, il faudrait prouver qu'il y a eu de la discrimination au Québec au point que la langue, la culture sont réellement menacées et qu'on a été agressés sans cesse. On n'arriverait jamais à convaincre un tribunal international que le Québec est agressé sur le plan de la culture ou de la langue. Ce serait reconnu comme une farce.

En 1981, au mois d'avril, monsieur René Lévesque a signé avec huit provinces un document absolument dévastateur pour la position actuelle des indépendantistes.

Il reste le rapatriement de 1982. On sait maintenant qu'en réponse à la demande du Parti québécois, la Cour suprême a déclaré que le Québec fait partie de la Constitution canadienne. Ce n'est plus discuté ni discutable. C'est un jugement final et sans appel. C'est maintenant la loi. Quand au droit de veto et à la question de l'égalité des provinces, j'avais moi-même dit à monsieur Lévesque de ne pas porter devant la Cour suprême ces questions, parce qu'il risquait de les politiser et de tout perdre. C'est ce qui est arrivé, et *ça a été catastrophique*. On s'est fait dire qu'on n'a pas de droit de veto et que les provinces sont égales sur les plans juridique et constitutionnel.

Permettez-moi aussi de vous rappeler qu'en 1981, au mois d'avril, monsieur René Lévesque a signé avec huit provinces un document *absolument dévastateur* pour la position actuelle des indépendantistes. Il a reconnu que toutes les provinces étaient égales et il était d'accord pour le rapatriement dans la mesure où on ne faisait pas de formule d'amendement avant le rapatriement. Donc il renonçait à son droit de veto. Les juges en ont tenu compte: c'est le Premier ministre du Québec lui-même qui a reconnu que les provinces étaient égales.

Résultat: ça fait quinze ans que le Québec a lui-même invoqué la Charte canadienne des droits et libertés quand ça l'arrangeait. J'ai moi-même plaidé plusieurs causes en invoquant cette Charte. Jamais le procureur général n'a dit: «On vient devant vous, messieurs les juges, mais on ne reconnaît pas la valeur juridique de la Charte.»

M et M: Vous parliez tout à l'heure de protection du territoire. Des péquistes vous reprocheront de brosser un tableau alarmiste. Ils vous diront que nous, Québécois, sommes des gens pacifiques et qu'on se séparerait amicalement. Ils diraient aussi que c'est dans l'intérêt du Canada que les choses se passent ainsi.

GB: C'est trop facile de dire que ce sont des arguments alarmistes. Prenez la crise d'Oka: il a fallu faire intervenir l'armée canadienne. Et si nous n'avons pas été capables de régler ça tout seuls, qu'est-ce qu'on fera quand toutes les Premières nations diront: «Nous, on veut rester au Canada»? Si le West Island ou l'Outaouais demandent de rester au Canada, comment on va régler ça? Qui va le régler et avec quoi? Il ne faut pas faire d'angélisme!

M et M: On peut vous accuser de vouloir faire peur aux gens.

GB: Quand vous parlez de la baisse du niveau de vie, que les industries vont quitter, que le coût de la vie va augmenter, qu'il y aura plus de chômage, qu'il y aura moins d'argent, on vous accuse de faire peur aux gens. Tout ça, c'est vrai. Mais les péquistes refusent de l'admettre, de le voir. Entre 1976 et 1980, 170 000 Québécois ont quitté le Québec. Les sondages montrent qu'en cas de sécession, un demi-million de Québécois francophones, anglophones et allophones vont quitter. Pourquoi ne faut-il pas croire ces sondages-là, mais croire ceux qui donnent de l'avance au PQ pour le référendum? C'est facile de nier l'évidence.

M et M: Mais certains vous diront que dans la question du rapport fondamental entre droit et démocratie, c'est la volonté du peuple qui devrait primer sur le droit. Une fois que le peuple s'est prononcé la loi doit suivre. Qu'en dites-vous?

GB: Il y a quelque chose qui ressemble à une bêtise dans cette formulation. La démocratie dans l'irrespect des lois, c'est l'antithèse de la démocratie. La pierre angulaire de la démocratie c'est la règle de droit et la suprématie de la Constitution. Si le peuple veut changer la Constitution, il doit le faire selon les règles qu'il s'est données par l'intermédiaire de ses élus, dans une formule d'amendement. Toute autre procédure est irrespectueuse de la démocratie. Dire qu'avec 50, 51%, on va briser un pays, c'est anti-démocratique, c'est illégitime. Parce qu'on ne peut pas arracher du coeur de 50% de la population le pays qu'ils ont et qu'ils aiment pour en donner un à l'autre 50% et croire que ça, c'est démocratique. Selon moi c'est plutôt le début d'une période anarchique. Là où ça devient dangereux, c'est lorsqu'on utilise des formules passe-partout, des mots vagues et nébuleux, comme «souverain», «partenariat nouveau», qui font que les gens



Guy Bertrand avec Monique Nemni

pensent qu'on se sépare tout en restant au Canada. Tout ça, c'est malhonnête, parce qu'il y a toujours 20, 25% de la population et plus qui est induite en erreur. Et ça, c'est choquant. Si la question était claire: «Voulez-vous qu'on se sépare?» et 80% des gens répondaient «Oui», comme en Norvège en 1905, lorsque 80 ou 90% de la population a appuyé la séparation de la Suède, si le peuple massivement veut un changement, il peut l'imposer, mais toujours dans le respect de la Constitution et des règles démocratiques du pays où on est.

M et M: Où placez-vous la barre pour dire qu'on a le droit de fonder un nouveau pays?

GB: On peut tout faire dans la vie, à condition d'être prêt à payer le prix. Je peux brûler votre maison si je suis prêt à payer le prix, à aller même en prison. Un peuple peut donc tout faire à condition d'accepter le prix: la souffrance, la misère, le chaos qui en découleraient. C'est sûr, on peut tout faire. Mais si on parle de le faire dans le respect des règles, ça prend un référendum *consultatif* avec une question claire: «Voulez-vous qu'on se sépare du Canada?» Et j'insiste, il faut que le référendum soit *consultatif* et que *la question soit claire* parce qu'autrement on rend la population complice d'un coup d'État, *on parle alors d'une révolution*. On ne peut pas rendre la population complice en utilisant des mots ambigus. «Souveraineté», pour les Québécois ne veut plus rien dire parce qu'on est déjà souverains au sein du Canada, on a une souveraineté partagée. Quand on dit carrément «Voulez-vous qu'on se sépare?» et que la population dit «Oui». Là, ce serait clair.

Une fois qu'on a le résultat d'un référendum *consultatif* honnête, le Premier ministre pourra s'asseoir avec M. Chrétien et lui dire: «Voici la volonté populaire. Maintenant, j'ai besoin de votre accord et de l'accord de toutes les provinces.» Là, avec une majorité écrasante, après que le fédéral aura participé à faire comprendre aux Québécois qu'ils sont mieux au Canada mais qu'ils n'en veulent pas, là on n'aurait pas le choix. C'est clair qu'il y aurait un amendement à la Constitution. La démocratie, la règle de droit et la Constitution seraient

UN PEUPLE PEUT DONC TOUT FAIRE À CONDITION D'ACCEPTER LE PRIX: LA SOUFFRANCE, LA MISÈRE, LE CHAOS QUI EN DÉCOULERAIENT.

alors respectées. Le Canada nous reconnaîtrait et les autres pays suivraient. Là, les Québécois n'auraient plus qu'à accepter toutes les conséquences de leur geste, aussi dramatiques soient-elles.

M et M: Pouvez-vous comparer ce référendum à celui de 1980? Est-ce que celui de 1980 était conforme au droit?

GB: Le référendum de 1980 était consultatif alors que celui qui s'en vient est décisif. Celui de 1980 était démocratique parce qu'il est tout à fait légitime de consulter la population sur n'importe quoi: pour ou contre la peine de mort, n'importe quoi. Mais puisque le projet de loi dit que l'Assemblée nationale a le droit de déclarer la souveraineté, ça, c'est demander à la population d'être complice d'un coup d'État. Ça, c'est antidémocratique. En plus, c'est anticonstitutionnel parce que dans notre système de droit britannique, c'est le Lieutenant-gouverneur qui sanctionne les lois et non la population.

PUISQUE LE PROJET DE LOI DIT QUE L'ASSEMBLÉE NATIONALE A LE DROIT DE DÉCLARER LA SOUVERAINETÉ, ÇA C'EST DEMANDER À LA POPULATION D'ÊTRE COMPLICE D'UN COUP D'ÉTAT.

M et M: Vous allez plaider que vos droits constitutionnels sont violés par le gouvernement. Pensez-vous vraiment que les tribunaux puissent se prononcer dans un dossier aussi politique?

GB: Je pense que le juge n'a pas le choix, à moins de démissionner, parce qu'il prête serment au chef de l'État de respecter la Constitution. Il n'est pas là pour administrer la paix ou les troubles dans un pays. Peu importe les conséquences de son jugement, en son âme et conscience, le juge sait qu'il est obligé de me dire si oui ou non mes droits sont menacés. Si oui, il doit dire quelle est la réparation qu'il trouve juste. Peut-être qu'il n'acceptera pas toutes les réparations que je lui demande, mais il est obligé de donner une réparation.

M et M: Cette affaire vous coûte beaucoup en temps, en manque à gagner, en stress, en tout ce qu'on veut. Comment envisagez-vous l'avenir?

GB: Quand j'ai pris ma décision, c'était réfléchi. Je voulais que ce soit clarifié, qu'on sache une fois pour toutes si c'est légal selon le plus haut tribunal. Par la suite, j'ai été heureux de voir les appuis incroyables que j'ai reçus. Des appuis de toutes sortes depuis le plus modeste des Québécois jusqu'à des citoyens qui ont des fonctions très importantes, des personnes âgées, des jeunes. J'ai reçu des appuis d'ordre intellectuel, moral et même monétaire. C'est ce qui nous a poussés à créer un mouvement pour la protection des droits démocratiques et des libertés qui s'appelle GARDE et dont le siège social est à Montréal. Nous l'avons annoncé hier et déjà, nous commençons à recevoir des souscriptions. Parce que je ne pourrais pas financer ça moi-même. Des causes comme ça coûtent plus de 100,000 $ et si on va en Cour suprême, ça peut atteindre deux ou trois cent mille dollars. C'est aussi un énorme travail. Vous voyez la pile, là. Il faut rassembler tout ça, il faut le lire. Il faut être plusieurs. Ça coûte très cher. Mais je ne me suis pas posé ces questions au début. J'étais prêt à vivre avec mes décisions.

M et M: Revenons pour un instant à votre démarche. Il y a là une dimension politique intéressante. Admettons, pour un instant, que les tribunaux rejettent votre cause. Est-ce que ceci ne constituerait pas la légitimation du projet péquiste? (rires)

GB: Il faut se rappeler que la cause, lundi, c'est uniquement au niveau interlocutoire. Ça veut dire que le fond de la cause sera entendu beaucoup plus tard. C'est là qu'on connaîtra toutes les grandes questions. Au niveau interlocutoire le juge pourrait bien dire que c'est sérieux, mais que ce n'est pas si urgent que ça, puisque le procureur général laisse entrevoir que le référendum pourrait n'être que consultatif. Le PQ pourrait changer sa stratégie. Mais si ça reste tel que c'est là, je suis extrêmement confiant que la Cour devrait nous donner raison.

Si on perd au niveau interlocutoire, ce n'est pas inquiétant. Mais comme les péquistes sont très forts sur la propagande, ils se serviraient de ça en disant que leur démarche est tout à fait légale. Si on gagne sur le fond, même dans cinq, six mois, si la Cour dit que toute cette démarche est anticonstitutionnelle, là le fédéral est justifié de dire: «Là, on ne marche plus.»

M et M: Nous avons une question très naïve. Est-ce que la Cour peut vraiment arrêter le référendum? Ou est-ce que les péquistes pourraient dire: «C'est illégal, mais on le fait quand même et on verra après?»

GB: La Cour peut faire trois choses: elle peut certainement ordonner qu'on suspende le référendum jusqu'à ce qu'on plaide le fond de la cause. Elle pourrait également dire: «Comme on n'a pas encore la question, pour le moment, on refuse votre interlocutoire. Vous reviendrez devant nous quand la question sera déposée.» Autre possiblité, elle pourrait dire: «Attendez que le projet de loi soit adopté et vous reviendrez devant nous.» C'est que la question pourrait être en apparence de type consultatif. Nous, on sait que ce n'est pas ça, mais ça pourrait en avoir l'apparence. Vous voyez qu'on n'est pas sorti du bois à cause de cela.

M et M: Jusqu'où peut aller cette affaire?

GB: Jusqu'à la Cour suprême. Et là aussi, ça peut aller très vite. La Cour pourrait, compte tenu de l'urgence, rendre son jugement verbal, quitte à rendre son jugement en profondeur beaucoup plus tard. Ecoutez, on ne peut pas demander à un juge de se prononcer en quelques jours

sur une affaire aussi vaste et aussi complexe, qui touche le droit international, mais la Cour a tous les pouvoirs et elle pourrait suspendre le référendum en attendant d'avoir rendu son jugement final.

Lorsque Trudeau a voulu rapatrier la Constitution tout seul, la Cour suprême avait dit que c'était légal, mais illégitime... Et c'est pour ça que Trudeau, qui est un démocrate, a décidé d'avoir l'accord d'une majorité de provinces.

M et M: Passons à votre option référendaire. Vous avez voté «Oui», n'est-ce pas, au référendum de 1980. Maintenant, vous dites de dire «Non». Pourquoi?

GB: En 1980, c'était un référendum consultatif; on était en pleine effervescence; c'était la fin du premier régime du PQ; René Lévesque était un grand démocrate. En fait, en 1981, quand, pour répondre au «coup de force» de monsieur Trudeau—tout le monde avait appelé ça un coup de force—il y avait eu une grande assemblée au Forum, 15 000 personnes étaient descendues dans la rue pour dire: «Ça ne passera pas sans l'accord du Québec.»s Alors, devant ce soulèvement populaire, moi, j'avais dit à monsieur Lévesque: «Nous sommes en situation de légitime défense. Nous sommes en droit de répondre à un coup de force par un autre coup de force et de proclamer l'indépendance unilatéralement. Là, c'est sûr que le fédéral va être obligé de réagir.» Je pense qu'à ce moment-là, j'avais raison. Je pense que le rapatriement n'aurait pas eu lieu unilatéralement. Et là, monsieur Lévesque m'a répondu devant tout le monde, en Commission parlementaire: «Ce que vous proposez Me Bertrand est antidémocratique et illégal. On ne fera jamais ça.» Alors, je l'ai présenté au Conseil national et là, ça m'a amené une guerre terrible, devant les caméras, avec Marc-André Bédard, qui était ministre de la justice, et avec René Lévesque et Claude Morin. Même que Marc-André Bédard pleurait... On avait quand même eu 30 à 35% des voix au Conseil national. monsieur Lévesque n'était pas content du tout de cela. Quoi qu'il en soit, aujourd'hui je réalise qu'il avait raison sur le plan du droit. Mais c'était la seule occasion et on ne l'a pas fait. Aujourd'hui, c'est trop tard. On ne peut pas revenir aujourd'hui et dire: «On a oublié de vous frapper il y a quinze ans, quand vous avez frappé, alors on va le faire aujourd'hui. Ça n'a pas de bon sens.» (rires) En cas de légitime défense, si on réagit, on doit réagir vite.

M et M: Vous avez répété plusieurs fois qu'on a appelé 1982 «un coup de force». Pourtant, c'était tout à fait légal.

GB: Le rapatriement?

M et M: Oui.

GB: C'est-à-dire que lorsque Trudeau a voulu rapatrier la Constitution tout seul, la Cour suprême avait dit que c'était légal, mais illégitime. Devant l'opinion publique, Trudeau avait l'air fou. La Cour suprême lui dit: «Vous pouvez faire ça tout seul, mais on n'aime pas ça. C'est légal, mais illégitime.» Et c'est pour ça que Trudeau, qui est un démocrate, a décidé d'avoir l'accord d'une majorité de provinces.

La Cour suprême, dans son deuxième renvoi, a dit au Québec: «Vous ne voulez pas signer, ça, c'est votre problème. Si vous voulez bouder... Il reste que le Québec fait partie de la Constitution canadienne.»

M et M: C'était un «coup de force» quand Trudeau a voulu le faire tout seul. Mais il ne l'a pas fait. Quand il a eu l'accord...

GB: Oui, oui. Après ça, il a obtenu l'accord de neuf provinces et là, la Cour suprême, dans son deuxième renvoi, a dit que c'était parfaitement légal et elle a dit au Québec: «Vous ne voulez pas signer, ça, c'est votre problème. Si vous voulez bouder... Il reste que c'est parfaitement légal.» On sait aussi qu'après le rapatriement, la Cour suprême a déclaré que le Québec fait partie de la Constitution canadienne.

Mais pour revenir à mes options référendaires, il faut rappeler qu'en 1980, la dette était de 100 milliards $, alors qu'aujourd'hui elle est de 600 milliards. On n'a plus les moyens. Même si on voulait, ce serait absolument impossible, à moins d'accepter de réduire son niveau de vie, d'augmenter le niveau de chômage. Avec plus de chômage, il y a moins de revenus pour le gouvernement, donc moins d'argent pour les assistés sociaux. Il faudrait accepter le départ d'entreprises. La main d'oeuvre spécialisée partirait aussi parce que les revenus seraient moins élevés. Je pense, par exemple, aux gens chez Pratt et Whitney, qui recevraient des offres des Américains pour aller travailler ailleurs, je pense au demi-million d'individus qui ont dit qu'ils partiraient. Il faut aussi accepter les pressions internationales qui risqueraient de nous mettre en situation de faillite technique, comme ça s'est vu pour la Suède, pour le Mexique et pour d'autres pays. Ça veut dire qu'on cesserait de nous prêter les fonds nécessaires. Et, puis il faut vivre avec nos impôts. Cette année, il aurait fallu couper cinq milliards dans nos dépenses publiques et c'est à peine si on a pu couper un demi milliard.

M et M: Dans des conditions pareilles, comment expliquez-vous que des personnes intelligentes, cultivées et bien intentionnées continuent à lutter pour la sécession du Québec?

GB: Je suis tout à fait en mesure de vous répondre, parce que j'ai longtemps vécu ceci. On nous servait les mêmes arguments économiques qu'aujourd'hui, mais pour nous, ce n'était pas important, l'économie. On savait qu'on n'avait pas d'arguments pour garantir le même niveau de vie aux Québécois ou la même stabilité. Alors on disait que ce n'était pas une question d'économie, mais de dignité d'un peuple qui a le droit d'aspirer à la plus haute forme d'autonomie. Le reste va suivre, va se régler automatiquement, disait-on et continue-t-on à dire. Comme le dit si souvent Bernard Landry: «Avec le libre-échange, le Canada voudra garder les mêmes relations avec nous; il ne faut donc pas se laisser influencer par les arguments de peur.» Mais dans le fond de nous-mêmes, nous savions qu'il y aurait des moments difficiles, mais jusqu'où? Ça, on ne le savait pas, mais on essayait quand même de se conter des histoires. Aujourd'hui, ils le savent aussi. Et les expertises complaisantes commandées par monsieur Le Hir, c'est justement pour calmer un peu les indécis et les indépendantistes qui, peut-être par peur, pourraient changer d'idée. Ces études complaisantes disent que ça n'irait pas tellement plus mal, mais *aucune* ne dit que ça irait mieux.

LES EXPERTISES COMPLAISANTES COMMANDÉES PAR MONSIEUR LE HIR, C'EST JUSTEMENT POUR CALMER UN PEU LES INDÉCIS ET LES INDÉPENDANTISTES QUI POURRAIENT CHANGER D'AVIS.

M et M: Justement, comment se fait-il que des intellectuels acceptent de faire des études complaisantes qui trahissent leur mission d'intellectuels?

GB: Parce que les convictions sont si fortes qu'on ne pense pas trahir. La trahison, c'est pour les autres; ce n'est jamais pour nous. Prenez l'exemple de Jacques-Yvan Morin qui dit que si je gagne, c'est parce qu'il y a toutes sortes de juges fédéraux, donc des juges qui trahissent leur serment. Eux autres, ils trahissent. Nous, on fait ce qu'il faut pour réaliser notre rêve de devenir un pays.

J'ai eu un débat, au mois de mars, je crois, avec un représentant du PQ qui disait qu'il fallait se méfier des arguments économiques, que ce n'est pas une question d'économie, mais de dignité. Je lui ai répondu: «Voilà, c'est la même cassette que nous avons depuis trente ans.» Et là, j'ai expliqué que c'est aussi une question économique et que c'est immoral de faire subir à un peuple qui a déjà plus d'un million de chômeurs et d'assistés sociaux, une situation encore plus grave que celle que nous subissons actuellement avec la récession.

AVEC UNE FAIBLE MAJORITÉ, ON AURA DES AFFRONTEMENTS MAJEURS AU QUÉBEC AVEC LES GROUPES QUI SE SONT FAIT ARRACHER LEUR PAYS, LE CANADA, ET QUI VONT DÉCIDER DE SE BATTRE POUR LE RECONQUÉRIR.

M et M: Une dernière question: d'après vous, quelles seraient les conséquences d'un «Oui» et celles d'un «Non» au référendum... s'il y en avait un...?

GB: D'abord, les conséquences d'un «Oui». A tous les niveaux, les conséquences d'un «Oui» seraient désastreuses. Au niveau de la dette nationale, on se ramasse avec un déficit de quinze milliards. Il est de cinq milliards...

M et M: Mais est-ce qu'un «Oui» amènerait un pays?

GB: La réponse, c'est non, à moins que les résultats ne soient très très forts. Mais avec une faible majorité, on aura des affrontements majeurs au Québec avec les groupes qui se sont fait arracher leur pays, le Canada, et qui vont décider de se battre pour le reconquérir. On aura des affrontements majeurs avec les autochtones. On aura des affrontements majeurs au niveau de la valeur des équipements du fédéral au Québec, que ce soient les plaines d'Abraham, les aéroports, etc.; des affrontements au niveau des lois, parce que le Canada continuerait à imposer ses lois, le Québec aussi. Que faire des Québécois qui vont continuer à envoyer leurs impôts à Ottawa? Qui va décider? Est-ce que c'est la force qui va primer? Mais même avant d'avoir un pays, au lendemain d'un «Oui», c'est fini les emprunts pour une certaine période. Evidemment, si les négociations ne réussissent pas, que le Québec regrette et demande à revenir dans la Confédération, tout ça va se stabiliser. Mais entre-temps, on aura fait des dommages énormes qu'on ne pourra pas réparer avant trente, quarante ans, parce que chaque jour d'incertitude économique est un dommage grave, particulièrement pour les petites gens.

Au niveau international aussi, on se ferait beaucoup de mal parce qu'on passerait pour un peuple jamais satisfait, aigri, pisse-vinaigre... bref, on n'encouragerait pas les gens à venir faire affaire ici. Surtout que le Canada a si bonne réputation! Je l'ai vu au Congrès du barreau, à Winnipeg. Un Mexicain, en particulier, m'a dit: «Pourquoi vous faites ça? Tout le monde pense que vous avez le plus beau pays possible: vous êtes en Amérique, mais vous n'êtes pas américains; vous autres ici, vous parlez français, mais vous n'êtes pas des Français; vous avez la porte ouverte sur l'océan, le monde,

tout. Pourquoi vous voulez vous séparer?» Il ne comprenait pas du tout, du tout. Tout ça pour dire que ça ternirait notre image, même si elle est déjà un peu ternie.

Alors, un «Oui» à 51, 54%, n'amènerait que des affrontements. Probablement que lorsque les Québécois se rendront compte que le «Oui» voulait dire un nouveau pays, là, ils feraient pression pour pour revenir au Canada, ils réclameraient des élections ainsi que la démission de monsieur Parizeau pour stabiliser toute la question. Par contre, si le «Oui» atteignait 60%, ce serait autre chose, ça aurait plus de légitimité. Mais même là, il y aurait un branle-bas de combat, parce que les gens diraient: "60% pour faire un nouveau pays, ce n'est pas assez." Surtout quand on sait, d'après des sondages récents, que les Québécois pensent *majoritairement* qu'on continuerait à avoir des élus à Ottawa...

M et M: Et les conséquences d'un «Non»?

GB: Il faudrait que les fédéralistes, les Canadiens, soient plus fiers d'afficher leur pays, qu'ils soient plus sûrs des avantages du fédéralisme, qu'ils expliquent aux gens comment ce système politique est vraiment extraordinaire et qu'ils aient le courage de dire que le *statu quo* est meilleur que la séparation... Parce que le *statu quo* ne nous empêche pas de travailler en français, de vivre en français, d'abuser même de notre nationalisme, d'avoir presque un pays. Alors, où est le virus du *statu quo* qui mange le monde? Le *statu quo* nous a permis d'élire Lucien Bouchard avec son parti qui essaie de détruire le Canada... Mais malheureusement, c'est devenu une affaire politique. Comme le *statu quo* est devenu un mot tabou, les politiciens n'osent pas en parler. Mais moi, je dis que si le *statu quo* est la plus grande démocratie qu'il y ait au monde, alors il faut le garder, le *statu quo*! Le *statu quo* est mieux que n'importe quelle séparation unilatérale qui amène le chaos.

M et M: Merci infiniment de nous avoir accordé votre temps avec tant de générosité. Nous vous souhaitons beaucoup de succès dans vos démarches. Espérons que toutes les Québécoises et tous les Québécois diront, comme vous:

OÙ EST LE VIRUS DU *STATU QUO* QUI MANGE LE MONDE? SI LE *STATU QUO* EST LA PLUS GRANDE DÉMOCRATIE QU'IL Y AIT AU MONDE, ALORS IL FAUT LE GARDER, LE *STATU QUO*!

«On ne peut pas passer toute sa vie à vouloir se séparer. Il faut finir par apprendre à vivre ensemble.» ■

Parler de la «double identité» des Québécois n'a pas de sens.
Dire que nous sommes «à la fois québécois et canadiens»,
«plus québécois que canadiens», «québécois avant d'être canadiens»
revient à se demander si mon chat est un félin avant d'être un animal,
s'il est plus félin qu'animal, s'il est à la fois un félin et un animal.
Être québécois, c'est une façon d'être canadien: cela ne se sépare pas.

Robert Melançon
Le Devoir, 12-13 août 1995

NATIONALISTES OU RENÉGATS ?

«... personne ne peut se permettre d'oublier l'hier qui a donné naissance à notre aujourd'hui.»

Han Suyin, L'arbre blessé

DANY GRAVEL



Dany Gravel est un analyste politique

Jacques Parizeau et ses acolytes sont les défenseurs d'une conception ethnique de la nation bien illustrée par le préambule du projet de loi sur la souveraineté dévoilé le 6 septembre dernier. En effet, alors que l'apport des Premières Nations est à juste titre reconnu, celui des anglophones ne l'est pas. Le maintien de ce clivage entre les deux cultures les plus importantes du Québec contraste avec la conception que se font les nationalistes canadiens d'une nation moderne, ouverte sur le monde, qui fait fi des traits ethniques ou culturels. Ce nationalisme canadien est clairement illustré dans un autre préambule, celui proposé par Pierre Elliott Trudeau en 1980 pour la nouvelle constitution canadienne:

Nous, le peuple du Canada, proclamons avec fierté que nous sommes et que nous voulons demeurer, avec l'aide de Dieu, un peuple libre et responsable de sa destinée. Issus de la rencontre du fait anglais et du fait français en terre d'Amérique, foyer ancestral de nos populations autochtones et enrichis par l'apport de millions de Néo-Canadiens venus des quatre coins du globe, nous avons voulu vivre, par delà les frontières du sang, de la langue et de la religion, une aventure de partage économique et culturel dans le respect de notre diversité.

Le présent débat a été réduit à un conflit entre fédéralistes et nationalistes québécois, mais ce sont en vérité deux conceptions de la nation qui s'affrontent. Car, comment peut-on offrir au peuple un choix entre un système politique et une identité? Un Québécois fédéraliste est tout simplement un Québécois qui préfère un système politique à un autre. Mais il ne suffit pas d'être fédéraliste pour être Canadien. Il faut, surtout, se sentir canadien.

LE PRÉSENT DÉBAT A ÉTÉ RÉDUIT À UN CONFLIT ENTRE FÉDÉRALISTES ET NATIONALISTES QUÉBÉCOIS, MAIS CE SONT EN VÉRITÉ DEUX CONCEPTIONS DE LA NATION QUI S'AFFRONTENT.

La crise d'identité qui sévit au Québec depuis 30 ans découle du choix qu'on nous offre entre un nationalisme moderne et un nationalisme du XIXe siècle, entre une conception civique de la nation et une autre fondée sur des traits ethnolinguistiques. Le nationalisme canadien représente la première, le «nationalisme québécois» la seconde.

La nation canadienne est un produit de l'histoire. Sur le tronc canadien-français, canadien-anglais et canadien-amérindiens se sont greffés les apports de tous ceux qui ont choisi notre pays pour bâtir leur avenir. C'est dans ce contexte que notre nation s'est dotée de deux langues d'usage sans toutefois en faire une condition de citoyenneté. D'une culture variée et riche, tout aussi différente dans ses parties, nous avons développé des liens communs basés sur le respect, l'ouverture et le partage avec tous les Canadiens. Tels sont les fondements de notre nationalisme.

Le mouvement anticanadien rejette cette forme avancée de la nation. Le «nationalisme québécois», tel qu'illustré par le préambule du 6 septembre dernier, s'oppose foncièrement au nationalisme canadien. La création d'une nation québécoise passe par l'uniformisation de tous les éléments qui ne sont pas de souche à une caractéristique commune et obligatoire: le français. Et lorsqu'il échoue dans cette uniformisation, le préambule nous prévient que le mouvement anticanadien a l'intention d'exacerber notre différence.

Cette tentative de faire coïncider la nation culturelle et l'État politique permet au mouvement anticanadien de déterminer les valeurs de la société et de s'assurer le contrôle de l'État. Ce n'est que par le biais d'une idéologie collectiviste que les «nationalistes québécois» tentent de maintenir l'unité de la nation. Comme l'indique le nouveau prési-

dent des Sociétés Saint-Jean-Baptiste:

L'État doit promouvoir nos valeurs communes et non pas subventionner les différences, comme c'est le cas maintenant. Et la pierre angulaire de ces valeurs communes, c'est l'usage du français [...] On veut profiter de l'apport des autres cultures pour alimenter notre propre culture commune. Mais que notre culture à tous soit une multitude de cultures, ça on s'y oppose. (La Presse, *23 novembre 1994)*

NATION CANADIENNE ET NATIONALISME CANADIEN

La vraie question n'est pas de réformer le contrat corporatif constitutionnel ou le pseudo *statu quo* (après tout, le seul *statu quo* qui persiste est celui du refus du Québec de signer la Constitution de 1982), mais de lutter pour retenir notre identité et notre attachement à un projet de société moderne.

Le Canada, et les Canadiens, ont toujours marché à contre-courant de l'histoire. Nos prédécesseurs voulaient créer une nation moderne. Rejetant les références ethnolinguistiques pourtant essentielles à l'époque, ils voulaient, au contraire, mettre l'accent sur une histoire commune, sur un projet commun de société et sur la construction d'un grand pays. Gonzalve Doutre exprimait peut-être le mieux ces sentiments lorsque, dans un discours à l'Institut canadien en 1864, il déclara: «Le sol canadien est ouvert à tous; que les nationalités y viennent se confondre, pour n'en former qu'une qui est générale, et qui résulte du climat, des intérêts et d'une destinée commune!»

C'est à cette même destinée que Henri Bourassa se référait à l'occasion d'une allocution au Congrès de la langue française au Canada, le 28 juin 1912: «Canadien ne doit pas s'entendre ici au sens étroit de notre province ou de notre race, mais au sens complet et *national* du nom, qui appartient à toutes les races qui peuplent le Canada». (C'est moi qui souligne) C'est sous l'impulsion de ces grands précurseurs de notre nation que, dès

CANADIEN NE DOIT PAS S'ENTENDRE ICI AU SENS ÉTROIT DE NOTRE PROVINCE OU DE NOTRE RACE, MAIS AU SENS COMPLET ET NATIONAL DU NOM, QUI APPARTIENT À TOUTES LES RACES QUI PEUPLENT LE CANADA.

HENRI BOURASSA

1933, l'exemple canadien permit à l'auteur français Firmin Roz d'observer:

La question qui se pose est plutôt de savoir si la coexistence de deux éléments nationaux juxtaposés est elle-même un obstacle à l'unité nationale, entendu dans le sens le plus large d'un accord et d'une harmonie de ces deux éléments. [...] La complexité n'exclut pas l'unité: elle en est, au contraire la forme la plus riche et, comme on dit aujourd'hui, la plus évoluée.» («Psychologie du peuple canadien», Revue des Deux Mondes, *ler nov. 1933, p. 64)*

Alors, que défendons-nous, nous Canadiens du Québec? Nous défendons la forme la plus avancée, dans sa pratique, de l'idée d'une nation. Elle s'est constituée, par la voix de ses élites d'alors, librement et consciemment, dans un même but. C'est la fusion de deux peuples chez qui s'est développé une conscience commune, qui vivent dans un espace commun, avec des idéaux communs outrepassant leur héritage racial, linguistique ou culturel. De cet altruisme, les membres de la nouvelle nation ont ouvert leurs portes et lancé un appel général au reste de l'humanité, l'invitant à y participer pleinement.

NATION QUÉBÉCOISE OU NATIONALISME D'ÉTAT?

De tout temps, le mouvement anticanadien est demeuré l'esclave de la Conquête de 1760. Il n'a même pas été capable d'inventer un nouveau mythe pour détruire notre pays. Son «nationalisme» est une modernisation du discours des nationalistes anticanadiens du début du siècle dont le plus bel exemple se retrouve dans une déclaration de Jules-Paul Tardivel publiée dans le journal *La Vérité* en 1904 :

Notre nationalisme à nous est le nationalisme canadien français (...); les nôtres, pour nous, sont les canadiens-français (...); la nation que nous voulons voir se fonder, à l'heure marquée par la divine providence, c'est la nation canadienne-française.

Aujourd'hui cette pensée se résume en une seule phrase: «*Le Québec aux Québécois*». Ce qui, dans le discours démagogique de Jacques Parizeau, devient: «Le Québec doit devenir un pays normal».

Le mouvement anticanadien rejette l'idée d'une nation canadienne et préfère jouer à outrance la carte de l'assiégé, du rejet. Le clergé de la séparation préfère réinterpréter l'histoire et passe d'une humiliation à l'autre aussi facilement que Lucien Bouchard change de parti politique. Non seulement le préambule

LE CLERGÉ DE LA SÉPARATION PRÉFÈRE RÉINTERPRÉTER L'HISTOIRE ET PASSE D'UNE HUMILIATION À L'AUTRE AUSSI FACILEMENT QUE LUCIEN BOUCHARD CHANGE DE PARTI POLITIQUE.

péquiste reflète bien cette attitude mais, en plus, il réactualise la mission apostolique du Québec en l'appelant «à demeurer fidèle à un destin original en Amérique» et en rappelant au peuple qu'il fait face à une menace perpétuelle contre laquelle notre langue et notre culture doivent se prémunir. Hors du Québec, point de salut!

Le rôle de l'humilié, si cher à Lionel Groulx, et repris avec grande éloquence par Lucien Bouchard, révèle

en fait une élite incapable d'affronter les vrais défis. Cette élite exige des statuts spéciaux pour se complaire dans sa propre médiocrité nombriliste. Elle préfère développer un sentiment d'aliénation et de victimisation pour assurer la préservation de l'ordre établi. Elle se proclame l'héritière d'Henri Bourassa, mais pratique le nationalisme tribal de Tardivel et de Groulx.

Malgré tous les efforts des intellectuels réactionnaires, l'entrée du Québec dans la modernité, à partir de 1960, oblige le mouvement anticanadien à redéfinir les caractéristiques du «nationalisme québécois» et à ressusciter la thèse des deux nations. Pour résumer simplement cette pensée «nationaliste», disons qu'elle considère l'État canadien comme un État binational mais que cette bi-nationalité ne peut se manifester que dans des États canadien et québécois distincts.

Maintenant que les «nationalistes québécois» ont évacué les Canadiens français hors-Québec de la notion de peuple fondateur, qu'ils ont réduit le débat à l'affrontement institutionnel, ils doivent dorénavant faire face à la composition multi-ethnique de la société québécoise. Le processus d'élimination de l'aspect ethnique du discours officiel a transformé les critères d'appartenance à la société. Ainsi, l'identité nationale est réduite à sa plus simple expression, soit celle de la citoyenneté. Comme la citoyenneté présuppose un territoire et un gouvernement, le mouvement anticanadien donne naissance au «nationalisme territorial» pour conclure qu'un Québécois est celui qui habite le Québec.

Cette forme récente du «nationalisme québécois» est, à mon avis, son aboutissement logique. Le nationalisme territorial est inévitablement lié à l'État et aux contrôles que l'État exerce sur son territoire. En établissant la suprématie de l'État, les élites anticanadiennes assurent à celui-ci le pouvoir exclusif de redéfinition des conditions d'entrée dans cette «nation».

Ce nouveau «nationalisme» sert en fait à masquer la dimension ethnolinguistique du mouvement anticanadien. Toutefois, le préambule du 6 septembre illustre l'échec de

EN ÉTABLISSANT LA SUPRÉMATIE DE L'ÉTAT, LES ÉLITES ANTICANADIENNES ASSURENT À CELUI-CI LE POUVOIR EXCLUSIF DE REDÉFINITION DES CONDITIONS D'ENTRÉE DANS CETTE «NATION».

cette tentative puisqu'il affirme «que le profond sentiment d'appartenance à un peuple *distinct* demeure à jamais le *rempart de notre identité*, nous proclamons notre volonté de vivre dans une société de langue française». Voilà resurgie sous une forme atténuée un élément clé du programme du PQ qui statut qu'un gouvernement péquiste renforcera «l'utilisation exclusive du français dans toutes les formes d'expression publique et que la sélection des immigrants aura comme prérequis l'adaptabilité à une société *exclusivement française*».

On se souviendra également de la proposition totalitaire de l'ADQ concernant la signature d'un contrat obligeant les immigrants à s'intégrer et à parler le français sous peine d'expulsion. Proposition suivie du silence complice du Parti québécois et du Bloc québécois et accompagnée de l'appui du Mouvement National des Québécois, qui déclarait encore récemment que «l'apprentissage du français demeure pour le Québec, une condition à l'obtention de la citoyenneté». Mais c'est M. Bouthilier, du Mouvement Québec Français, dans une déclaration publiée dans *La Presse* du 2 août 1994 pour expliquer sa candidature à l'investiture péquiste de Borduas, qui représente mieux l'ensemble de ce mouvement: «Je veux m'assurer que la Constitution de la république (du Québec) va bien faire reconnaître que le français est la *seule langue officielle de l'État du Québec.*»

Dans ce contexte, s'il existe une nation québécoise, elle ne se définit que par son identification à l'État et aux critères que celui-ci établit. Il n'est alors pas surprenant de constater que les plus grands défenseurs de ce projet sont les élites avides de pouvoir qui sont incapables de faire concurrence aux autres élites canadiennes. Elles préfèrent donc se replier sur elles-mêmes et développer leurs propres outils de promotion de leurs intérêts. Il s'agit donc pour elles de promouvoir la séparation en prétendant que la survivance exige une société monolithique.

On comprend donc que les politiques dites d'ouverture envers les éléments non francophones du Québec et les prétentions au pluralisme ne peuvent être maintenues que tant que le mouvement anticanadien aura la maîtrise exclusive de l'appareil juridico-politique du Québec. Dans cette perspective, il est clair que le «peuple québécois» ne se définit qu'en fonction des intérêts de ses élites qui visent à contrôler l'État.

Voilà tout le dilemme du mouvement anticanadien. En rejetant le nationalisme et la nation canadienne, il doit choisir entre l'aveu d'un nationalisme ethnolinguistique et l'aveu d'un nationalisme qui a pour fin le contrôle exclusif des appareils juridico-politiques de l'État.

CONCLUSION

Notre adhésion à la nation canadienne fait-elle de nous des renégats? Non! Depuis trop longtemps, nous avons laissé le mouvement anticanadien dominer le discours politique au Québec et dicter le contenu du débat. Tout comme avec le clergé du début du siècle, il est devenu impossible d'en parler

sans être taxé d'insolence, de sacrilège, de haute trahison, etc. Il est temps que les nationalistes canadiens du Québec sortent de leur torpeur et qu'ils reprennent dignement leur place au Québec.

Depuis 1960, on fait croire à la population francophone du Québec qu'elle n'est que québécoise. Au contraire, nous sommes des Canadiens que l'on veut forcer à n'être que québécois. On nous demande, en fait, de trahir toutes les aspirations et tout le travail de nos ancêtres qui ont bâti ce pays. Nous sommes confrontés à des «nationalistes» rêveurs qui n'arrivent plus à se définir eux-mêmes et qui tentent de nous faire subir leur perte d'identité.

Pourtant, comme membres constituants de la nation canadienne, nous avons beaucoup accompli. D'une société binationale, nous avons ouvert nos frontières et nos coeurs à tous pour créer un État pluraliste. Nous nous sommes donné deux langues de communication, qui nous permettent de nous ouvrir au monde. Nous avons fait nôtres toutes les cultures canadiennes, qu'elles soient française, anglaise, chinoise, italienne, amérindienne ou autre. Nous sommes fiers de cette richesse culturelle faite de la fusion de certains des plus grands courants de l'humanité. Nous sommes fiers de cette conception pluraliste de la nation.

Les Canadiens français sont partie intégrante de la nation canadienne et ont profondément participé à son histoire. Alors, lorsque l'on a le choix entre un nationalisme fondé sur des principes universels et ouvert sur le monde et un nationalisme qui, malgré tous les beaux discours, s'abreuve au culturalisme, notre choix est clair. ■

LE MYTHE D'UN QUÉBEC SOUVERAIN, PARTENAIRE DU CANADA.

ANGÉLINE FOURNIER

A la veille d'un référendum où nous allons nous prononcer sur un enjeu aussi important que la création d'un pays, il est impératif de prendre le temps de lever le voile sur l'ambiguïté du message véhiculé par le projet du gouvernement. Vouloir nous faire croire qu'en devenant un pays indépendant nous serons enfin «souverains» et que nous resterons dans le Canada grâce à un accord de «partenariat» avec le reste du Canada (RDC), n'est-ce pas vouloir nous berner?

A l'aube du XXIème siècle, la mondialisation, conjuguée avec le développement des technologies informatiques, des communications et des transports, entraîne un affaiblissement marqué du pouvoir des États. Tous les gouvernements tremblent devant les décisions de Moody's, qui influencent les taux d'intérêts, et des investisseurs étrangers qui, en quelques secondes, peuvent transférer leurs avoirs d'un pays à l'autre. A cela s'ajoute l'incroyable puissance des multinationales et des entreprises qui, poussées par la concurrence internationale d'un marché mondialisé et sans loyauté nationale aucune, sous-traitent et transfèrent leurs activités là où cela est rentable. Comment le Québec pourrait-il échapper à cette réalité?



Angéline Fournier est coauteur du *Piège de l'indépendance - Le Québec sera-t-il affaibli par la souveraineté?* Ed. L'Etincelle, 1994

L'UNION FAIT LA FORCE

Devant l'érosion de leurs pouvoirs, les États modernes et industrialisés se rassemblent pour contrer les effets de la mondialisation et trouver des solutions communes: les Européens se dirigent lentement mais sûrement vers une union de type fédératif à la canadienne, tan-

dis que certains pays d'Amérique latine y songent et que le Bloc américain semble se consolider autour de l'ALENA.

DEVANT L'ÉROSION DE LEURS POUVOIRS, LES ÉTATS MODERNES SE RASSEMBLENT POUR CONTRER LES EFFETS DE LA MONDIALISATION ET TROUVER DES SOLUTIONS COMMUNES.

Le Canada, quant à lui, avec plus de cent ans d'avance sur l'idée que «l'union fait la force», dans le respect de la différence, a vite réalisé que le système fédéral était la meilleure forme de gouvernement pour gérer les différences économique, culturelle et démographique. C'est d'ailleurs ce qui rend ce pays si intéressant, mais si complexe à diriger. Dans ce contexte, le Québec, en même temps qu'il a développé une autonomie très marquée, a pu profiter des bienfaits de la solidarité pancanadienne.

LE QUÉBEC EST DÉJÀ SOUVERAIN

Cette autonomie n'est rien d'autre que la «souveraineté» que les Québécois ont déjà sur leur développement: une langue et une culture francophone protégées maintenant grâce aux efforts combinés des gouvernement fédéral et provincial (protection constitutionnelle, bilinguisme officiel, loi 101). Les résultats sont donc clairs et tangibles. En effet, en 1994, 94% des Québécois parlent français. C'est ce qui oblige même l'indépendantiste Pierre Drouilly à admettre que le français n'est plus un facteur d'insécurité au Québec.

Plus encore, le Québec a un contrôle sur sa culture (largement subventionnée par les institutions culturelles pan-canadiennes, dont il reçoit la part du lion), son éducation, son code civil, son immigration (en grande partie), son économie (grâce aux avantages concurrentiels donnés à l'industrie québécoise par l'action concertée de l'État québécois et des entreprises, ce que l'on appelle communément «Québec inc.»).

UN QUÉBEC INDÉPENDANT SERAIT MOINS «SOUVERAIN»

En se séparant, le Québec affaiblirait sa souveraineté sur son développement économique, social et culturel. Qui plus est, il se couperait du lien de solidarité qui le lie au reste du Canada. Cette solidarité, qui couvre bien des domaines, prend aussi l'aspect d'une union économique canadienne, dont le Québec fait partie intégrante. Ce mode «actif» d'intégration prend des dizaines d'années à bâtir et présuppose une harmonisation douanière et monétaire, une coordination des politiques fiscales et sociales et surtout une union politique qui permet au Québec d'influencer les décisions et d'éviter d'être marginalisé par des décisions prises à Ottawa. Cette union canadienne est loin d'être parfaite et les provinces travaillent activement à son amélioration. Elle est toutefois essentielle pour notre province puisque, selon une étude réalisée par la Chambre de commerce du Canada en 1995, celle-ci dépend le plus du commerce interprovincial. Le Québec a obtenu, en outre, des quotas pour ses producteurs de lait (qui ont 60% du marché laitier canadien) et des subventions pour ses manufacturiers du textile et du meuble ainsi que d'autres mesures proctectionnistes de ce genre. Le Québec a donc une influence sur la politique économique canadienne ainsi qu'un accès au marché canadien qui dépasse de loin ce qu'il devrait avoir, si l'on ne tenait compte que de son poids démographique (24%) et de sa part du PIB canadien (25%).

DE TOUTES LES PROVINCES CANADIENNES LE QUÉBEC DÉPEND LE PLUS DU COMMERCE INTERPROVINCIAL.

Dans une tentative de partenariat, que peut donc espérer un Québec séparé du reste du Canada (RDC)? Au mieux, un accord de libre-échange avec le RDC ou un accord Ontario-Québec. Au pire, rien du tout, mais certainement pas le partenariat intégré actuel! Car ce que le Québec séparé obtiendra dépendra exclusivement du résultat de ses négociations avec le RDC. Il ne faut pas se leurrer. Aussi tenaces et combatifs que soient les Québécois, ils n'auront pas beaucoup de cartes dans leur manche pour imposer leur volonté lors de négociations tenues dans une atmosphère de divorce où chacun cherche son intérêt et laisse ses sentiments au vestiaire.

AUSSI TENACES ET COMBATIFS QUE SOIENT LES QUÉBÉCOIS ILS N'AURONT PAS BEAUCOUP DE CARTES DANS LEUR MANCHE POUR IMPOSER LEUR VOLONTÉ.

D'ailleurs, le Canada que nous connaissons n'existera plus. Le Québec aura en face de lui un minimum de douze représentants du RDC qui représenteront une population de 21 millions d'habitants et une économie de 600 milliards de dollars. De l'autre côté, il y aura le Québec, sept millions d'habitants, une économie de 170 milliards de dollars et un nouveau pays déstabilisé qui se débattra dans les affres de la création de nouvelles structures.

QUE PEUT ESPÉRER UN QUÉBEC INDÉPENDANT?

Dans ce contexte tout peut arriver: le RDC peut décider que l'accès au marché québécois pouvant se faire pas le biais de l'ALENA, (dont fera partie le Québec à des conditions moins avantageuses), il n'est donc pas nécessaire de conclure un traité de libre-échange. Il peut aussi décider qu'il est suffisant d'avoir un accord commercial Ontario-Québec ou un accord de libre-échange visant uniquement l'élimination de barrières diverses.

Dans ce genre de relation, il n'est pas nécessaire d'avoir une monnaie ou un passeport communs, puisque les partenaires ne font pas partie du même pays. Le RDC peut donc décider que garder une monnaie commune avec le Québec est un handicap, comme ce fut le cas, par exemple, de la République Tchèque avec la Slovaquie, dont l'union monétaire n'a pas résisté plus de six semaines aux pressions des investisseurs. Et même si le maintien d'une monnaie commune est décidé, le Québec aura perdu les leviers d'intervention sur les politiques monétaires grâce auxquelles il influence les choix économiques.

Quels que soient les résultats ultimes des négociations, un Québec indépendant ne peut être que le grand perdant d'une séparation douloureuse. Il perdrait l'union économique intégrale et, partant, une certaine souveraineté économique: perte des moyens d'action directe sur les décisions, perte de l'accès privilégié au marché canadien, perte de la possibilité de maintenir des politiques interventionnistes du type «Québec inc.» sans risquer des représailles commerciales.... Cette perte de souveraineté économique, combinée à un endettement excessif (puisque le Québec deviendrait le pays le plus endetté parmi ceux de l'OCDE) et à la nécessité d'ouvrir son économie pour attirer les investisseurs, diminuerait un peu plus sa marge de manœuvre économique. Le Québec perdrait également sa «souveraineté» linguistique et culturelle qui est protégée actuellement par son appartenance au Canada, qui agit comme «coussin» contre les forces expansionnistes de la langue et de la culture anglo-américaines.

L'UNION MONÉTAIRE DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE AVEC LA SLOVAQUIE N'A PAS RÉSISTÉ PLUS DE SIX SEMAINES AUX PRESSIONS DES INVESTISSEURS.

QUE VOULONS-NOUS?

Alors, posons-nous la question: quelle souveraineté voulons-nous? Cherchons-nous avant tout les *symboles* de la «souveraineté» (un drapeau, une frontière, un hymne national, une résidence officielle pour notre nouveau Président), au prix d'un recul de nos pouvoirs réels? Ou recherchons nous une «souveraineté» *maximale*? Dans notre monde interdépendant où la souveraineté des Etats s'érode, particulièrement celle des petits pays, notre appartenance au Canada nous donne une «souveraineté» plus importante que notre prétendue «indépendance». L'histoire du Canada montre d'ailleurs que le Québec n'a pas cessé de se développer et de s'épanouir comme société distincte francophone depuis les débuts de la Confédération.

Ne nous laissons pas séduire par une souveraineté symbolique et un partenariat aléatoire qui ne peuvent que nous affaiblir sur le continent nord-américain et dans le monde! ■

Une «démarche manifestement illégale»

Le tribunal ne peut cautionner une violation de l'ordre constitutionnel... [Le gouvernement du Québec] cherche à renverser l'ordre constitutionnel en utilisant son pouvoir politique et les deniers publics... La menace est sérieuse. Il en va de l'ordre public. Le préjudice est irréparable. Dans un tel scénario, la stabilité de l'ordre juridique est compromise.

Le juge Robert Lesage,
Cour supérieure du Québec
Le 8 septembre 1995.

LE PARADIS, LE POUVOIR ET LE GROS SOU

Marcel Guilbault

L'idéalisme, ici comme ailleurs, a cédé au pragmatisme perçu désormais comme plus conforme à la pensée moderne par le citoyen fin de siècle, individualiste et consommateur.

Le nationalisme, tout comme la religion, devient de plus en plus affaire de vie privée, effet inéluctable du libéralisme économique et de l'avènement de la technologie. Ces deux forces nivellent les différences culturelles. Si elles ne détruisent pas la pulsion vitale de l'appartenance, elles amenuisent sensiblement la force politique de thèmes tels que la culture, la nation, la conquête, la langue, etc.

Cette relégation au domaine privé a aussi pour causes l'élargissement des connaissances, l'éradication de frustrations collectives par le moyen de législations appropriées, la réalisation de la sécurité que représente l'appartenance au Canada et la méfiance à l'égard des Parizeau et cie.

En outre, on sait bien que les peuples ne persévèrent pas longtemps dans une opinion erronée quand il s'agit de leur intérêt. Et pour le Québécois citoyen canadien, son intérêt, c'est de pouvoir dire comme Marie de France dans le *Lai du Chèvrefeuille*: «Si est de nos, ne vos sans moi, ne moi sans vos.» Au surplus, nombre de citoyens n'ont plus à l'égard de l'anglais ce désir trouble de vengeance qui anima certains «patriotes» à la suite de 1760. Et ce, pour toutes sortes de motifs dont, entre autres: la réalisation que la Conquête en fut une d'un territoire français et non du Québec, d'un petit peuple français abandonné par une France qui, comme aujourd'hui, n'avait pas



Marcel Guilbault est un avocat à la retraite

d'amis, mais seulement des intérêts; la réalisation du fait que personne ne voudrait se retrouver en cette Nouvelle France indigente, soumise à quantité de petits despotes querelleurs et vénaux, asservie par la technique du «franc-alleu roturier», payée de papier-monnaie à peu près sans valeur et moralisée par un clergé ultramontain, autoritaire et apeuré par les Lumières; la réalisation que l'Anglais, l'Écossais ou l'Irlandais, prenant racine en Canada, adoucissaient singulièrement le déracinement des Français; la prise en compte des apports de ces derniers nouveaux arrivants et de certaines de leurs institutions les plus nobles, dont le Parlement et le Droit public.

La crainte de la perte de sa culture ne soulève plus, chez le Québécois, mer et monde. Dès lors que la culture se trouve définie par: «Tout ce que l'individu apprend en tant que membre d'une société» (*Histoires des Moeurs; Encyclopédie de La Pléiade*, 1991, p. 339) le Québécois aura vite compris l'avantage d'apprendre «plus» d'une société multi-ethnique. Sa culture n'est ni anglaise, ni française; elle est hybride. Trop souvent manipulée à des fins politico-idéologiques, elle le porte, hélas, à se cantonner dans son coin de pays. En outre, il est de la nature de l'homme d'affectionner davantage ce qui est le plus près de lui et de s'éloigner de l'autre. «Tout contact avec une pensée étrangère [...] demande un effort mental [...] C'est un effort considérable et beaucoup de gens ne consentent pas à le fournir.» (Simone Weil: *L'enracinement*, p. 159)

Mais vouloir protéger sa culture en se repliant sur soi et en refusant l'adversité est une hérésie conduisant à la disparition. Comme le dit si bien Toynbee, «*Civilisations [...] grow through an elan which carries them from challenge to response to further challenge ...*»

Il sait, le Québécois, qu'il est «distinct». Il n'est pas nécessaire qu'on le lui confirme dans la Constitution. La «distinction» n'est ni un bien, ni un droit, ni un privilège. Nul peuple n'est choisi par les dieux. Il ne s'agit que d'un fait qui s'applique à tout un chacun, à toute société. Cependant, certaines exigences découlent de la «distinction». Dès qu'elle fait partie de nos pulsions vitales, il est essentiel de lutter pour elle sans cependant en faire un motif extrême d'exclusion. D'autant

La «distinction» n'est ni un bien, ni un droit, ni un privilège. Nul peuple n'est choisi par les dieux. Il ne s'agit que d'un fait qui s'applique à tout un chacun, à toute société.

plus que ce qu'elle sera demain n'est pas forcément ce qu'elle est aujourd'hui. Le Québécois sait que le français est une des langues officielles au pays; il a un statut, des droits et des privilèges égaux à l'anglais «quant à son usage dans les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada.» *(Charte canadienne des Droits et Libertés)*

Une langue est menacée d'extinction dès qu'elle ne véhicule plus de valeurs spirituelles et matérielles au moins égales à celles d'une autre langue voisine. Ceci est d'autant plus vrai quand la langue voisine est parlée par un plus grand nombre de sujets. Si la langue grecque, par exemple, s'est conservée jusqu'aujourd'hui c'est, en grande partie, grâce la richesse de la culture grecque. De l'Empire romain, byzantin et ottoman jusqu'à nos jours, le *«graeculus esuriens»*, le petit Grec affamé dont parle Juvenal, toujours aux affaires, ainsi que les Grecs de culture constamment sollicités par l'*«eros philosophias»*, ont gardé le désir passionné d'apprendre comme leurs anciens. C'est ce qui a sauvé leur langue de l'oubli.

Le gage de la conservation du français québécois n'est pas la séparation mais le modèle grec, le souci de bien écrire et de bien parler, de rendre admirable cette langue à un plus grand nombre de personnes par la qualité des valeurs qu'elle représentera. Le Québécois est donc condamné à la lutte, à l'excellence et au maintien d'un poids démographique suffisant s'il veut en assurer la pérennité. En d'autres mots, mal parlée, mal écrite, sujette «comique» de spectacles vulgaires, cette langue n'impressionnera plus personne et elle repoussera ses locuteurs éventuels.

Refuser l'autre, c'est méconnaître les Lumières, s'amoindrir par victimisation et croyance en des psycho-faits. Cette méconnaissance des Lumières, au sens Kantien, comporte le mal de ne pas vouloir passer de la dépendance à l'indépendance de nos concepts, raisonnements, jugements et actions. A cette indépendance, fille de la raison et non du désir, la présomption qui consiste à surestimer ses forces entraîne fatalement le châtiment. La victimisation porte l'homme, apeuré devant ses responsabilités, à se poser en victime innocente et porte la nation à devenir quémandeuse et à se croire assiégée par l'ennemi. Le Parti québécois fait usage de psycho-faits dans la propagation de toutes sortes de «complots» et dans l'entretien de toutes sortes de facteurs de division: historiques, ethniques, politiques, sociaux, etc. Les psycho-faits conduisent toujours à des décisions irrationnelles comme celle de se séparer du Canada.

Pour être une nation, dit Renan, il faut avoir oublié beaucoup de choses. C'est là le prix d'entrée dans le monde moderne. Cela ne veut pas dire oublier le passé, mais cela signifie l'étudier à des sources objectives et l'apprécier à la lueur de l'esprit du temps et, surtout, tenir compte des forces, des faiblesses, des intérêts et des connaissances de ceux qui l'ont fait.

Il apparaît donc que le motif réel du projet de souveraineté c'est le pouvoir total et son corollaire, le gros sou. Il est de la nature de l'homme de rechercher le pouvoir et d'exercer sans cesse cette force centripète qui tend à l'affranchir de toute force supérieure à la sienne. Les lois de la conservation de la société stable et démocratique exigent, cependant, l'équilibre des puissances. C'était, pour les pères de la Confédération, le prix à payer pour faire partie de la société canadienne. Et ce l'est encore dès lors que l'on croit en cette règle essentielle de survie: l'intérêt général prime sur l'intérêt particulier.

Il ne s'agit pas de discuter des motifs de la sécession, de la noblesse de valeurs spirituelles, d'impératifs de liberté, de démocratie, de *«virtu»*, de culture, de *«primum vivere»* etc. Il n'en demeure pas moins que la recherche de gains matériels, même sous le couvert de bénéfices culturels, conduit toujours à la médiocrité et à la vulgarité.

Le désolant de l'aventure est que, nonobstant la comptabilité de l'entreprise, l'on s'excluerait d'un grand pays pour se parquer dans un territoire contestable dont les ressources seraient gravement compromises, contre le vœu de nos associés, des Amérindiens, des immigrés et d'une partie importante de notre population dite «de souche». L'on risquerait ainsi, sans avoir les moyens indispensables à l'exercice du pouvoir total, de soulever des désordres pour des questions de paiement de dettes, de territoire, de frontières, d'accise ou de douanes, de contrebande, de désobéissance civile, etc.

LE DÉSOLANT DE L'AVENTURE EST QUE L'ON S'EXCLUERAIT D'UN GRAND PAYS POUR SE PARQUER DANS UN TERRITOIRE CONTESTABLE DONT LES RESSOURCES SERAIENT GRAVEMENT COMPROMISES.

L'affligeant c'est que ce gouvernement considère la province du Québec comme le seul milieu vital alors qu'il n'en est qu'un parmi d'autres, où, comme dans les autres, le beau côtoie le laid et le bon, le mauvais. *«Ubi bene ibi patria»*, disait Pétrarque. Il n'est pas, non plus, le meilleur de tous. Cependant, associé au Canada, il nous a permis de vivre jusqu'ici dans la paix et dans une relative abondance.

Bientôt nos gouvernants actuels seront, comme tous ceux qui les ont précédés, remplacés et oubliés. Auront-ils, comme des nomades irresponsables, entraîné des millions de citoyens dans leur projet destructeur en justifiant leur désir

de destruction par un désir de création?

On peut supposer, malheureusement, que tout ce branle-bas provient possiblement de la peur de manquer, de l'angoisse d'être dépassé et de l'anxiété de ne pouvoir régler les problèmes des temps. Ainsi, l'on discute de «projets de société», de contrats sociaux, de décentralisation avec des groupes d'intervenants, à peu près toujours les mêmes. Grotesques et prématurés sont ces exercices. Ils participent de l'illusion, du mythe et de l'hypothèse. Ils ne sauraient être autre chose que des vœux pieux dont la réalisation est essentiellement sujette à des événements totalement imprévisibles et sur lesquels personne ne peut exercer quelque contrôle que ce soit. Comme dans l'Empire ottoman, le gouvernement plane dans des sphères débranchées de celles où vivent ses sujets; comme dans l'Empire byzantin, la catastrophe aux portes, l'on discute de projets de riches oisifs, d'ordre néo-féodal au lieu de proposer la «*virtu*», comme Machiavel appelait cette qualité de l'esprit civique qui maintient la patrie en l'État.

Affligeante aussi cette indicible propension à l'optimisme immodéré affiché par le débonnaire Premier qui propose le paradis futur. Pour lui, comme pour le docteur Pangloss, dans *Candide* de Voltaire: «Nous allons dans un autre univers; c'est dans celui-là, sans doute, que tout est bien.» Cette attitude serait risible si elle ne comportait tant d'autoritarisme. Selon cette doctrine, en effet, tout est possible au chef qui sait ce qui est juste et bon: il lui suffit de prendre les moyens pour y arriver. L'on use parfois déraisonnablement du droit

COMME DANS L'EMPIRE OTTOMAN, LE GOUVERNEMENT PLANE DANS DES SPHÈRES DÉBRANCHÉES DE CELLES OÙ VIVENT SES SUJETS; COMME DANS L'EMPIRE BYZANTIN, LA CATASTROPHE AUX PORTES, L'ON DISCUTE DE PROJETS DE RICHES OISIFS.

de se tromper et ces hommes politiques qui en usent ainsi, tels des rois aveugles, jouent avec leurs sujets borgnes et dociles un poker constitutionnel dont l'enjeu est la stabilité et la tranquillité du royaume.

Tout aussi décevante est la propension péquiste à la «*furia francese*», ce penchant à l'indiscipline, à la querelle et à l'égolâtrie qui porte à ne s'intéresser qu'à soi-même et à se croire porteur du destin du peuple.

Que ne se réfèrent-ils pas, les sécessionnistes, à Tite-Live et à Aristote, ces maîtres de la raison et à Montaigne, celui du sens commun, pour y trouver par exemple cet avertissement:

Il y a grand doute s'il se peut trouver si évident profit au changement d'une loy reçue, [...] une police, c'est comme un bastiment de diverses pièces jointes ensemble d'une telle liaison qu'il est impossible d'en esbranler une que tout le corps ne s'en sente? (Montaigne, Essais *1.23)*

L'on invoque, enfin, l'impossibilité de changer le *statu quo*. Il s'agit d'un sophisme. En effet, tout change. *Nihil suo statu manet*, dit Cicéron. Les constitutions, comme les sociétés, vivent et changent par toutes sortes d'ententes, de compromis ou de nécessités. Les changements à la constitution d'un pays ne doivent cependant être faits qu'avec la plus grande circonspection. En effet, il en va de la stabilité du pays. De fait, au Québec, le *statu quo* est devenu le changement et vice versa. On n'a jamais connu ailleurs autant de changements qu'au Québec depuis les

DE FAIT, AU QUÉBEC, LE *STATU QUO* EST DEVENU LE CHANGEMENT ET VICE VERSA. ON N'A JAMAIS CONNU AILLEURS AUTANT DE CHANGEMENTS QU'AU QUÉBEC DEPUIS LES ANNÉES SOIXANTE.

années soixante. Nous sommes constamment au rouet. Et voilà que, comme le dit Toynbee «*History is on the move again*».

Cette fois, cependant, si c'est «Oui», l'on ne pourra plus revenir en arrière.

Quant à moi, comme Montaigne,

*Je suis desgousté de la nouvelleté; quelque visage qu'elle porte et ay raison, car j'en ay vu des effets très dommageables. Celle qui nous presse depuis tant d'ans, elle n'a pas tout exploieté, mais on peut dire avec apparence que par accident elle a tout produict et engendré, voire et les maux et ruines qui se font depuis sans elle et contre elle. (*Essais*)* ■

RIEN N'EST SI DANGEREUX
QU'UN IGNORANT AMI;
MIEUX VAUDRAIT UN SAGE ENNEMI.

La Fontaine,
L'ours et l'amateur des jardins

JE VAIS VOTER «OUI»

FRANÇOIS ROCHER

Je vais voter «Oui» pour que les forces vives de la société québécoise passent le plus rapidement possible à autre chose, pour mettre fin à l'ambiguïté du statut de ma communauté d'appartenance et pour que cesse cette lutte interminable et infructueuse contre un pays qui considère mythique la thèse des deux peuples fondateurs.

Le nationalisme québécois a toujours été alimenté par une volonté de voir survivre, puis prospérer, en terre d'Amérique, une société de tradition française. Ses manifestations ont été multiples et pas toujours heureuses. Il a de tout temps interpellé surtout les francophones, Canadiens français d'abord, puis Québécois. Mais la Révolution tranquille et les années 1960 ont marqué une véritable révolution culturelle, un changement de mentalité et une redéfinition de la communauté d'appartenance. Les francophones ont pris conscience de la puissance du levier qu'est l'État. Ils ont compris que le seul instrument dont ils disposaient et qu'ils pouvaient contrôler pour corriger les inégalités du passé se situait au Québec. Se sentaient-ils moins canadiens pour autant? On peut en douter. Mais bon nombre d'entre eux ont réclamé le respect et l'élargissement des compétences provinciales dans le but de renforcer l'outil étatique, croyant à juste titre à leur capacité de gérer leurs propres affaires. Ces demandes correspondaient, bien entendu, aux aspirations des francophones du Québec. Mais si cette expression du nationalisme s'enracinait indubitablement dans une communauté spécifique, elle n'excluait pas pour autant les autres communautés, anglophones et allophones. Celles-ci étaient invitées à reconnaître, à respecter et à accepter la primauté du français dans l'espace public québécois et à s'y intégrer.



François Rocher est professeur de science politique à Carleton University

Cela ne s'est pas fait sans une certaine dérive sémantique. On a abusé du vocable «nation québécoise» pour décrire l'ensemble des Québécois vivant sur ce territoire alors qu'il aurait été plus juste de parler du peuple, constitué de l'ensemble de ses citoyens. Certains se sont avec raison sentis exclus par cette définition. D'autres y ont vu un abus de la part des francophones qui voulaient imposer une vision homogénéisante de la nation. Or, la démarche québécoise visait simplement à rassembler les conditions indispensables à la pérennité de la culture de tradition française dans un environnement où elle est marginale aussi bien au Canada qu'à l'échelle du continent. En fait, c'est ce statut de minoritaire qui était remis en question. Les francophones cherchaient à se constituer en majorité sur leur territoire et à faire accepter la nature dualiste du Canada. C'est ce projet qui, au mieux, n'a pas été compris ou, au pire, a été dénié par le reste du Canada et bien souvent remis en question par les membres des minorités ethnolinguistiques au Québec.

BON NOMBRE D'ENTRE EUX ONT RÉCLAMÉ LE RESPECT ET L'ÉLARGISSEMENT DES COMPÉTENCES PROVINCIALES DANS LE BUT DE RENFORCER L'OUTIL ÉTATIQUE, CROYANT À JUSTE TITRE À LEUR CAPACITÉ DE GÉRER LEURS PROPRES AFFAIRES.

La démarche québécoise s'est butée au projet de *nation building* mis de l'avant par le gouvernement fédéral. Celui-ci ne niait pas formellement la dualité originale du Canada, mais il refusait d'en admettre toutes les dimensions politiques. C'est ainsi que la politique fédérale du bilinguisme a consacré l'usage des deux langues officielles dans la fonction publique du gouvernement fédéral et a permis d'y accroître la représentation des francophones. Il s'agit là d'un gain incontestable compte tenu d'une longue tradition de subordination du français et des luttes épiques qu'ont dû livrer les francophones dans le passé pour faire admettre des choses aussi simples que des billets de banque bilingues. Toutefois, toute la philosophie sur laquelle s'appuie la Loi sur les langues officielles s'inspirait d'une lecture réductrice des droits. Elle se contentait de garantir aux individus l'obtention de services dans la langue de leur choix, là où le nombre le justifie. La Loi constitutionnelle de 1982 étendait cette garantie de l'accession aux réseaux des écoles de langues française et anglaise pour les enfants dont les parents avaient reçu leur enseignement dans leur langue partout au Canada

en adoptant la même approche procédurière. Les droits linguistiques furent donc dissociés de leurs supports communautaires. Suivant la même logique, le gouvernement fédéral faisait adopter une politique du multiculturalisme qui banalisait la culture française en la plaçant sur le même pied que toutes les autres. Tout cela s'est produit alors que le gouvernement fédéral continuait à envahir les champs de compétence exclusive des provinces au nom de son pouvoir de dépenser, tout en établissant des normes «nationales» contraignant les provinces à développer des programmes compatibles avec celles-ci.

LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL FAISAIT ADOPTER UNE POLITIQUE DU MULTICULTURALISME QUI BANALISAIT LA CULTURE FRANÇAISE EN LA PLAÇANT SUR LE MÊME PIED QUE TOUTES LES AUTRES.

On comprendra aisément que la démarche privilégiée par le gouvernement fédéral a, pour reprendre les termes d'André Burelle, modifié profondément «le contrat social et politique canadien, en atomisant systématiquement les droits collectifs garantis par le Pacte confédératif de 1867» (*Le mal canadien*, Fides, 1995, p. 41). Le rapatriement de la Constitution en 1982 n'est venu que confirmer ce qui était déjà fort bien engagé depuis la fin des années 1960. Cet événement, qui continue à être dénoncé non seulement par les souverainistes mais aussi par une majorité de fédéralistes québécois, comme nous l'a rappelé à maintes reprises Daniel Johnson, a mis fin à la vision d'un Canada dualiste, qui était pourtant largement partagée par les Québécois, pour lui substituer celle de l'égalité absolue des individus et des provinces. Les tentatives avortées de modifier la Constitution dans le cadre des accords de Meech et de Charlottetown ont démontré l'incapacité du reste du Canada de reconnaître l'existence de cette différence et d'en tirer les conséquences politiques. Ces tentatives ont scellé le nouveau contrat social qui s'est imposé sans l'assentiment du Québec et démontré son immuabilité.

Le fédéralisme contemporain a trahi l'esprit du Pacte confédératif de 1867. On peut toujours prétendre, comme le fait Fernand Dumont, que toute l'histoire canadienne repose sur un malentendu, les Pères de la Confédération ayant cherché à instituer une nation politique alors que les francophones ont plutôt juxtaposé l'idée de la nation politique à celle de la nation culturelle, comptant sur la double protection de l'État fédéral et d'un gouvernement provincial (*Raisons communes*, Boréal, 1995, p. 34). Il n'en demeure pas moins que la pratique du fédéralisme, à travers sa très grande flexibilité qui lui a permis d'empiéter sur les compétences dévolues aux provinces initialement, d'imposer une vision unitaire de la «nation canadienne» et de réduire formellement les pouvoirs du Québec en matière de langue, a démontré l'impossibilité de revoir les termes du contrat politique et de favoriser la reconnaissance de la diversité.

LE FÉDÉRALISME CONTEMPORAIN A TRAHI L'ESPRIT DU PACTE CONFÉDÉRATIF DE 1867.

Cette collision entre les projets québécois et canadien a alimenté le nationalisme québécois. Il eut été possible d'y échapper si le Canada avait été en mesure de composer avec les droits collectifs du Québec (et des Autochtones) et d'éviter de se substituer aux provinces en utilisant la Charte, le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral ou l'imposition de normes «nationales». La flexibilité du fédéralisme tant célébrée par les centralisateurs aujourd'hui n'aurait pas été unidirectionnelle mais aurait compté sur une plus grande collaboration des provinces. Tel n'a pas été le cas. C'est pourquoi j'en ai marre de cette lutte à un contre dix et que je vais voter «Oui».

Le *Rapport* de la Commission nationale sur l'avenir du Québec résumait en peu de mots la raison d'être de la souveraineté: «[C]'est d'abord pour la sauvegarde de l'identité du peuple québécois, pour l'épanouissement de sa culture et pour la réalisation de son contrat social qu'elle s'impose avant tout» (p. 15). On peut s'interroger sur la signification que les rédacteurs du rapport ont donné au mot «peuple». On peut y dénoncer le fait qu'il s'agit d'une notion qui semble *a priori* exclure les Anglo-québécois, les allophones et les Autochtones. Mais ce dont il est question, c'est de la consolidation d'une culture publique commune posant comme prémisse incontournable la prédominance d'une culture de tradition française. On ne peut y voir un refus de la pluralité et la mise en place d'une intégration forcée au groupe francophone. Je ne puis qu'être profondément en désaccord avec le chroniqueur de la *Gazette*, William Johnson, lorsqu'il affirme que «l'objectif du nationalisme québécois actuel est, tout comme ce fut le cas dans les années soixante, la création d'un État ethnique au Québec» (*A Canadian Myth. Quebec, Between Canada and the Illusion of Utopia*, Robert Davies Publ., 1994, p. 389).

Ce type de critique oublie commodément de mentionner que les politiques canadiennes du multiculturalisme et du bilinguisme produisent ces mêmes résultats, à savoir une anglicisation des Néo-canadiens à un rythme nettement plus rapide qu'au Québec et leur intégration à la «culture publique commune» de tradition anglo-saxonne. De plus, compte tenu du statut socio-économique de l'anglais, non seulement au Canada

mais aussi à l'échelle du continent nord-américain, nul n'a besoin de préciser, ailleurs qu'au Québec, au profit de quelle langue et de quelle culture l'intégration doit se réaliser. Personne n'accuse pourtant le Canada de vouloir édifier un État ethnique anglais. En fait, le principal reproche adressé à l'approche québécoise porte sur le processus de francisation des membres des groupes ethnoculturels et le refus de reconnaître officiellement à l'anglais le statut de langue publique. Au nom du pluralisme, il est donc facile de dénoncer toute approche qui privilégie une langue au lieu d'une autre, de promouvoir le libre choix absolu et d'adopter une vision étroitement «procédurale» du libéralisme. C'est faire fi de la présence dans toute société d'une «culture publique commune».

Le sociologue Gary Caldwell fut l'un des premiers, avec Julien Harvey, à proposer une définition des éléments qui composent la culture publique commune québécoise. Ceux-ci, dans l'ensemble, s'inspirent des principales caractéristiques des démocraties libérales occidentales qui renvoient à l'égalité des citoyens, aux libertés politiques, à l'État de droit, aux conventions économiques, etc. À cet égard, le Québec ne se distingue guère des autres sociétés. Toutefois, la culture publique «doit nécessairement comprendre un véhicule de communication commune, une langue - sans qu'elle soit nécessairement leur langue - que tout le monde comprend. Au Québec, cette langue ne peut être que le français, et ceci parce que, comme l'explique Gary Caldwell (*L'action nationale*, octobre 1988, p. 709), toute culture publique est aussi le produit d'une expérience historique spécifique. L'importance accordée à la langue française n'est pas qu'instrumentale. Elle reflète le fait que la protection et l'épanouissement du français et de la culture transmise par cette langue sont présentés comme un «bien collectif». Ce faisant, contrairement à la politique canadienne du bilinguisme qui fait en sorte que les individus peuvent utiliser la langue de leur choix (là où le nombre le justifie), l'approche québécoise veut s'assurer que le français continue à s'épanouir et à être porté par une communauté de «parlants français». Cela justifie la mise en place d'une politique linguistique et d'intégration des membres des groupes ethnoculturels qui, tout en demeurant pluraliste et conforme aux grands principes du libéralisme, vise la réalisation d'objectifs collectifs légitimes qui peuvent, n'en déplaisent à certains, déroger au modèle étroit du libéralisme procédurier.

La pleine participation à une société suppose donc une connaissance suffisante de la langue commune ou majoritaire. Cette condition est non négociable. Elle est non seulement moralement acceptable parce que découlant d'un choix de société et constituant une condition au maintien d'un ordre politique moralement légitime, mais représente surtout «une condition extrêmement importante du développement d'une démocratie délibérative vigoureuse» (Dominique Leydet, Cahier de la Chaire Concordia-UQAM en études ethniques no 7, p. 13). La justification mise ici de l'avant est de nature essentiellement instrumentale dans la mesure où la connaissance de la langue se présente comme une condition de la citoyenneté ou, comme l'affirme Leydet, «une condition d'entrée de tout citoyen au sein d'une société démocratique particulière» (p. 13). C'est sur cette base que le Québec ne contrevient à aucune liberté en posant cette exigence.

La souveraineté lèverait cette ambiguïté plus que séculaire sur le statut du français au Québec. Les questions de savoir s'il est légitime ou non de vouloir intégrer les membres des communautés ethnoculturelles à la société québécoise majoritairement française et de légiférer sur la langue ne se poseraient plus. Délesté du message envoyé par les politiques canadiennes du bilinguisme et du multiculturalisme, il deviendrait clair que le Québec est une société où fleurit une culture de tradition française. De la même manière, les distinctions qui font bondir entre Québécois «de souche» et les «autres» deviendraient obsolètes. L'ambiguïté du statut du français serait levée alors que le maintien du Québec dans un fédéralisme uniformisant les cultures ne ferait que la perpétuer.

DÉLESTÉ DU MESSAGE ENVOYÉ PAR LES POLITIQUES CANADIENNES DU BILINGUISME ET DU MULTICULTURALISME, IL DEVIENDRAIT CLAIR QUE LE QUÉBEC EST UNE SOCIÉTÉ OÙ FLEURIT UNE CULTURE DE TRADITION FRANÇAISE.

Le statut d'État souverain ne ferait pas disparaître comme par enchantement le fait que le français est une langue marginale en Amérique et qu'elle continuera à subir les assauts de l'anglais. Mais cette menace serait moins intérieure qu'extérieure. La préservation du français reposerait sur le vouloir-vivre de la collectivité. Elle n'aurait plus à se battre contre un ennemi intérieur qui cherche à imposer une idée hégémonique de la «nation canadienne» qui brouille les référents en établissant une symétrie entre le statut de l'anglais et du français et en faisant savoir que toutes les cultures se valent sans tenir compte de la réalité sociologique dans laquelle elles se développent.

Les accusations souvent lancées à l'endroit du «nationalisme ethnique» de certains Québécois francophones ne sont pas sans fondement. Trop souvent ceux-ci confondent les notions de peuple et de nation, de nation et d'État. Ils posent comme allant de soi que toute nation sociologique doit disposer d'un État. Pourtant, l'expérience de plusieurs États, pour ne nommer que la Belgique et la Suisse, démon-

tre que cela n'est pas le cas. Mais le Canada se distingue par son refus d'admettre le fait que le fédéralisme est plus qu'un arrangement territorial, mais implique d'abord et avant tout la prise en compte de la diversité et la reconnaissance de son caractère plurinational. N'eût été de ce refus - ou de ce malentendu - le débat sur l'égalité absolue des provinces et des individus n'aurait jamais eu lieu. Mais tel n'a malheureusement pas été le cas.

LA PRÉSERVATION DU FRANÇAIS N'AURAIT PLUS À SE BATTRE CONTRE UN ENNEMI INTÉRIEUR QUI CHERCHE À IMPOSER UNE IDÉE HÉGÉMONIQUE DE LA «NATION CANADIENNE»

Les souverainistes ne désirent pas édifier un «État ethnique». Ils veulent simplement redéfinir les termes du contrat social et politique qui lie l'ensemble des citoyens sur son territoire. Cette démarche, loin de conduire à l'exclusion, implique l'élaboration d'une nouvelle citoyenneté sociologiquement et politiquement conforme au statut de la majorité tout en étant respectueuse et ouverte à l'endroit des différences, en protégeant les droits linguistiques de la minorité anglophone et en s'engageant à négocier des arrangements satisfaisants avec les nations autochtones. Mais il y a plus. La souveraineté favoriserait l'émergence d'un sentiment d'appartenance - d'allégeance - à l'endroit du Québec parmi ceux qui y vivent et ceux qui désireraient s'y établir. Ces derniers sauraient au sein de quelle culture publique commune ils sont appelés à s'intégrer.

Si je suis souverainiste, ce n'est pas parce que je n'aime pas le Canada. Je suis souverainiste parce que je suis en désaccord avec l'idée hégémonique de la nation qui s'est imposée au Canada avec force depuis trois décennies, bien qu'elle y ait toujours été présente. Je suis en désaccord avec les arrangements institutionnels qui traduisent cette idée. Je suis opposé à m'enfermer dans un nationalisme défensif qui cherche à protéger une réalité sociologique dont on s'évertue à nier les implications politiques. Ma compréhension du Canada m'interdit d'afficher l'optimisme de Daniel Johnson qui croit encore possible de voir inscrire dans la Constitution la reconnaissance du caractère distinct du Québec. Je me dissocie de son projet nationaliste qui ne cherche qu'à «favoriser l'épanouissement des francophones en Amérique du Nord» (*Le Devoir*, 13 septembre 1995). Car ce projet limite ses ambitions aux seuls francophones et m'apparaît foncièrement campé dans une vision ethnique de la nation. Il n'implique pas la consolidation d'une communauté politique allant au-delà des seuls intérêts des francophones. Il appelle une stratégie d'arrière-garde centrée sur la préservation des acquis et la reconnaissance de la part d'une autre société qui s'y refuse obstinément. Le nationalisme des souverainistes s'enracine dans des préoccupations similaires associées à la place réservée aux francophones en Amérique. Mais leur *projet* est d'une autre mouture. Il appelle une démarche d'élargissement de la nation, de reconnaissance du pluralisme et du caractère plurinational qui distingue le Québec. En fait, la souveraineté obligerait une reconfiguration du discours nationaliste, allant jusqu'à remettre en question sa pertinence dans le nouvel espace politique québécois. En effet, l'histoire du nationalisme québécois a été conditionnée par la recherche de l'égalité au sein du Canada. La souveraineté mettrait fin à cette dynamique.

Une victoire du «Non», dans un contexte où le reste du Canada ne présente aucun scénario conduisant au renouvellement du fédéralisme et se dit satisfait du *statu quo* constitutionnel, ne viendrait qu'entériner une pratique des relations intergouvernementales, confortée maintenant par la Constitution de 1982, selon laquelle le Québec n'est qu'une province semblable aux autres. Cette victoire contraindrait les Québécois soit à accepter l'idée hégémonique de la «nation canadienne» ou à revenir à une forme de nationalisme ethnique fait de récriminations incessantes à l'endroit du gouvernement fédéral et de lutte contre l'étiolement de la culture de tradition française. Faute d'obtenir l'égalité, les francophones n'auraient plus d'autre alternative que de vouloir préserver une culture non reconnue pour elle-même. Cela nous obligerait à persévérer dans une forme de nationalisme dont il faut pourtant sortir le plus rapidement possible. ■

NATIONALISTES: INCORRIGIBLES ENTHOUSIASTES

JEAN PELLERIN

Pour peu qu'on suive l'actualité et, à la lumière de l'histoire, un fait finit par se préciser: depuis l'aventure de Papineau et de ses patriotes, les causes nationalistes ont presque toujours fait long feu au Québec. Dieu sait combien les nationalistes ont toujours réussi à enflammer leurs partisans et à leur communiquer des enthousiasmes délirants. Pourtant, on pourrait citer maints exemples d'effervescences nationalistes qui se sont terminées en queue de poisson. Elles se sont toutes heurtées aux dures réalités du *primo vivere* et aux contraintes du gros bon sens.

Les nationalistes que regroupe le Parti québécois n'échappent pas à ces contraintes mais ils font semblant de les ignorer. Ils sont, pour la plupart, gonflés à bloc. Ils suivent un chef autoritaire; un caporal qui a tout à fait le physique de l'emploi. Tiré à quatre épingles, M. Parizeau a en effet beaucoup de panache. Il a la prestance d'un Lloyd George ou d'un lord de l'Amirauté. Il ne doute de rien; il parle avec autorité et sur le ton d'un pontife convaincu de son infaillibilité. Tous ceux qui ne partagent pas ses vues et options ne comptent absolument pas à ses yeux. Lors du dévoilement de la question référendaire, le 7 septembre dernier, il a voué aux gémonies le chef de l'opposition qu'il traite de pauvre type ignorant des aspirations du Québec et qui s'entoure d'«apôtres du vide infini». Quelle subtile métaphore! Le Premier ministre a vraiment le génie des formules lapidaires. Il sait écraser l'adversaire à coups d'images méprisantes et dévastatrices.

Ce n'est pas là son seul talent. Il sait également s'entourer de poètes et d'intellos obligeants, habiles à communiquer des ambiguïtés et à faire miroiter aux yeux des Québécois les avantages et privilèges que leur procurerait la séparation du reste du Canada, avantages et privilèges qu'ils possèdent déjà. Ainsi, ils annoncent que «depuis la Révolution tranquille, nous avons pris le parti de ne plus nous cantonner dans la survivance mais, désormais, de construire sur notre différence». Ils se disent «respectueux de la volonté populaire» et s'engagent «à garantir la démocratie et la primauté du droit». Ils s'engagent de plus «à garantir les droits civils et politiques des individus, notamment le droit à la justice, le droit à l'égalité et le droit à la liberté».



Jean Pellerin est écrivain et journaliste à la retraite.

LE PREMIER MINISTRE SAIT S'ENTOURER DE POÈTES ET D'INTELLOS OBLIGEANTS, HABILES À COMMUNIQUER DES AMBIGUÏTÉS ET À FAIRE MIROITER AUX YEUX DES QUÉBÉCOIS LES AVANTAGES QU'ILS POSSÈDENT DÉJÀ.

Comme enfonceurs de portes ouvertes, il est difficile de trouver mieux.

Mais les poètes et intellos qui ont l'insigne privilège de ne pas faire partie du quarteron des «apôtres du vide infini», ne se contentent pas de nous promettre des droits, des libertés et des privilèges que nous avons déjà. N'écoutant que leur enthousiasme, ils se permettent de hasarder quelques affirmations qui dénotent à quel point ils prennent les Québécois pour des poires. Qu'on en juge plutôt: ils assurent que nos ancêtres ne nous ont pas légué ce pays appelé le Canada, mais seulement les territoires entre l'Abitibi et les Îles-de-la-Madeleine, et entre l'Ungava et les frontières américaines. Ils comparent ce territoire à un coeur qui «bat en français» et proclament «que le profond sentiment d'appartenance à un peuple distinct demeure à jamais le rempart de notre identité..., notre culture nous chante, nous écrit et nous nomme à la face du monde...» Amen, amen.

Incorrigibles enthousiastes. Ils contemplent notre nombril et exultent d'aise. Ils nous voient lumineux et puissants après la séparation. Bref, ils vendent la peau de l'ours avant de l'avoir tué. Comme en 1980. On se souvient du triomphalisme de cette mémorable campagne référendaire. On avait placardé des «Oui» sur tous les murs et poteaux de télégraphe de la province et les nationalistes se comportaient comme s'ils avaient la conviction que l'affaire était dans le sac. Le soir du scrutin, ils apprirent avec amertume que 60% des Québécois avaient rejeté leur option. Qu'à cela ne tienne. Ce même soir de défaite,

ils ont quand même pris le parti de faire contre mauvaise fortune bon coeur. Ils ont triomphé et René Lévesque, la larme à l'oeil, a annoncé: «À la prochaine!»

La prochaine aura lieu le 30 octobre. On ne voit pas encore beaucoup de «Oui» aux poteaux de télégraphe. Et puis, les chefs, tout en continuant de crâner bien fort, donnent parfois l'impression d'avoir, comme on dit, les oreilles dans le crin. Ils ne peuvent écarter la possibilité d'un «Non»; un «Non» qui pourrait être plus retentissant qu'on pense. Mais les inconditionnels continuent de triompher, même si les plus lucides sentent que les ruses et mises en scène n'auront probablement pas les effets espérés. Ils sentent que les homards craignent l'eau bouillante, et qu'un grand nombre va se tenir à l'écart des cages et des marmites...

Malgré leur grande et salutaire prudence, les Québécois, à n'en pas

LES PLUS LUCIDES SENTENT QUE LES HOMARDS CRAIGNENT L'EAU BOUILLANTE, ET QU'UN GRAND NOMBRE VA SE TENIR À L'ÉCART DES CAGES ET DES MARMITES.

douter, chérissent leur province. Mais ils aiment bien aussi le Canada. Hélas! ils hésitent à le dire. Le triomphalisme nationaliste les paralyse. Mais dans leur for intérieur, ils sont satisfaits et fiers des progrès politiques, économiques et culturels qu'ils ont pu accomplir à l'intérieur du pays que leur ont légué leurs ancêtres: le Canada. M. Parizeau est tellement conscient de cet attachement à un pays qu'on a mis quatre siècles à construire, qu'il tente de faire croire que, grâce à son autorité et son infaillibilité, il va réussir à conserver tous les avantages du fédéralisme dans un Québec séparé de la fédération.

Les nationalistes vont probablement encore avoir d'amères déceptions, mais ils vont continuer à proclamer que nous n'avons qu'un seul pays: le Québec, et les Québécois vont continuer à faire semblant de les croire, jusqu'au jour où des hommes politiques, des intellectuels et de simples citoyens prendront le bon parti de renverser la vapeur et de proclamer que le Canada leur appartient, tout autant, sinon plus, que les autres Canadiens et que ce beau et grand pays leur procure tous les droits et libertés que prétendent réinventer des nationalistes en délire.

A ceux qui se croient les inventeurs des lendemains qui chantent, les Québécois (qui ne se sentent pas une vocation de homard) voteront naturellement «Non» au référendum. Pourquoi? Parce qu'ils sont trop prudents et trop rusés pour se lancer aveuglément dans l'inconnu, l'à-peu-près, l'illusoire. ■

L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC: UNE AFFAIRE DE VIEUX

BRUCE KATZ

Serons-nous captifs d'un paradis illusoire? Le Premier ministre du Québec déclarait lors d'une réunion de quinze ambassadeurs étrangers qu'une victoire du «Oui» au référendum ne nous laisserait guère de choix. Serons-nous captifs de cette folie qui n'a rien à voir avec les principes de la *realpolitik*? Cette notion d'un peuple captif est-elle conforme à l'esprit démocratique? Elle me semble plutôt digne de quelqu'un qui méprise à la fois la démocratie et la population qu'il prétend servir. La langue lui a sans doute fourché ou



Bruce Katz est professeur d'anglais à l'École secondaire Antoine Brossard.

bien on a mal interprété les paroles de cet «homme d'État», diraient les souverainistes. Je crois plutôt que l'Empereur a dévoilé le fond de sa pensée, que ce patricien de la généalogie antédiluvienne s'imagine seigneur féodal veillant sur son ramassis d'habitants captifs. Sa conception de la société civile rappelle la Nouvelle France où une élite oligarchique s'enrichissait sur le dos de la population.

Dès le début de cette triste démarche référendaire, l'Empereur et ses acolytes ont montré leur mépris

du processus démocratique. Aussitôt élu, leur gouvernement a voté un projet de loi en faveur de la souveraineté avant même que la population ne soit consultée. La stratégie était transparente. Bref, ces «penseurs» misaient sur la complicité servile d'un électorat soumis et captif qui n'oserait jamais dénoncer ses propres élus. Le seul geste requis du peuple serait, alors, d'approuver par référendum un acte illégitime voté dans un mépris total de la démocratie. Un pays serait créé par un projet de loi pour servir les intérêts étroits d'une petite élite politique et ses amis financiers qui la tètent!

Que résulterait-il alors de la fondation d'un pays sous les auspices d'une telle formation politique qui, comme celle de Robert Bourassa, ne sert que de façade pour une nouvelle oligarchie politico-financière en floraison depuis 1980, année qui marque le déclin de l'élite libérale professionnelle, la force motrice de la Révolution tranquille? La population québécoise se trouverait face à un régime centralisateur à côté duquel la décentralisation inhérente au système fédéral canadien semblerait le paradis sur terre.

La population québécoise se trouverait face à un régime centralisateur à côté duquel la décentralisation inhérente au système fédéral canadien semblerait le paradis sur terre.

Peut-on croire qu'une décentralisation de l'État québécois soit possible? La nouvelle autocratie politico-économique va-t-elle vraiment éliminer toute restriction que le système fédéral canadien impose sur les provinces et leurs élites politiques? Le fédéralisme canadien juxtapose les niveaux de pouvoir et exige souvent l'action conjointe de ces pouvoirs à l'égard de différents dossiers; il sert à restreindre l'influence que les élites régionales peuvent exercer sur leurs milieux locaux.

Notre élite nationaliste veut, depuis les années soixante, éliminer cette contrainte, tout en gardant les péréquations fédérales, lesquelles seraient supposément au désavantage du Québec. Pourquoi alors tant vouloir les garder? Et pourtant, le sens du mot «association» dans «souveraineté-association» est un euphémisme pour «péréquation»! Dans le sens de la *realpolitik*, l'élite nationaliste au Québec a toujours revendiqué simultanément, d'une part et au nom du fédéralisme, le *statu quo* en ce qui concerne la péréquation et diverses autres mesures protectionnistes et, d'autre part et au nom de la souveraineté, le retrait du gouvernement national de presque tous ses champs de compétence. Si ce n'est pas vouloir le beurre et l'argent du beurre, je ne sais pas ce que c'est!

Aujourd'hui, le nationalisme québécois n'est qu'une coquille vide, une cacophonie de phrases désuètes et d'idées contradictoires.

Aujourd'hui, le nationalisme québécois n'est qu'une coquille vide, une cacophonie de phrases désuètes et d'idées contradictoires. Ce n'est pas tant pensée qu'incantation. C'est plus l'expression d'une secte religieuse que celle d'un mouvement politique. C'est précisément parce que le nationalisme québécois est devenu pure doxologie qu'il a été si facilement utilisé par ceux qui y voyaient l'instrument idéal pour réaliser leur rêve de pouvoir et leur gloire personnelle.

Ce n'est plus un mouvement à l'appui des revendications sociales et économiques de la population, ni un mouvement qui défend les valeurs démocratiques. A la place d'un débat de fond, on nous offre le spectacle cru et ridicule de la signature d'un «accord stratégique» par un nouveau «Triumvirat»: l'Empereur, le Cardinal Bouchard et le Dauphin Dumont. Pas tout à fait Pompée-César-Crassus, n'est-ce pas? Et pour arriver où, toute cette pompe? À «bâtir» un pays «indépendant» où l'on utilisera l'argent canadien, où l'on gardera la citoyenneté canadienne et où l'on insistera sur le maintien du système de péréquation!

Si les membres de l'élite nationaliste avaient l'honnêteté de déclarer sans équivoque qu'ils veulent un Québec réellement indépendant, qu'ils sont prêts à payer le prix de cette indépendance pour le meilleur ou pour le pire, et s'ils posaient une question claire et nette à la population: «Voulez-vous que le Québec devienne un pays indépendant?», je dirais que cette élite serait digne de respect. Mais la bonne question n'a pas été posée. Ceux qui se disent souverainistes ne veulent un pays qu'en paroles. Ils en veulent un sans peine et sans sacrifices. Ce genre de pays, comme «l'État-français» mythique de Groulx, ne se réalise pas dans le temps et dans l'espace. Non, ils ne veulent pas de pays véritable, ils veulent un «paradis illusoire». C'est ce qui rend tellement ridicule notre cirque politique depuis vingt-cinq ans.

De toute façon, l'Empereur va perdre. C'est fini pour lui. Il devra démissionner d'ici le printemps prochain. Celui qui visait la présidence de la République n'acceptera pas de rester simple Premier ministre d'une province canadienne. Une fois l'Empereur parti, il y aura une course à la chefferie. Enfin, la voie sera ouverte pour Lucien Bouchard et il va la prendre. C'est ainsi que les observateurs comprendront finalement que le Bloc québécois n'était qu'un véhicule temporaire permettant à Bouchard d'attendre le moment opportun. Après la défaite référendaire du «Oui», il obligera le Bloc québécois à démissionner en «bloc» pour respecter «la volonté du peuple» et il reviendra au Québec. Lucien Bouchard sera Premier ministre du

Québec d'ici l'automne 1996. Son discours s'adaptera aux nouvelles circonstances politiques. Ce sera essentiellement la souveraineté-association, mais sous un autre nom. «On a besoin d'un homme fort à Québec pour protéger nos intérêts contre l'ingérence d'Ottawa»! On reconnaît le slogan, n'est-ce pas? Bientôt, le retour d'un Duplessis de l'ère moderne! Le

LUCIEN BOUCHARD SERA PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC D'ICI L'AUTOMNE 1996.

grand Chef mythique à peau blanche, prôné par Groulx, en chair et en os.

Et pourtant, cela ne durera pas. Malgré tout, la chute de l'élite nationaliste est inévitable. Primo, la société québécoise est maintenant dans sa phase post-nationaliste. Elle est devenue trop cosmopolite, trop intégrée dans un nouveau pluralisme interculturel pour ne pas se situer aux antipodes d'une élite à la vue étriquée. Secundo, le nationalisme québécois actuel est un phénomène de génération. C'est le fruit de gens nés entre la fin des années trente et le début des années soixante. Ses dirigeants sont presque tous et toutes dans leur cinquantaine ou plus et ils n'ont plus rien à dire à la nouvelle génération.

Cette nouvelle génération de francophones du Québec constitue la première à être franchement nord-américaine à tous égards. Ces jeunes ne sont pas moins fiers d'être québécois que leurs aînés, mais pour eux, l'idée d'être québécois ne s'appuie plus sur l'appel à la race. Ces jeunes se considèrent à la fois canadiens, québécois et nord-américains. Ils ont des attitudes pluralistes et cosmopolites. Ils manient bien l'anglais. Leurs horizons sont larges. C'est trop vaste pour un

LE SABLIER SE VIDE, DÉBRIS D'UN PARADIS ILLUSOIRE. C'EST LE DÉNOUEMENT D'UNE GÉNÉRATION QUI PASSE À L'HISTOIRE.

Lucien Bouchard. Le sablier se vide, débris d'un paradis illusoire. C'est le dénouement d'une génération qui passe à l'histoire. Le référendum sera significatif en ce sens qu'il représentera le dernier râle politique d'une génération qui a fait son temps. Qu'elle passe! Et en passant, elle permettra à la société québécoise d'aller vers le nouvel horizon qui l'attend. ■

Washington (Reuter) - L'Australie et le Canada sont les pays les plus riches du monde, reléguant les Etats-Unis en douzième position, selon un classement international inédit présenté hier par la Banque mondiale.

Le Devoir,
le 18 septembre 1995

ÉTAT DE DROIT OU RÉPUBLIQUE DE BANANES ?

William Johnson

Le 19 mai 1994, dans un discours à l'Assemblée nationale, Jacques Parizeau déclarait: «Nous sommes un État de droit. Le Canada, le Québec ne sont pas des républiques de bananes. Il y a le droit. Il y a la Constitution. Il y a le droit international. Et nous avons tous été élus pour défendre le droit.» Il avait parfaitement raison. Nous vivons dans un État de droit et non dans «une république de bananes», n'est-ce pas?

Le 8 septembre 1995 constitue le moment de vérité à cet égard. C'est en effet à cette date que le juge Robert Lesage de la Cour supérieure du Québec a déclaré que le Projet de loi n° 1 sur l'avenir du Québec est «manifestement illégal» et qu'il «constitue une menace grave aux droits et libertés... garantis par la Charte canadienne des droits et libertés.» Le juge déclarait aussi que le gouvernement: «cherche à renverser l'ordre constitutionnel en utilisant son pouvoir politique et les deniers publics... Le préjudice est irréparable. Dans un tel scénario, la stabilité de l'ordre juridique est compromise.»

> **«Le Canada, le Québec ne sont pas des républiques de bananes.»**
>
> **Jacques Parizeau**

Face à un jugement aussi catégorique, on se serait attendu à ce que le Premier ministre du Québec et son Ministre de la Justice, Paul Bégin, tout comme le Premier ministre du Canada et son ministre de la Justice, Allan Rock, s'écrient en cœur: «Le Canada et le Québec ne sont pas des républiques de bananes. Nous respectons l'état de droit.»



William Johnson est chroniqueur à la Gazette et vient de publier *Le Mirage. Le Québec entre le Canada et l'utopie*, (Éditions Robert Davies, 1995)

Mais non. Chrétien et Rock ont pratiqué l'ambiguïté et l'évasion. Quant à Parizeau, il s'est réfugié derrière le mythe du «coup de force de 1982». A l'émission du *Point* du 10 septembre et en réponse à Jean-François Lépine qui lui rappelait que le Québec avait respecté cette Constitution et avait abondamment utilisé sa clause «nonobstant», Parizeau ne put que s'écrier: «C'est qu'on n'avait pas le choix sur certaines dispositions, mais vous comprendrez qu'aujourd'hui, invoquer cette Constitution et dire, "Et pourquoi ne l'acceptez-vous pas?" Ben, on va dire, écoutez, on ne l'a jamais acceptée, on ne l'a jamais signée.»

Ce faisant, Parizeau agissait comme si le Québec était indépendant de la Constitution, au-dessus de la loi fondamentale du pays. Ce qui semble justifier sa position, c'est la prétendue illégitimité de cette Constitution. En effet, dans le rapport de la Commission nationale sur l'avenir du Québec d'avril 1994, le rapatriement est présenté comme la faute la plus grave jamais commise contre le Québec:

Le rapatriement unilatéral de la Constitution sans l'accord du Québec, en 1982, a provoqué une brisure complète du lien de confiance qui existait entre le Québec et le Canada depuis plus de 100 ans [...] Cette rupture de confiance [...] surpasse, en justification, tous les autres motifs historiques et tous les griefs que le peuple du Québec peut encore entretenir à l'égard du Canada. (Rapport, *19 avril 1995, p. 41)*

J'ai déjà montré, dans le numéro de septembre-octobre de *Cité libre*, que toute cette idée de "l'illégitimité" du rapatriement de 1982 a été rejetée à l'unanimité, d'abord par les cinq juges de la Cour d'appel du Québec et ensuite, par les neuf juges de la Cour suprême du Canada, dont huit du Québec. Le jugement de la Cour suprême était limpide: «La Loi constitutionnelle de 1982 est maintenant en vigueur. Sa légalité n'est ni contestée ni contestable.»

Mais à Québec, comme à Ottawa, on fait tout pour oublier le poids de la loi. Les réactions au jugement

Lesage sont, à cet égard, bien révélatrices. «La démarche [référendaire] est légitime,» affirmait Gilles Lesage dans *Le Devoir* du 11 septembre. Et, déformant la portée du jugement, il affirmait que «le magistrat reconnaît que le litige soumis par Me Bertrand ne peut être tranché, ultimement, que par le peuple, et lui seul.» C'est le tribunal du peuple qui doit décider en bout de ligne, dit-il en substance, et aucun jugement de cour ne peut aller à l'encontre de la volonté populaire...La volonté populaire doit être souveraine.

Voilà, clairement exprimée, la doctrine de la démocratie plébiscitaire qui semble avoir conquis l'intelligentzia québécoise. Si le peuple vote en faveur de la sécession, la sécession lui est acquise. Si le peuple veut abolir la Constitution, la Constitution est abolie. Si le peuple veut abolir le droit de vote, le voilà aboli. Si le peuple plébiscite un président à vie, vive la dictature! Le peuple peut balayer entièrement la Charte des droits et libertés par un vote de 50 pour cent plus un. Le peuple est au-dessus de la Constitution. Rien, mais absolument rien, ne doit s'opposer à la volonté du peuple.

LA DOCTRINE DE LA DÉMOCRATIE PLÉBISCITAIRE SEMBLE AVOIR CONQUIS L'INTELLIGENTZIA QUÉBÉCOISE.

Les bien-pensants ont érigé en article de foi la légitimité de la sécession au nom de la démocratie plébiscitaire. C'est cette légitimité que proclament à tour de bras Lucien Bouchard et Jacques Parizeau et à laquelle même des fédéralistes, comme la ministre Lucienne Robillard, souscrivent. Cette dernière affirmait, en effet, le 12 septembre: «Nous avons toujours dit que les Québécois avaient le droit de se prononcer par vote sur leur avenir - à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada». Pour elle, la démocratie se ramène à un simple plébiscite: «Nous sommes dans un pays démocratique, donc nous respecterons le vote.»

Même le ministre de la Justice du Canada, principal gardien de la Constitution, ne semble pas prêt à assumer ses responsabilités. Le 15 décembre 1994, lors d'une conférence à *Cité libre*, Allan Rock reconnaissait «qu'il n'existe aucune disposition dans la Constitution du Canada permettant à une province de se séparer.» Néanmoins, il ajoutait: «Je me demande si c'est la vraie question maintenant [...] Ce qui est plus important, c'est la volonté des Québécois.» Qui oserait se prononcer contre la volonté souveraine du peuple?

La démocratie plébiscitaire existe là où la culture démocratique est frêle. C'est par un plébiscite que Napoléon Bonaparte est devenu Premier consul après avoir renversé le Directoire et établi une dictature militaire. C'est par plébiscite que Louis-Napoléon, son neveu, a renversé la Constitution française pour obtenir un second mandat comme président de la république. C'est par plébiscite encore qu'il est devenu empereur. Par contre, là où la démocratie est solidement implantée, comme en France aujourd'hui, aux États-Unis ou en Grande-Bretagne, la démocratie plébiscitaire n'a pas de place. En France, par exemple, la Constitution interdit tout référendum qui affecterait l'intégrité territoriale. C'est ainsi que les démocraties libérales saines protègent certaines valeurs fondamentales et protègent surtout les minorités contre «la tyrannie de la majorité».

LA DÉMOCRATIE PLÉBISCITAIRE EXISTE LÀ OU LA CULTURE DÉMOCRATIQUE EST FRÊLE. C'EST PAR UN PLÉBISCITE QUE NAPOLÉON BONAPARTE EST DEVENU PREMIER CONSUL APRÈS AVOIR RENVERSÉ LE DIRECTOIRE ET ÉTABLI UNE DICTATURE MILITAIRE.

Contrairement à cet esprit libéral, la démarche référendaire actuelle du Québec s'inscrit carrément dans la logique de la démocratie plébiscitaire. De ce fait, elle souffre de deux vices majeurs: elle est unilatérale et elle propose un seuil de «victoire» inacceptable de 50 pour cent plus un des bulletins de votes.

Cette démarche est unilatérale, car c'est le gouvernement du Québec, tout seul, qui propose un projet de loi selon lequel un vote tenu seulement au Québec pourrait dissoudre la fédération. De plus, ce vote portera sur une question conçue par le gouvernement du Québec dans le cadre d'un référendum se déroulant selon des règles établies unilatéralement au Québec. Enfin, c'est le gouvernement du Québec qui s'arroge le droit de déterminer le seuil de la «victoire».

Même s'il y va de l'avenir de leur pays, les autres Canadiens sont exclus de la campagne référendaire. Ils n'ont même pas le droit de faire de la publicité au Québec. Tout est sujet à l'assentiment du chef du camp du «Oui» ou du camp du «Non». De plus, la loi sur la consultation populaire impose des restrictions sévères à la liberté de parole et à la liberté d'association durant la période référendaire. Drôle d'exercice démocratique!

Ceci dit, il est important de rappeler que la procédure référendaire actuelle est bien plus restrictive, bien plus «plébiscitaire», que celle du référendum de 1980. Quand le gouvernement du Parti québécois, en 1977, publiait son livre blanc annonçant la loi du référendum à venir, il n'osait pas prétendre qu'un vote de 50 pour cent plus un suffirait pour remporter la victoire. Bien au contraire, il soulignait la nécessité d'adopter une procédure consultative afin de respecter le droit:

Les référendums qui seront tenus en vertu de la loi que le gouvernement a

l'intention de présenter aur[ont] un caractère consultatif. En vertu de la constitution actuelle, en effet, il est impossible de conférer un pouvoir législatif direct à un processus référendaire puisque cela irait à l'encontre des pouvoirs et fonctions qui sont réservés au lieutenant-gouverneur... Par ailleurs, ce caractère consultatif des référendums fait qu'il serait inutile d'inclure dans la loi des dispositions spéciales à l'égard de la majorité requise ou du taux nécessaire de participation. (La consultation populaire au Québec, *Éditeur officiel, 1977, p. 7)*

Mais aujourd'hui les péquistes font fi de ces principes et, mettant de côté la Constitution et l'état de droit, ils affirment que 50 pour cent constitue le seuil magique à franchir pour réaliser la sécession. Lors de l'interview du 10 septembre avec Lépine, Parizeau affirmait même que «[Le Québec] est souverain [...] virtuellement le soir du référendum. Oui, virtuellement. Il ne le sera pas tant que ça ne sera pas proclamé. Et la proclamation, c'est la mise en vigueur.» Le peuple aura parlé: Adieu la Constitution! Adieu les grands principes de 1977! Les sécessionnistes auront ainsi franchi une nouvelle étape dans leur envoûtement pour la démocratie plébiscitaire.

Mais ceux qui souscrivent à ces principes devraient, au moins, tenir compte d'une réalité cruciale. Un référendum ne peut lier que ceux qui y participent. C'est ce que Pierre Trudeau avait mis en évidence lors de son célèbre discours du 14 mai 1980, quelques jours avant le référendum. Déclarant qu'il ne négocierait en aucun cas la souveraineté-association, il expliqua les raisons de son rejet de l'esprit plébiscitaire:

C'est comme si je disais à monsieur Lévesque: la population de Terre-Neuve vient de voter à 100 pour 100 de renégocier le contrat d'électricité avec le Québec. Vous êtes bien obligés, au nom de la démocratie, de respecter la volonté de Terre-Neuve, NON? C'est clair que ça ne marche pas ce raisonnement-là. La démocratie peut exprimer le vœu des Québécois, mais elle ne peut pas lier... ceux qui n'ont pas voté dans les autres provinces, à vouloir faire ce que le Québécois décide.

Lors de la fondation du Canada, en 1867, la nouvelle Constitution entérinait l'assentiment de la population des provinces constituantes, tel qu'exprimé par leurs représentants. Il en découle que la fédération ne peut être dissoute qu'avec le consentement de la population qui peut s'exprimer soit par l'intermédiaire de ses élus, soit par voie de référendum auprès de tous les Canadiens. Il est donc vain et inutile de demander à Jean Chrétien, ou à quelque autre notable que ce soit, de «respecter» le choix des Québécois. La Constitution n'appartient pas au Premier ministre, elle appartient à tous les Canadiens. Le Premier ministre n'a nullement le pouvoir de dissoudre la fédération sur base d'un référendum tenu unilatéralement au Québec.

LE PREMIER MINISTRE N'A NULLEMENT LE POUVOIR DE DISSOUDRE LA FÉDÉRATION SUR BASE D'UN RÉFÉRENDUM TENU UNILATÉRALEMENT AU QUÉBEC.

Le juge Lesage a bien dit, le 8 septembre, que le projet de loi péquiste «constitue une menace grave aux droits et libertés...»

Ceux qui croient que les Québécois et les Canadiens se plieront, sans se défendre, à «une menace grave» à leurs droits se leurrent. La Constitution se révélera plus puissante que les mythes, les mensonges et les rêves véhiculés par le mouvement sécessionniste. Le Canada, le Québec ne sont pas des républiques de bananes. ■

LE MONDE RÉEL A SES BORNES, LE MONDE IMAGINAIRE EST INFINI; NE POUVANT ÉLARGIR L'UN, RETRÉCISSONS L'AUTRE; CAR C'EST DE LEUR SEULE DIFFÉRENCE QUE NAISSENT TOUTES LES PEINES QUI NOUS RENDENT VRAIMENT MALHEUREUX.

Jean-Jacques Rousseau,
Émile ou De l'éducation, livre II

LE DEVOIR, LE MERCREDI 16 AOÛT 1995

LE DEVOIR

La beauté du diable

As-tu peur du diable?
Il te ressemble
Et il parle avec ta voix
Faust



JOSÉE LEGAULT



La semaine dernière, l'avocat Guy Bertrand, un indépendantiste repenti, pénétrait dans l'antre de *Cité libre*. Venu livrer le secret de sa récente conversion au beau et grand pays qu'est le Canada, le nouveau chantre du fédéralisme symétrique en était transfiguré. Le teint plus basané et les dents plus blanches que jamais, Me Bertrand frôlait l'état de grâce. Avec à ses pieds un Pierre Trudeau au sourire énigmatique et un auditoire se délectant jusqu'à l'extase de cette émouvante expiation, il rayonnait. Seule une poignée de souverainistes égarés furent ébranlés par cette scène aux relents faustiens.

Telle une diva vaguement mégalomane, Guy Bertrand n'avait cesse d'en remettre pour un public qui ne l'interrompait que pour l'applaudir. L'ivresse ambiante de la chapelle trudeauiste s'expliquait certes par sa performance oratoire exceptionnelle mais également par l'excès de ses propos. D'après Me Bertrand, la souveraineté du Québec serait «illégale, anticonstitutionnelle et immorale»! Les sièges des fidèles de *Cité libre* en étaient tout humides. Quoi de plus exaltant que de se faire susurrer par un ancien hérétique qu'on possède le monopole de la morale. Et au diable la démesure.

Face à une incantation déjà trop entendue, l'intérêt de l'«événement» *Cité libre* transcendait nettement celui du discours. Il est fascinant d'un point de vue anthropologique d'observer ces trudeauistes s'entassant chaque mois dans un restaurant chinois particulièrement mauvais et exagérément kitsch dans le but de se persuader de leur propre existence et de leur supériorité morale. La fréquentation de ce haut-lieu d'une pensée jadis pertinente devrait être obligatoire pour tous les nationalistes dits mous. Le spectacle est tel qu'ils en ressortiraient tous en ardents «séparatisses». C'est garanti.

Une chapelle a beau être une chapelle, il n'en demeure pas moins que certaines sont plus ardentes que d'autres et leurs messes plus sombres. Prenons le vieux rituel auto-flagellateur des cité-libristes francophones, qui consiste à se moquer de la langue parlée par les «Canadiens français de la province du Québec». On a beau retrouver des rites semblables d'auto-dénigrement dans la plupart des groupes ethniques ou tribaux, je n'arrive pas à m'y faire. Sur cette question, Guy Bertrand s'est d'ailleurs montré particulièrement doué. «Ce n'est tout de même pas la faute du fédéralisme si on parle mal le français», s'exclama-t-il. Et de quelques clichés sur *La P'tite Vie* et le joual. On se serait cru sermonné par Jean-Louis Roux.

Après les harangues sur les méchants séparatisses, c'est encore le bon vieux mépris qui provoque les applaudissements les plus nourris chez les cité-libristes. Le nationalisme, mère de tous les vices, serait donc responsable de notre français présumément indigne. Et pourtant, cette thèse n'explique pas plus Jean Chrétien — d'après un ami fédéraliste, le seul homme au pays à parler le «canadien» — qu'elle ne nous éclaire sur l'apparente médiocrité intellectuelle et oratoire de la plupart des jeunes recrues de *Cité libre*. Tout comme rien n'explique l'infinie bonté de ces bons bourgeois toujours prêts à sauver nos hordes de chômeurs et d'assistés sociaux des griffes des séparatisses (Bertrand nous a fait le numéro) mais qui, pour la plupart, seraient bien en peine d'en reconnaître un.

Bref, ce n'est pas la conversion de Guy Bertrand qui pose problème. Seuls les idiots et les trudeauistes ne changent jamais d'avis. Ce qui stupéfie, c'est l'ampleur de son revirement, son inquiétante prosternation devant ce public et son empressement à épouser le discours trudeauiste. Lorsque l'on clame devant l'homme qui nous envoyait l'armée en octobre 1970 que l'on rejette la souveraineté afin de conserver la démocratie, on bascule dans le pathétique. A l'opposé, Stéphane Dion, un politologue puissamment fédéraliste, n'avait pas hésité à contrarier la chapelle lors de son récent passage à *Cité libre*. En soulignant avec force le caractère démocratique et non-ethniciste du nationalisme québécois moderne, il s'était démarqué des conférenciers habituels de l'historique Maison du Egg Roll (exception faite du professeur Guy Laforest, l'unique «méchant» souverainiste à s'être adressé à eux).

Un vieil adage a beau vouloir que soit heureux celui qui s'humilie, car le vrai repentir le lave et le délie, il est toujours préférable d'avoir l'expiation mesurée. Cela aide à faire taire les méchantes langues qui s'interrogent sur les motifs du converti. A force d'exagérer démesurément — telle sa référence au «peuple du West Island qui pourrait prendre le combat» — Bertrand noie ses rares arguments rationnels et s'associe à un groupe qui n'aura cure de cette agréable distraction du moment où elle aura perdu son utilité.

A la fin de son envolée, Guy Bertrand se disait attristé par un débat qui nous «divise comme peuple entre souverainistes et fédéralistes». Dure, dure, la démocratie... Me Bertrand préférerait peut-être un empire, un peuple et un chef. Pour ce qui est de l'unité nationale et de pensée, il sera bien servi dans sa nouvelle église. Bercé par l'admiration d'un *Cité libre* vieux de quarante ans jusque dans ses idées, il se dira, à l'instar de Faust s'adressant à Méphistophélès:

Si je dis à l'instant qui passe
Arrête-toi, tu es si beau
Alors que ta chaîne m'enlace
Alors que s'ouvre mon tombeau

CE QUE *CITÉ LIBRE* NE PUBLIE PAS

MONIQUE NEMNI

Comme directeurs de *Cité libre*, nous essayons de vous expliquer, vous auteurs potentiels, notre politique éditoriale pour vous éviter des déceptions. Nous vous avons déjà donné quelques conseils sur ce qu'il faut faire. Je sais que c'est controversé en pédagogie, mais moi, je crois qu'on apprend au moins autant, sinon plus, par des exemples de ce qu'il ne faut pas faire.

Le hasard m'ayant procuré le prototype de ce que je considère comme un mauvais article, j'aimerais l'analyser avec vous pour vous permettre de juger de l'objectivité des décisions éditoriales de *Cité libre*. N'ayant pas le monopole des décisions, j'aurais eu, si besoin était, à défendre mon point de vue. Pour vous permettre de bien suivre mon raisonnement, *Cité libre* publie intégralement l'article de Josée Legault (dorénavant JL). D'autre part, pour ne pas alourdir démesurément mon texte, j'utiliserai très peu de guillemets, bien que je sois restée aussi près du texte de JL que possible.

Commençons par le titre: «La beauté du diable.» Très bon, intrigant, accrocheur. De plus, JL nous donne deux citations de Faust, parle de chapelle ardente, de messe sombre, de relents faustiens, de prosternation, d'incantation, etc. JL a donc choisi de structurer son texte autour de la messe noire. Ça aussi, c'est intéressant, ça a une certaine cohérence stylistique, c'est bien fait, ça frappe, ça intrigue. Mais comme JL commente un événement très précis, il s'agit de voir, maintenant, ce qui s'est passé lors de cette rencontre qui lui a fait penser à une messe noire et non, par exemple, à un bal masqué ou à un déjeuner sur l'herbe.



Monique Nemni est professeur au département de linguistique de l'Université du Québec à Montréal.

Voilà les faits qu'on apprend à la lecture de ce texte. Dans un restaurant chinois particulièrement mauvais et exagérément kitsch, une foule nombreuse (puisqu'elle s'entasse) de cité-libristes est venue entendre une conférence d'un certain Me Guy Bertrand, indépendantiste repenti. La performance oratoire exceptionnelle de celui-ci était telle que le public enchanté ne l'interrompait que pour l'applaudir. Et voilà pour les faits.

Est-ce cela une messe noire? N'est-ce pas plutôt ce qu'on appelle communément une conférence publique réussie? Non, le diable n'était pas dans la salle; il habitait plutôt l'imagination fébrile de JL.

En fait, plus je lisais, plus je me demandais qui était le diable, pour JL. Au début, j'étais sûre que c'était Guy Bertrand, «le teint plus basané et les dents plus blanches que jamais.» Mais la première citation ainsi que la structure du texte m'ont fait me dire que non, Bertrand, c'est Faust, qui a vendu son âme à un diable collectif: *Cité libre*. Je commençais à me convaincre de l'exactitude de ma nouvelle hypothèse quand j'ai cru voir poindre le nez d'un troisième diable, ô combien plus diabolique! Celui-ci garde une emprise éternelle sur ses fidèles. En effet, nous dit JL, se basant probablement sur ses observations anthropologiques qui la fascinent, aucun des sujets de ce diable n'a jamais changé d'avis. Ce Prince des Ténèbres n'est, évidemment, nul autre que Pierre Elliott Trudeau. Nous voilà en pleine trilogie diabolique, avec des diables individuels et collectifs. Je pensais lire un texte d'opinion; j'ai trouvé les confidences d'un médium.

Si le diable n'était pas visible aux non-initiés, peut-être était-il dans les propos incendiaires de Me Bertrand, propos allumés par les flammes de Lucifer? Voyons ce que nous apprenons dans cet article.

Guy Bertrand a affirmé, d'après JL, que la souveraineté du Québec était illégale, anticonstitutionnelle et immorale, propos que JL a qualifiés de diaboliquement démesurés. Je ne peux pas m'empêcher de faire une parenthèse puisque j'étais présente et faire remarquer que JL n'écoutait pas attentivement. En effet, Bertrand n'a jamais dit que *la souveraineté* était illégale, anticonstitutionnelle et immorale, mais *la loi* que veut adopter le gouvernement péquiste. Mais comme je ne veux pas me donner un avantage que je n'ai pas d'ordinaire pour les autres articles, je n'en tiendrai pas compte dans mon évaluation. D'autre part,

la suite des événements ayant montré que le juge Lesage ne partage pas tout à fait l'opinion raisonnée de JL, je ne veux pas utiliser des faits postérieurs pour condamner le manque de jugement de JL. Remarquons, néanmoins, que le plus démesuré, ici, n'est pas celui qu'on dit...

Continuons donc le reportage de l'événement. Selon JL, Bertrand a dit également que «ce n'est tout de même pas la faute du fédéralisme si on parle mal le français». Qu'a-t-il dit d'autre? En faisant un effort, on arrive à supposer qu'il a parlé des chômeurs et des assistés sociaux. Il a également parlé de démocratie, a émis l'hypothèse que le peuple du West Island pourrait vouloir rester au Canada et s'est dit attristé que ce débat nous «divise comme peuple entre souverainistes et fédéralistes.» C'est tout ce que j'ai trouvé dans l'article sur ce qu'il a dit.

SELON LA POLITIQUE ÉDITORIALE DE *CITÉ LIBRE*, TOUTE CRITIQUE DOIT ÊTRE FONDÉE. NOUS N'ACCEPTONS PAS DE PAROLES EN L'AIR.

Vous conviendrez avec moi que voilà bien des paroles tout à fait diaboliques, qu'on ne peut proférer qu'en célébrant une messe noire et qui font dire à JL des choses telles que: «Et au diable la démesure», «on bascule dans le pathétique» et ainsi de suite.

Si le reportage des faits nous laisse sur notre appétit, peut-être JL se rattrape-t-elle par une analyse fine et intelligente de cet événement qu'elle trouve fascinant sur le plan anthropologique? Qu'en pense-t-elle?

Le moins qu'on puisse dire, c'est que JL n'a pas du tout apprécié les propos de Guy Bertrand. Ça, c'est tout à fait son droit et le vôtre. Cependant, selon la politique éditoriale de *Cité libre*, toute critique doit être fondée. Nous n'acceptons pas de paroles en l'air. Regardons donc de plus près un seul exemple de son argumentation: la qualité du français.

A ce sujet, à Guy Bertrand qui dit que le mauvais français des Québécois n'est pas la faute d'Ottawa, que répond JL? Qu'il y a des fédéralistes qui maîtrisent mal le français. Vous conviendrez que ceci n'a strictement rien à voir avec l'argument de Bertrand. De plus, les références de JL à «notre français *présumément* indigne», au «rituel *auto-flagellateur des cité-libristes francophones*», qui lui rappellent des «rites semblables d'*auto-dénigrement*» laissent sous-entendre que, selon elle, le français au Québec se porte bien. Ceux qui le condamnent ne peuvent être que des cité-libristes francophones ou d'autres fédéralistes quelque peu masochistes.

Je m'étonne de l'ignorance de JL de la situation québécoise. Pourtant, en tant que chargée de cours à l'UQAM, elle devrait savoir que l'institution pour laquelle elle travaille a jugé le français de ses étudiants si déplorable qu'elle a constitué un comité *ad hoc* ayant pour mandat d'élaborer des examens de français pour les finissants, notamment pour les futurs enseignants. Des comités analogues ont été constitués dans la plupart des universités francophones québécoises pour répondre à la demande expresse du Ministère de l'Education qui voulait mettre fin à la piètre qualité de la langue des enseignants. Le MEQ exige donc que, dorénavant, les universités garantissent la qualité du français de leurs diplômés, surtout en éducation. Tous ces gens seraient-ils, à l'insu de tout le monde, des cité-libristes ou des fédéralistes masochistes?

Mais revenons à l'argument de fond. En l'illustrant de quelques exemples, Guy Bertrand a affirmé que cette situation déplorable n'est pas attribuable au fédéralisme. Pour réfuter cette thèse, JL aurait dû prouver qu'au contraire, ceci est bien la faute du fédéralisme canadien. Dire qu'il y a des fédéralistes qui parlent mal ou nier la triste réalité montre tout simplement que JL ne maîtrise pas les rudiments de la rigueur intellectuelle. Son recours aux insultes et au dénigrement systématique ne peut pas tenir lieu de raisonnement.

Je pourrais démontrer le manque de rigueur de toute l'argumentation de JL, mais je ne veux pas vous ennuyer. Je passerai donc à un autre type de faiblesse de cet article, à savoir la confusion entre le reportage et les figures de style. Je vous donne quelques exemples.

Prenons les phrases: «Me Bertrand frôlait l'état de grâce. Avec à ses pieds [...] Pierre Trudeau», (et oublions l'agrammaticalité de la deuxième phrase). S'agit-il d'un fait empirique, d'un reportage? Je ne me fais pas un devoir d'épier chaque geste de Trudeau, mais enfin, comme je n'étais pas assise très loin, je suis sûre que si celui-ci s'était jeté aux pieds de Bertrand, je l'aurais vu. Et même si j'étais momentanément dans la lune, l'émoi de la foule m'aurait immédiatement ramenée sur terre. Non, je peux affirmer que Trudeau ne s'est mis, ce soir-là, aux pieds de personne.

JOSÉE LEGAULT NE MAÎTRISE PAS LES RUDIMENTS DE LA RIGUEUR INTELLECTUELLE. SON RECOURS AUX INSULTES ET AU DÉNIGREMENT SYSTÉMATIQUE NE PEUT PAS TENIR LIEU DE RAISONNEMENT.

Mais, pourrait-on rétorquer, comme Bertrand était peut-être debout sur une espèce de podium, Trudeau était donc à ses pieds. Mais tel serait le cas de toutes les personnes présentes à cette conférence et à toutes les conférences du monde où l'invité-e utilise un podium. La valeur informative de ce fait devient strictement nulle et ne mérite pas d'être publiée.

Il s'agit donc d'une figure de style qui a pour message que Trudeau avait reconnu son maître. JL a le droit de le penser et de l'écrire, même dans *Cité libre,* à condition qu'elle nous montre sur quoi elle base une découverte aussi fracassante. La preuve qu'elle donne? Le sourire énigmatique de Trudeau. Wow! Quelle preuve irréfutable! Non, à *Cité libre,* les insinuations perfides basées sur du vent ne peuvent pas tenir lieu de justifications.

Le pire est que deux colonnes plus loin, JL nous dit que Guy Bertrand, prosterné devant les cité-libristes, a épousé le discours trudeauiste. S'il faut absolument que quelqu'un soit aux pieds d'un autre, n'était-ce donc pas lui qui était aux pieds du Prince des Ténèbres qui venait d'acquérir un vassal de plus? Alors, ce soir-là, qui était aux pieds de qui? Le texte de JL sème la confusion, alors que *Cité libre* veut répandre la lumière.

Je pourrais continuer la critique pendant très longtemps. Mais j'aimerais terminer avec un exemple qui m'amuse beaucoup. JL écrit que «les sièges des fidèles de *Cité libre* [...] étaient tout humides.» Je vous garantis que le mien était tout sec de même que celui de mon mari (Je sais parce que je lui ai demandé). Pour les autres, je ne peux rien garantir. JL nous rapporte-t-elle une petite étude empirique d'un fait qui m'aurait échappé? Quelles sont ses données statistiques?

Non, direz-vous, je fais de l'humour à bon marché. Il s'agit, de toute évidence, d'une autre des figures de style dont le texte abonde: selon JL, les cité-libristes avaient métaphoriquement fait pipi dans leur culotte. Mais pourquoi? La raison qui vient tout de suite à l'esprit, et la seule attestée dans le dictionnaire, est le rire. Hypothèse impossible. En effet, rien dans le texte de JL ne laisse penser que nous nous tordions de rire. Alors pourquoi? De peur? Après tout, entourés de diables et célébrant une messe noire, nous aurions pu être épouvantés. Mais JL dit que nous applaudissions à tout rompre dans une ambiance d'ivresse. Alors quoi? Je vous le donne en mille... Je brûle de vous le dire, parce que moi, j'ai fini par comprendre.

Relisez attentivement. JL dit que nous étions émus à l'extase, que nous jubilions. Et quelle expression métaphorique utilise-t-on quand on veut dire qu'une personne est très très émue, qu'elle est très très heureuse, qu'elle est en extase devant une apparition divine ou autre? Eh oui, qu'elle est émue *aux larmes*, qu'elle a *les larmes aux yeux*, qu'elle *pleure* d'émotion. JL s'est tout bonnement trompée: elle a confondu les yeux avec une autre partie de son anatomie.

J'espère vous avoir montré pourquoi Josée Legault a très bien fait de ne pas nous soumettre son article. Vous savez maintenant où nous l'aurions mis. ■

ENCORE ET TOUJOURS CE «NOUS» ET «LES AUTRES»

Robin Arguin

S'il y a une constance dans l'histoire du Québec depuis la Conquête, c'est cette conception ethnique et limitée du «Nous» et des «Autres». Division artificielle d'un point de vue spirituel, non-sens au niveau scientifique, cette façon de se séparer des autres est malheureusement quasi naturelle chez l'humain. Si elle est compréhensible et tolérable au chapitre individuel, elle l'est beaucoup moins au niveau social. Car c'est derrière ce «nous et les autres» que se profile l'histoire sanglante et tragique de l'humanité.



Robin Arguin est étudiant à la maîtrise en science politique à l'Université Laval.

William Johnson, dans son survol de notre littérature depuis ses débuts (*Anglophobie Made in Quebec)* nous fait mieux réaliser l'omniprésence de ce discours. Difficile d'y échapper, car il y avait bien sûr «nous», les Canadiens-français, (plutôt eux, car je n'y étais pas...) et les «autres», ces -souventes fois maudits- Anglais.

Qu'il suffise de lire, par exemple, *Genèse de la société québécoise,*

oeuvre maîtresse de Fernand Dumont, probablement l'intellectuel le plus acclamé, voire vénéré au Québec. Dès sa sortie, à l'automne 1993, et depuis, cet ouvrage a été unanimement louangé, ayant valu à son auteur nombre de prestigieux prix. *Genèse de la société québécoise* est pourtant articulé directement et globalement à partir de cette vision dualiste et ethnique du «nous et les autres», comme on le constate en tout début de lecture.

Ce paradigme déborde bien sûr les seuls cadres de notre littérature. Pour quiconque en est conscient, on le retrouve partout. Que ce soit dans les discours des politiciens, les plans de cours d'enseignants, les journaux, la publicité gouvernementale, les discussions entendues ça et là dans les cafés ou supermarchés, etc. Mon problème n'est pas que ce discours ethnique du «nous et les autres» ait été si fort, si longtemps, mais c'est qu'il le soit toujours, à l'aube du XXIe siècle, et sous une forme souvent plus insidieuse et subtile.

Quelquefois cependant, la subtilité tombe et les préjugés apparaissent dans toute leur énormité. Qu'on se souvienne des déclarations de l'artiste Raymond Lévesque et du député bloquiste Paré sur leur désir d'un référendum ethnique où les immigrants et citoyens «non de souche» n'auraient pas droit au chapitre. Débats référendaires aidant, ce thème de la «famille» québécoise francophone de souche et des «autres» éclatait au coeur de l'actualité.

Il ne faut surtout pas croire -comme on essaie de le prétendre- qu'il s'agit là «d'incidents isolés». On pense plutôt à la pointe d'un iceberg... Je participais, à l'époque des commissions itinérantes sur la souveraineté, à une soirée d'échanges sur cette quasi éternelle question de l'heure, la possible sécession du Québec. Près d'une vingtaine de personnes discutaient amicalement du pour et du contre. Ces rencontres s'avèrent très stimulantes puisqu'on peut y voir un genre de microcosme de la société.

L'une des idées fortement énoncées m'a toutefois dérangé. Elle démontre encore une fois toute la vigueur du «nous et les autres». Cette idée rejoignait tout à fait les vues des Lévesque et Paré, et s'articulait à peu près comme suit: «Toute la question de l'indépendance du Québec ne concerne finalement que les Québécois francophones de souche. *Les autres* 20% sont de toute façon pro-Canada. S'il ne dépendait que de *nous*, le problème serait réglé. Il faudrait tenir un référendum ne concernant que les Québécois francophones.» On admettait toutefois que cela serait impraticable, compte tenu surtout de la question de l'intégrité du territoire.

Il n'y a jamais de malice chez les tenants d'un tel discours. Cela n'enlève cependant rien à sa teneur carrément ethnocentrique, voire raciste. Derrière ce raisonnement, il y a toute une vision holiste de la société, s'articulant sur les racines, le «nous». C'est le concept de «nation-génie», legs du romantisme allemand. Apparue sous la plume du philosophe Herder à la fin du XVIIIe siècle, cette conception aura servi à faire couler beaucoup de sang.

Déjà en 1926, dans sa célèbre «Trahison des clercs», Benda déplorait l'engouement européen pour «l'âme collective», pour la glorification de «ma» culture plutôt que «la» culture. Dans sa grande sagesse, Einstein disait: «La seule vraie richesse des peuples, c'est leur culture, et les États ne s'en occupent que pour les opposer les unes aux autres.»

Quoi qu'on en dise, la «nation-génie» est des plus vivantes au Québec. Combien de livres paraissent ces mois-ci avec comme thème central, «nos racines». Vision si bien rendue dans le préambule de la question référendaire. Le fait qu'on pense seulement à la possibilité d'un référendum pour les seuls Québécois de souche démontre bien l'enracinement -souventes fois inconscient- de ce «nous et les autres» trônant dans un même État.

Comment peut-on penser que la question référendaire n'est l'affaire que d'un groupe ethnique, si majoritaire soit-il? Comme si «les autres» n'avaient pas vraiment droit au chapitre, quoi qu'il arrive à leur statut et niveau de vie...

Il faut promouvoir un autre concept, celui de la «nation-contrat» où on ne se définit plus par ses «racines», mais seulement par sa citoyenneté et par l'égalité de tous devant la loi. Moins on se verra en tant que «vrais» Québécois et plus des idées comme celles d'un référendum ethnique plutôt que civique apparaîtront farfelues. Comme l'éminente sociologue française Dominique Schnapper le déclarait (*Le Devoir*, 12 novembre 1994), «il faut définir un projet politique québécois qui dépasse la définition ethnico-culturelle historique des seuls Canadiens français et aller vers une véritable société politique, une communauté de citoyens au-dessus des particularités ethniques». C'est ainsi seulement que tous les «non de souche» se sentiront des citoyens à part entière.

A cette soirée d'échanges sur la question référendaire, un des participants, un francophone élevé à l'étranger mais au Québec depuis au moins 30 ans, a clamé plus d'une fois qu'il se savait ne pas être un «vrai» Québécois et qu'il savait aussi qu'il ne le serait jamais. Comment peut-on le blâmer? Toute la société québécoise est tellement imprégnée de cette mentalité.

Au terme de sa vie, Einstein indiquait qu'une révolution des mentalités et comportements était indispensable au salut de l'humanité. Cette question du «nous» et des «autres» représente une excellente piste de départ. ■

«SOCIÉTÉ DISTINCTE» ET «HUMILIATION».

Comment on persuade les Québécois d'idées fausses

Nadia Khouri

L'idée reçue de l'humiliant «rejet du Québec» par le «Canada anglais» lors des pourparlers constitutionnels de Meech et de Charlottetown plaît beaucoup aux indépendantistes. Et pour cause. Quoi de plus profitable pour eux que de faire croire qu'une hostilité séculaire persiste entre «les Anglais» et «les Québécois», que des "solitudes" séparent à jamais deux «peuples distincts» dont l'un est bien entendu plus «distinct» que l'autre, que leurs «aspirations» sont «irréconciliables» et que la seule solution qui s'offre à eux c'est la séparation? Mais pour qui prend la peine d'aller vérifier ces dires dans le détail, le mythe de l'hostilité séculaire avec ses fables sur l'abominable *statu quo*, les couteaux sur la gorge, les conspirations et les coups de force s'écroule comme un château de cartes.



Nadia KHOURI est professeur de philosophie à Dawson College, à Montréal, et auteur de *Qui a peur de Mordecai Richler?* (Les Éditions Balzac, 1995).

J'ai examiné la presse canadienne d'un océan à l'autre, de l'échec de l'Accord du lac Meech aux résultats du référendum du 26 octobre 1992. Au fur et à mesure que je manipulais les communiqués, articles, éditoriaux, discours de tel ou tel ministre, tel chef ou porte-parole autochtone, représentant de tel ou tel groupe, de telle ou telle minorité, une constatation s'imposait à moi: la «société distincte» n'existe pas. Ou plutôt, tout le monde se disait «distinct» partout au Canada (y compris au Québec) sans que la «société distincte» ne fasse jamais l'objet d'une définition précise. Quoi, me demanderez-vous, depuis quand le Canada anglais est-il «distinct»? Figurez-vous que je ne peux répondre à votre question que si j'accepte la proposition que le «Canada anglais» existe comme entité. Or, autre découverte, le «Canada anglais» n'existe pas. D'ailleurs les nationalistes de tous bords ont eux-mêmes pris l'habitude de parler de quelque chose qui s'appelle vaguement «le reste du Canada» ou si vous voulez, en anglais, le ROC (Rest of Canada) comme si c'était une sorte de résidu encombrant. Et si le «Canada anglais» n'existe pas, comment voulez-vous qu'il reconnaisse la «société distincte» et qu'il "humilie" les Québécois en s'obstinant à ne pas reconnaître leur «distinction»? Toutes ces questions et réflexions se sont imposées à moi au fil de mes lectures. Je vous les livre ici telles quelles. Vous verrez qu'il n'est question ni de «rejet» ni d'«humiliation» mais plutôt d'une conjoncture civique et sociale dont les intervenants conservateurs au fédéral et libéraux au Québec, tombés dans le piège des nationalistes ne sont pas parvenus à prendre la mesure.

Pour la première fois de l'histoire du Canada, les pourparlers de Meech et de Charlottetown ont donné l'occasion à tous les secteurs de la société de prendre part au débat. Une très grande participation en a résulté, modifiant radicalement le jeu des négociations constitutionnelles à huis-clos et les rapports de pouvoir des interlocuteurs de toujours, c'est-à-dire le Québec d'une part et le «Canada anglais» de l'autre. Voilà que d'autres *nations* - notamment les nations autochtones- et d'autres collectivités venaient à présent par des pressions répétées exiger elles aussi voix au chapitre et dès lors remettre en question la problématique traditionnelle d'une constitution négociée à deux.

LA SOCIÉTÉ DISTINCTE, UN CONCEPT FLOU

Qu'est-ce au juste que la «société distincte»? Cette formule fait partie d'un certain vocabulaire de politiques et de doctrinaires et elle a acquis un droit de squatteur depuis la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme en 1965 lorsqu'André Laurendeau a décrit le Québec comme une «société francophone distincte» vivant sur un territoire «de façon homogène selon des normes et des règles de conduite qui lui sont communes». Une telle formulation nous paraît aujourd'hui passablement archaïque et dépassée: cette société

«homogène» ne l'était déjà plus, si elle l'avait jamais été, et elle l'est évidemment encore moins aujourd'hui que jamais. Mais, chose curieuse, plus la société s'ouvrait aux mélanges culturels plus les nationalistes parlaient de «société distincte». On ne sera pas étonné de voir que dans cette société qui se distingue de moins en moins à la fois d'elle-même et du ROC, la formule «société distincte» a une foule d'acceptions chez les nationalistes eux-mêmes, comme s'ils cherchaient la «distinction» là où il n'y en a pas. Certains l'associent à un «statut particulier». Mais au nom de quoi et en fonction de quoi qui n'existe déjà, on ne le dit pas. Chez d'autres, elle est utilisée dans des glissements avec les mots de «nation» ou de «collectivité nationale distincte». La «nation» elle-même est diversement définie comme: «quelque chose d'unitaire», une «affirmation de la solidarité collective», «des représentations», «ce qui est ressenti en tant que commun», «une communauté d'origine, dans laquelle des éléments communs tels que le territoire, l'origine, la langue, les mœurs, les coutumes, l'expérience, le passé historique, les lois, la religion entretiennent des rapports bien spécifiques». D'accord, mais le problème c'est que tous ces éléments qui servent à définir la «nation québécoise» se retrouvent chez toutes les autres collectivités revendiquant la distinction au même titre que le Québec des nationalistes.

TOUS CES ÉLÉMENTS QUI SERVENT À DÉFINIR LA «NATION QUÉBÉCOISE» SE RETROUVENT CHEZ TOUTES LES AUTRES COLLECTIVITÉS REVENDIQUANT LA DISTINCTION AU MÊME TITRE QUE LE QUÉBEC DES NATIONALISTES.

Les juristes favorables à la souveraineté ont cherché à substituer le mot «peuple» au mot «société», reconnaissant eux-mêmes combien la notion de «société distincte» est vague et floue et à quel point elle manque de contenu juridique spécifique. Mais le mot «peuple» ne fait pas l'unanimité et certains n'ont pas manqué de faire remarquer que si les Québécois forment un «peuple» distinct, comment pourra-t-on nier la même qualité aux Acadiens ou la refuser aux Terre-Neuviens dont l'histoire est aussi ancienne que celle du Québec, eux qui ont vécu pendant plus de 360 ans sous un régime distinct de celui de n'importe quelle autre partie du Canada? Sommé de dire ce qu'il faut entendre au juste par «société distincte», Gil Rémillard qui était alors ministre québécois de la justice et responsable du dossier constitutionnel, s'est abstenu de répondre déclarant que définir équivaudrait à limiter.

On s'est mis à parler d'«identité collective», de «groupement par référence», d'«héritage historique», de «communauté politique», de «quelque chose d'unitaire», d'«affirmation d'une solidarité collective», d'une «communauté d'origine», de la «différence», d'«une collectivité» tout court, d'une «communauté d'inspiration / aspiration», de «la langue», «la culture», «la religion», et même d'«un être».

LES AUTOCHTONES

Comme «société distincte» le Québec s'est trouvé confronté à une force politique en émergence: celle des autochtones. Dès la proposition de réforme constitutionnelle du lac Meech en 1987, les chefs autochtones ont dénoncé ce qu'ils ont considéré comme étant une politique de deux poids, deux mesures où l'on donne au Québec un statut de «société distincte» sans mentionner le caractère particulier des Premières Nations. «On nous a répété pendant cinq ans, déclara alors le chef Georges Erasmus, que les gouvernements hésitent à enchâsser dans la Constitution l'autonomie gouvernementale pour le peuple autochtone parce qu'elle n'est pas clairement définie. Pourtant, il existe l'idée tout aussi vague d'une société distincte, sur laquelle on est unanimement d'accord, mais dont l'interprétation est entièrement laissée à la discrétion des cours de justice». Cela «perpétue l'idée d'une dualité au Canada et sert à renforcer le mythe selon lequel les peuples français et anglais ont fondé le Canada». Cette idée ignore les premiers habitants du pays «et déforme l'histoire. C'est comme si les peuples des Premières Nations n'avaient jamais existé». On fait comme si les Français du Québec «formaient la seule société distincte du Canada». ("Native Rights", dans R. Gibbins *et al.*, *Meech Lake and Canada. Perspectives from the West*, p. 180)

La «société distincte» appliquée au Québec apparaît aux autochtones comme une menace aux droits issus des traités. Quelle asymétrie de rapports résulterait d'une trop grande décentralisation du pays? Qui les protégerait advenant une trop grande autonomie des provinces ou, dans le cas du Québec, une menace d'indépendance? Sur quelles garanties constitutionnelles pourront-ils compter pour faire aboutir leurs revendications si jamais une «société distincte» écartait toute intervention de la part du gouvernement fédéral? Ils firent remarquer que si le Québec était distinct, ils l'étaient eux-mêmes d'autant plus qu'ils étaient là avant tout le monde, bien avant que quiconque ait songé à explorer ce vaste territoire, et que leurs langues y étaient parlées longtemps avant l'anglais et le français: «qui peut prétendre à plus de distinction que nous?» Si le Québec a besoin d'une clause de société distincte pour assurer la protection de sa culture, fit remarquer le chef huron Konrad

LA «SOCIÉTÉ DISTINCTE» APPLIQUÉE AU QUÉBEC APPARAÎT AUX AUTOCHTONES COMME UNE MENACE AUX DROITS ISSUS DES TRAITÉS.

Sioui, les autochtones en ont d'autant plus besoin que leur culture est beaucoup plus fragile et menacée que celle des francophones.

Lorsque le Nunavut, ce nouveau territoire découpé dans la partie est des Territoires du Nord-Ouest, vit le jour en 1991, le négociateur principal de l'entente John Amagoalik déclara qu'avec l'acquisition de son nouveau statut le Nunavut aurait désormais le droit de protéger sa société distincte tout comme le Québec voulait le faire dans la nouvelle Constitution.

LES AUTRES PROVINCES CANADIENNES

Les provinces se sont senties reléguées au deuxième plan et elles ont pressenti dans cette «asymétrie» un réaménagement des priorités au profit du centre, représenté depuis toujours par le Québec et l'Ontario, au détriment de la périphérie composée de toutes les autres provinces. L'éditeur du *British Columbia Report* (11 mai 1992) se dit stupéfait de voir avec quel respect et quel ton moralisateur les ministres fédéraux traitent des aspirations constitutionnelles du Québec alors qu'ils considèrent celles des autres provinces comme frivoles et ridicules. Au bout du compte, dit-il, ces provinces n'auront d'autre choix que d'acquiescer à ce que le Québec et l'Ontario auront décidé entre eux, faute de quoi le Québec risquerait de quitter la Confédération.

Entre les provinces riches de l'ouest qui se sentent exclues des décisions fédérales et le Québec des nationalistes exigeant un statut particulier, les provinces des Prairies et les Maritimes, moins prospères, ont ressenti leur vulnérabilité avec une grande acuité. Pour ces provinces moins prospères du pays à l'Ouest ou les provinces maritimes à l'Est les questions économiques sont en effet bien plus pressantes que les questions de culture ou de langue. Joe Ghiz, alors Premier ministre de l'Ile du Prince Édouard, plaida en faveur d'un gouvernement fédéral ayant assez de poigne pour préserver les normes nationales de bien-être et aider ses régions défavorisées. «Ne créez pas un Canada-damiers de provinces riches et pauvres, implora-t-il. Si Ottawa abandonnait ses pouvoirs aux provinces et les laissait libres de dépenser à leur guise selon des responsabilités accrues, cela encouragerait les provinces qui sont plus grandes et prospères à offrir des services sociaux et médicaux supérieurs à ceux des provinces qui sont plus petites et plus faibles.» (*The Toronto Star*, 9 octobre 1991)

C'est cependant le Premier ministre de Terre-Neuve Clyde Wells qui, lors de la première ronde de négociations du lac Meech, s'est le plus obstinément insurgé contre l'enchâssement du statut de «société distincte» pour le Québec et de l'asymétrie de condition qu'il pourrait entraîner. Son refus s'explique par le fait que Terre-Neuve est depuis de nombreuses années la région du Canada la plus frappée par la crise et celle qui dépend le plus de l'aide fédérale. L'idée d'une trop grande décentralisation et donc d'un affaiblissement du gouvernement central est perçue comme une véritable catastrophe dans cette province où l'exode de la morue a sonné le glas d'un mode de vie et plongé les communautés côtières dans la détresse. C'est une identité régionale qui agonise. C'est ce sentiment de désarroi face à une perte d'identité qui a inspiré à certains des rapprochements avec le Québec. Un reportage de Gérald Leblanc paru dans *La Presse* le 22 août 1992, cinq jours avant la signature de l'accord de Charlottetown, affichait comme titre: «Terre-Neuve, l'autre société distincte». «Terre-Neuve fut un pays bien avant le Québec», dit un sous-titre. «A Saint-John's, sur la rue Water qui borde le port et où l'on faisait des affaires en 1627, on trouve une plaque rappelant que Sir Humphrey Gilbert prit possession de Terre-Neuve en 1583, vingt-cinq ans avant la fondation de Québec par Champlain.»

Toutes ces réactions ont permis de dégager un baromètre des insécurités et des hiérarchies de pouvoir. Si le pouvoir central était affaibli par un «fédéralisme asymétrique» et donc par une perte de sa capacité d'intervention et de responsabilité envers les plus vulnérables, toutes provinces confondues, qui protégerait les uns contre la distinction des autres? Jusqu'où une «société distincte» pourra-t-elle aller pour sauvegarder et promouvoir sa distinction? Pour les francophones hors Québec, une société distincte francophone ne saurait se réduire à l'espace géographique québécois. «Les Franco-Canadiens, déclara Yvon Fontaine, alors doyen de la faculté de droit de l'Université de Moncton, ont joué un rôle intégral dans la construction de ce pays. Où que vous regardiez, vous pourrez trouver une preuve de la présence des francophones, de Maillardville en Colombie Britannique à Port-Aux-Basques à Terre-Neuve, de Gravelbourg en Saskatchewan à l'Ile Madame en Nouvelle Écosse - tous ces noms rappellent que nous avons contribué à fonder ce pays.» (*The Gazette*, 17 juin 1991)

JUSQU'OÙ UNE «SOCIÉTÉ DISTINCTE» POURRA-T-ELLE ALLER POUR SAUVEGARDER ET PROMOUVOIR SA DISTINCTION?

LES QUÉBÉCOIS EUX-MÊMES

Les remises en question de la «société distincte» ne proviennent pas exclusivement de l'extérieur du Québec, mais également des Québécois eux-mêmes qui, au fil de l'histoire, ont vécu le mélange dans l'expérience directe de leur vie et donné le démenti au dogme des «deux solitudes». Ceux qui sont issus des innombrables mariages mixtes, et qui se présentent comme «la majorité oubliée du Québec», sont-ils «distincts»? Et le mélange n'est-il pas la norme dans toutes les métropoles cosmopolites du pays?

Vancouver «la britannique» est aussi asiatique. Toronto, bastion du «Canada anglais» comprend la plus grande concentration d'immigrants récents du pays. Et même au Québec on parle de «deux sociétés distinctes», celle de Montréal d'une part, et du «reste du Québec» de l'autre. Il y aurait en région (mais laquelle?) une population censément homogène - plus conforme à l'idée que se font les nationalistes de la «souche» - et une autre métissée, multiethnique, multiculturelle et «allophone» à Montréal.

LES DISTINCTIONS COLLECTIVES NE PEUVENT SE DÉFINIR HISTORIQUEMENT ET SOCIOLOGIQUEMENT COMME TELLES, QU'À CONDITION D'ÉLIMINER DES PANS ENTIERS DE L'HISTOIRE RÉELLE D'UN PAYS.

Cosmopolite, Montréal l'a toujours été, se distinguant du «reste du Québec» et des autres métropoles canadiennes en ceci qu'elle est la ville du pays par excellence qui, de par son histoire même, a réalisé la grande utopie canadienne d'une société à la fois bilingue et multiculturelle. A cet égard Montréal «menace» la *distinction* du Québec et agace ceux qui bataillent en faveur d'un Québec unilingue souverain.

La difficulté à consacrer les distinctions collectives réside dans la difficulté même d'avoir à inscrire, sur les plans politiques et juridiques, la *différence* comme droit pour des collectivités qui ne peuvent se définir historiquement et sociologiquement comme telles, qu'à condition d'éliminer des pans entiers de leur propre histoire: histoire des contacts, histoire des mélanges, histoire des migrations et de l'immigration, qui est l'histoire réelle du pays.

La poussée des provinces de l'Ouest, des autres provinces moins prospères, et des minorités de toutes sortes mises sur un pied d'égalité avec le Québec et les Premières Nations, a joué un rôle stratégique dans la problématisation de l'idée d'un statut particulier ou de pouvoirs accrus pour certaines régions ou secteurs à l'exclusion d'autres. Ce n'est donc pas par hasard que ceux qui se sont vus piégés par le jeu de domino d'un déséquilibre des pouvoirs, l'asymétrie des uns entraînant celle des autres, ont tout mis en œuvre pour renverser les rapports de force qui se profilaient derrière toutes ces distinctions. Ils ont surtout vu dans ces statuts des priorités ethniques prendre le pas sur les grandes questions sociales et économiques.

LA CHARTE DES DROITS EST DEVENUE «LE CIMENT DE L'UNITÉ CANADIENNE ET UN PRINCIPE INCONTOURNABLE».

SIMON LANGLOIS

LA CHARTE ET L'UNITÉ CANADIENNE

Il importe de souligner ici le rôle clé qu'a joué dans cette dynamique décentralisatrice la Charte canadienne des droits et d'affirmer avec le politologue Alan Cairns que depuis près d'une dizaine d'années l'identité canadienne s'est construite autour de cette Charte (voir *Charter Versus Federalism*, 1992). Ainsi que le fait remarquer également le sociologue Simon Langlois dans un document présenté à la *Commission d'étude des questions afférentes à l'accession du Québec à la souveraineté*, la Charte des droits est devenue «le ciment de l'unité canadienne et un principe incontournable»:

Ce pays diversifié, où les descendants des colons britanniques sont maintenant minoritaires, ce pays multiculturel, multilingue et multiracial, a trouvé son principe intégrateur dans la promotion du respect des droits de la personne.

Voici donc ce qui nous unit tous, citoyens de ce pays, et nous garantit des droits inaliénables, au-delà des politiques partisanes et des tentations autoritaires de tel ou tel *chef* à considérer que l'État c'est lui!

Ce qui a «humilié» les nationalistes et souverainistes durant Meech et Charlottetown, c'est en réalité l'affirmation démocratique de l'égalité de... *distinction* pour tous les citoyens sans exception. La vraie humiliation, si vous voulez mon avis, c'est celle qui consiste à vouloir subordonner la nation civique à la nation ethnique, rebaptisée «distincte». N'est-ce pas cela qu'on nommait il y a à peine quatre ou cinq ans l'*apartheid*? Nous avons dit NON! ■

LÀ OÙ RÈGNE LA LIBERTÉ, IL N'Y A RIEN À CRAINDRE POUR LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ET L'UNITÉ DE L'ÉTAT.

Immanuel Kant,
Was ist Aufklärung?

LE PRIX CANADA-SUISSE

Gabrielle Pascal



Gabrielle Pascal est professeur au département de langue et littérature françaises de l'Université McGill.

Heureusement la littérature ce n'est pas seulement un système bien rodé, c'est un ensemble de textes personnels et une créativité en action, que certains jurys récompensent parfois. Le prix Canada-Suisse a été créé en 1981 à la suite d'un accord entre le Conseil des Arts d'Ottawa et le Consulat Général de Suisse à Montréal. La lauréate pour 1994 est la suissesse Hélène Bezençon. Née en 1960 à Lausanne, elle a fait des études de langues et littératures, successivement en Angleterre et à Genève. Elle a créé deux textes sonores, *Écho toi-même* et *Silence on tourne*. L'Association Femmes de théâtre les a rendus publics en Suisse romande en 1990 et 1991. Son premier recueil *Entre autres*, composé d'histoires courtes, a été publié en 1988. *Fleur de peau* a paru en 1989 et c'est pour son troisième livre, *Confessions d'une mangeuse de lune* (Editions de l'Aire, Vevey) que l'écrivaine a obtenu le prix en question.

UN TÉMOIGNAGE

Au Consulat de Suisse qui offrait une réception en son honneur, Hélène Bezençon a parlé, le printemps dernier, de la difficulté d'être écrivain et plus particulièrement en Suisse. Elle a commenté l'isolement qui naît d'avoir placé ses intérêts dans ce tout et ce rien que sont les mots. Elle a aussi décrit la marginalisation qu'entraîne cette solitude. Dans le pays le plus riche du monde on ne comprend pas, paraît-il, que l'importance de l'argent puisse ne pas être primordiale. Cette rupture morale entre l'écrivain et son milieu s'est incarnée dans un conflit entre Bezençon et le Bureau des impôts de son pays, son profil de bourgeoise diplomée ne coïncidant pas avec ses revenus. Lasse de remplir des formulaires pour justifier son existence, l'écrivaine a fait ses bagages et choisi pour destination Berlin-Est où vivent des artistes venus de partout. Ayant échappé à l'économie de marché, ils partagent sans honte une modestie d'existence qu'ils n'appellent pas la pauvreté. Personne ne s'étonne par exemple, a-t-elle précisé, de la voir chercher ici et là, du bois pour son poêle en hiver et récolter ses propres légumes en été. Elle a ainsi quitté la marge administrative de son pays pour un lieu où on lui accorde le droit de vivre autrement. Ce témoignage vivant pose l'éternelle question de la survivance de l'écrivain. Avec une discrétion toute helvétique, Hélène Bezençon a tracé les grandes lignes de sa vie actuelle et, dans cette perspective, on comprend que le prix Canada-Suisse a été pour elle particulièrement significatif.

CONFESSIONS À PLUSIEURS VOIX

Bezençon aime entendre des histoires et elle dédie son dernier livre à tous ceux qui lui en ont raconté. Non contente de multiplier les sujets, elle utilise plusieurs voix faisant intervenir la troisième personne après la première et des textes en italique qui interrompent le récit descriptif. Par ces biais multiples, l'écrivain aborde les mêmes sujets autrement. Il s'agit de textes intimistes dans lesquels la narratrice se souvient, s'interroge, se confie. Le début des *Confessions* se rattache à *Fleurs de peau* par une interrogation sur le corps devenu témoin du mal de vivre. Le goût de la mort est évoqué: «Quand il m'arrive quelque chose de grave je perds une partie de ce que je suis jusqu'à ce que les os me tapent contre la peau" (p. 9). Cette expérience du corps comme ultime résistance est liée, dans des pages fortes, à l'obsession du suicide. La narratrice en confie ainsi l'origine: «Je suis allée jusqu'au bout de l'obéissance» (p. 11). Puis elle détaille son choix de rebelle et raconte comment elle a suivi la voix du désir et affronté la peur pour échapper au code.

Elle se situe aussi dans la société suisse et dans le monde: «J'ai connu avant moi deux générations à qui on a promis la lune [...] Je suis de la génération qui a marché sur la lune, à la télé, quand nous étions petits» (p. 49). Elle amène enfin son lecteur à sa vie actuelle qu'elle définit ainsi: «À mon âge, quand on n'est pas d'une constitution à toute épreuve, si on parle encore il devient important d'être entendue» (p. 52). Cet itinéraire intime prend la forme d'une variation sur le thème de la lune comme fausse promesse. Avec humour, Bezençon exploite les locutions qui utilisent ce terme pour mieux évoquer sa «génération chocolat» (p. 51). Elle joue aussi sur les mots quand elle se plaint qu'on lui ait tant répété qu'elle avait toutes les chances. Ces clins d'oeil nombreux viennent dédramatiser les émotions confiées, introduire le voile d'une pudeur. Qu'elle confie ses souffrances ou

qu'elle joue avec nous, Bezençon nous tient en haleine. Ce qu'elle raconte est sien et, en même temps, nous nous y reconnaissons. Par ailleurs, à son écriture créative ont heureusement échappé un ou deux régionalismes: ils m'ont rappelé mon enfance.

À sa trajectoire personnelle, l'écrivain ajoute l'évocation de ceux qui l'ont précédée, parents et grand-parents. Ayant rassemblé ce qui l'a constituée mais aussi ce qu'elle a rejeté, Hélène Bezençon définit ainsi la marge qu'elle a choisie: «Je n'exclus pas qu'une petite partie de ce que je propose comme écrivain, comme réfractaire ou plus généralement comme tête de cochon, pourra un jour ou l'autre servir à quelqu'un qui mange à même la terre» (p. 143). Enthousiasmé par les *Confessions*, le directeur d'une maison d'édition canadienne, *Vent d'Ouest*, à Hull, a décidé d'en produire une double édition, au Canada et en Suisse. La nôtre sortira en septembre 1995 et mettra à votre portée ce texte original. ■

QU'ELLE CONFIE SES SOUFFRANCES OU QU'ELLE JOUE AVEC NOUS, BEZENÇON NOUS TIENT EN HALEINE.

COMPTE RENDU

André Smith

NATIONALISME ET DÉMOCRATIE. Réflexion sur les illusions des indépendantistes québécois

Jean-Pierre Derriennic

Montréal: Boréal 1995, 144p.



André Smith, Université McGill, Département de langue et de littérature françaises

Dans *Nationalisme et Démocratie*, Jean-Pierre Derriennic introduit le facteur de réalité dans le débat sur l'indépendance du Québec. Sans agressivité et dans une langue claire, il nous signale que ce débat doit être envisagé dans une perspective politique, c'est-à-dire selon un rapport de forces. Cette démarche est salutaire dans la mesure où elle s'oppose à un nationalisme qui «se nourrit d'évidences plutôt que de raisons» (p. 9) et qui tend à s'enfermer dans une logique rigide, encline à évacuer idées et personnes qui mettent en doute le bien-fondé de la démarche souverainiste. À cet égard, rappelons-nous le discours de Pierre Bourgault qui qualifie le vote anglophone de raciste[1] ainsi que la déclaration de Jean-Marc Léger suggérant aux non-francophones de s'abstenir de voter lors du référendum. Interrogé par la Presse Canadienne, il précise que les «Québécois qui ne parlent pas français et ceux arrivés récemment au Québec devraient s'abstenir généreusement [sic] quand il y va d'une consultation aussi importante» que le référendum sur la souveraineté. Il juge «anormal, dans une société démocratique, qu'on ne trouve pas au sein des communautés anglophone et allophone une répartition semblable à celle que l'on trouve chez les Québécois d'origine française.» (*La Presse*, le 2 mars 95) Et il propose que l'on confie au Mouvement national des Québécois la tâche de corriger cette anomalie. Comment? Il reste muet sur cette question. On ignore quels moyens de persuasion il envisage pour remettre les «mauvais» électeurs dans le droit chemin. On espère seulement ne jamais les connaître pour ne pas

avoir à les combattre. En démocratie, un vote est libre et souverain. Le qualifier d'«anormal» ressort de la pensée totalitaire.

En soulignant dès son introduction que le «conflit le plus grave résultant de la séparation n'opposerait pas le Québec au Canada, mais des Québécois à d'autres Québécois» (p. 11), Derriennic rappelle que le projet péquiste porte en lui les germes, sinon d'une guerre civile, du moins d'une période d'affrontements et de désagréments dont on aurait tort de sous-évaluer l'importance et la durée. Car même si l'on estime que la plupart des souverainistes, comme des fédéralistes d'ailleurs, respectent le fonctionnement démocratique, il reste que le processus vers la souveraineté peut déraper. Comme l'écrit Derriennic, c'est «dans la structure des situations conflictuelles, bien plus que dans les intentions des personnes, que se trouve l'explication des phénomènes politiques violents» (p. 15).

EN DÉMOCRATIE, UN VOTE EST LIBRE ET SOUVERAIN. LE QUALIFIER D'«ANORMAL» RESSORT DE LA PENSÉE TOTALITAIRE.

Mais, opposera-t-on, le Québec actuel respecte ses minorités et ses institutions politiques sont aussi démocratiques que celles du Canada. Pourquoi imaginer qu'il en serait autrement après l'indépendance? Parce que, répond notre auteur, la «difficulté n'est pas d'être indépendant, mais de le devenir» (p. 25). Il précise: «Tous peuvent vivre en paix dans un Québec fédéré et pourraient sans doute le faire aussi dans un Québec qui serait indépendant depuis longtemps. Mais si nous nous embarquons dans le grand barda que sera la réalisation de l'indépendance, c'est alors que tout se détraquera» (p. 40). Pourquoi? Parce que le nationalisme qui mène à l'indépendance ne peut être qu'identitaire puisqu'il repose sur une spécificité culturelle, sur une différence. Et comme, au Québec, environ la moitié des électeurs (au minimum) refusent de fonder l'État sur l'origine, sur la langue ou sur toutes variantes qui distinguent les citoyens les uns des autres, il est pour le moins téméraire d'entreprendre, surtout après la leçon de 1980, une campagne pour l'indépendance.

Certes, le Parti québécois s'applique à greffer une variante civique sur son nationalisme identitaire. Ses idéologues les plus ardents, disciples de Lionel Groulx, sont immanquablement rappelés à l'ordre par M. Landry. Mais si, comme l'écrit Derriennic, «les Québécois d'origine vietnamienne ou haïtienne, par exemple, sont des citoyens comme les autres» (p. 39), s'il est possible de fonder un Québec dans lequel vivront en harmonie les ethnies les plus diverses, comment expliquer que les différences culturelles, somme toute assez mineures si on y regarde de près, entre francophones et anglophones canadiens, commandent «la création de deux États séparés»? En fait, la variante civique du nationalisme québécois dément la nécessité de l'indépendance. Pourquoi briser le Canada si c'est pour retrouver ses valeurs et conserver son passeport et sa monnaie? En quoi l'indépendance nous aiderait-elle à mieux affronter des problèmes comme l'insertion des jeunes sur le marché du travail, l'endettement public, l'aggravation de la pauvreté et les diverses difficultés auxquelles nous sommes confrontés?

S'IL EST POSSIBLE DE FONDER UN QUÉBEC DANS LEQUEL VIVRONT EN HARMONIE LES ETHNIES LES PLUS DIVERSES, COMMENT EXPLIQUER QUE LES DIFFÉRENCES CULTURELLES, SOMME TOUTE ASSEZ MINEURES SI ON Y REGARDE DE PRÈS, ENTRE FRANCOPHONES ET ANGLOPHONES CANADIENS, COMMANDENT «LA CRÉATION DE DEUX ÉTATS SÉPARÉS»?

Dans le cas improbable, mais non impossible, d'une victoire du «Oui» au référendum, des conflits surgiront inévitablement. Il y aura d'abord une interrogation sur la légitimité de ce «Oui». Derriennic traite cette question dans un chapitre intitulé «Les mésaventures de l'autodétermination» dans lequel il affirme que c'est «une illusion de croire que la loi de la majorité est un principe naturellement évident» (p. 85). Il ajoute qu'en démocratie, «certaines questions sont placées hors d'atteinte des décisions à la majorité» (p. 86), par exemple les droits fondamentaux et les «règles constitutionnelles qui définissent les procédures à suivre pour que les décisions majoritaires soient valides» (p. 87). Dans une analyse serrée, il montre qu'il n'y a pas de fondement juridique qui permette de séparer le Québec du Canada et que le gouvernement Parizeau serait mal avisé de déclarer l'indépendance avec une faible majorité des suffrages exprimés. Il affirme: «Les nationalistes québécois (...) ont toujours soutenu qu'une majorité au Canada n'a pas le droit de décider certaines choses contre l'opposition de telle ou telle minorité. Ils [ont] raison sur ce point. Ils ont par conséquent tort quand ils prétendent qu'une majorité de Québécois a, en principe (...) le droit d'imposer sa volonté à une minorité» (p. 87). Comment en effet, par exemple, empêcher les Québécois hostiles à l'indépendance «d'attaquer le gouvernement fédéral devant les tribunaux pour le mettre dans l'impossibilité d'accepter les demandes du gouvernement provincial.» (p. 68) D'une façon plus générale, comment un gouvernement souverainiste pourrait-il gérer une courte victoire référendaire? En comptant sur la collaboration d'Ottawa? Et si elle ne vient pas? Si le gouvernement Chrétien, soutenu par les autres provinces, décide de contre-attaquer? Derriennic soulève ces hypothèses et bien d'autres

desquelles il ressort qu'un référendum péquiste gagnant aurait pour résultat de nous plonger dans un vide juridique. Seuls prévaudraient alors des rapports politiques purs entre un Québec divisé et un Canada mécontent. Et on peut penser, avec l'auteur, que les souverainistes découvriraient rapidement que pour tenter d'établir l'indépendance de facto, il leur faudrait, «ou bien menacer de procéder à des gestes unilatéraux et prendre le risque de l'illégalité et de la violence, ou bien accepter que l'État fédéral soit entièrement maître, ou presque, de la procédure d'accession à la souveraineté»

Nationalisme et Démocratie recense avec clarté les multiples embûches qui parsèment le chemin de l'indépendance. Bien sûr, la démonstration de Jean-Pierre Derriennic semblera excessivement pessimiste aux souverainistes convaincus. Et si elle n'était que réaliste? Je crains qu'en obligeant les Québécois à se compter, à s'affronter et parfois à se haïr, M. Parizeau desserve la cause qu'il prétend servir et menace la paix sociale. Pourquoi proposer une indépendance chimérique dont la réalisation est très improbable? Pourquoi s'entêter à échouer une seconde fois? Car «le danger existe que cet échec brise pour longtemps le dynamisme de la communauté nationale québécoise. Renoncer à l'idée que son avenir dépend d'un bouleversement des structures de l'État dans lequel nous vivons protégerait aussi cette communauté contre ce danger-là» (p. 140) ■

[1] J'ai commenté ce discours dans le numéro de mai-juin 1995 de *Cité libre*, p. 42.

JEAN-PIERRE DERRIENNIC RÉPOND À SES CRITIQUES

En écrivant *Nationalisme et Démocratie*, petit livre publié en février par les Éditions du Boréal, je croyais défendre une position assez impopulaire: les fédéralistes québécois sont souvent des nationalistes modérés et je pensais que mon antinationalisme serait trop radical pour la plupart d'entre eux. J'ai eu la surprise plutôt agréable de recevoir un assez grand nombre de messages d'approbation. Et mon livre a suscité d'abord soit des commentaires favorables, soit des critiques intelligentes qui, sans partager mes opinions, prenaient au sérieux mes arguments.

La volée de bois vert à laquelle je m'attendais est venue plus tard, dans la revue *L'Agora* du mois de juin, sous la plume de Pierre-Yves Bonin, et dans le livre de Daniel Latouche, *Plaidoyer pour le Québec* (Boréal). Ces deux auteurs me font de nombreuses objections. Certaines d'entre elles sont sérieuses et méritent d'être discutées et certaines reposent sur des malentendus, dont il est difficile de croire qu'ils soient toujours involontaires. Je répondrai ici à deux de leurs objections principales et je dirai quelques mots en terminant sur les malentendus.



Jean-Pierre Derriennic est professeur de science politique à l'Université Laval et auteur de *Nationalisme et démocratie - Réflexion sur les illusions des indépendantistes québécois*, Boréal, 1995.

LE NATIONALISME EST-IL UNE DIFFICULTÉ POUR LA DÉMOCRATIE?

Mes deux critiques s'opposent avec vigueur à l'idée d'une antinomie entre le nationalisme et la démocratie. Bonin dresse en quatre paragraphes une liste de situations historiques où l'on observe dans certains pays des progrès simultanés de la démocratie et du nationalisme. Latouche fait à peu près la même chose aux pages 134 à 141 de son livre.

L'existence d'une corrélation positive entre démocratie et nationalisme ne constitue pas une objection à

mon argumentation. J'ai moi-même écrit, page 16, que «la démocratie et le nationalisme sont des mouvements d'idée apparentés qui se sont développés parallèlement depuis deux siècles», sans y insister puisque cela est bien connu. J'explique cependant, dans le reste du livre, qu'au plan de leur mise en oeuvre pratique ils sont «profondément antinomiques». La relation entre la démocratie et le nationalisme me semble du même type que celle qui existe entre l'activité sportive et les tendinites. Il y a une corrélation positive entre les deux: c'est sur les terrains de sport qu'on observe la plus grande fréquence de tendinites. Mais ces dernières n'améliorent pas les performances des sportifs.

La relation entre la démocratie et le nationalisme me semble du même type que celle qui existe entre l'activité sportive et les tendinites.

De la même façon, c'est dans les pays où la démocratie est influente et où les institutions sont en voie de démocratisation qu'on observe une montée du nationalisme. Ce dernier n'est ni une condition ni un allié de la démocratie: il en est une conséquence plus ou moins dangereuse pour celle-ci, selon les cas. En URSS, le nationalisme n'est pas à l'origine de la libération gorbatchévienne. Celle-ci procédait d'une aspiration à la modernisation économique et à la liberté individuelle. En conséquence de la libéralisation, les nationalismes entrent en jeu vers 1988, deviennent dominants dans le processus en 1991 et sont sans doute aujourd'hui le principal danger pour la démocratie en Russie et dans les pays voisins.

Plus près de nous, la Révolution tranquille québécoise n'a pas été produite par le nationalisme, mais par une aspiration modernisatrice et individualiste. En quelques années, la démocratisation de l'État québécois a eu pour conséquence une recrudescence de nationalisme.

L'existence d'une corrélation positive entre démocratie et nationalisme ne permet donc pas pour autant de conclure qu'ils ne sont pas antinomiques. Mes critiques m'objectent aussi que le nationalisme favorise l'homogénéité des sociétés, ce qui rend plus facile le fonctionnement des régimes démocratiques. Ce point est intéressant et mériterait une longue discussion, que je peux seulement ébaucher ici.

Les nationalistes invoquent toujours l'unité, la cohésion, la solidarité. Mais le nationalisme est-il favorable, dans les faits, à celles-ci? En Irlande du Nord, la division de la population entre catholiques et protestants a empêché jusqu'à présent la démocratie de fonctionner convenablement. Mais, aux Pays-Bas, le même type de division religieuse n'est pas un obstacle à la démocratie. On peut faire la même comparaison entre les conséquences du pluralisme linguistique en Belgique et en Suisse. D'où vient que les différences religieuses ou linguistiques entraînent des conflits politiques plus graves en Irlande du

La Révolution tranquille québécoise n'a pas été produite par le nationalisme, mais par une aspiration modernisatrice et individualiste.

Nord et en Belgique qu'aux Pays-Bas et en Suisse? La population de ces deux derniers pays n'est pas plus homogène que celle des deux premiers. Mais en Irlande et en Belgique, on croit que des religions ou des langues différentes définissent des nations différentes tandis qu'aux Pays-Bas et en Suisse on ne le croit pas. La difficulté pour la démocratie ne résulte pas de la diversité culturelle de la population mais du nationalisme, qui fait croire que l'homogénéité est politiquement nécessaire.

Je serais même tenté de penser que, si les Pays-Bas et la Suisse sont devenus des démocraties particulièrement bien réussies, c'est

La difficulté pour la démocratie ne résulte pas de la diversité culturelle de la population mais du nationalisme, qui fait croire que l'homogénéité est politiquement nécessaire.

peut-être parce que, dans ces deux pays, des gens ayant des religions différentes ont dû, depuis plusieurs siècles, apprendre à se gouverner ensemble. Un autre exemple, plus récent, va dans le même sens. En 1947, quand l'Empire des Indes devient indépendant, il est partagé entre deux États, l'Inde et le Pakistan. L'Inde devient un État laïc, acceptant en principe la diversité des religions et des langues de ses citoyens - diversité qui est bien plus grande que dans n'importe quel autre pays. La création du Pakistan correspond à un projet d'homogénéité: ses fondateurs veulent qu'il soit un État musulman peuplé de musulmans. Depuis 1947, c'est l'Inde qui est restée une démocratie, imparfaite, mais en fin de compte assez admirable. C'est le Pakistan qui a connu plusieurs coups d'État militaires et, en 1971, une guerre civile très grave qui a brisé le pays en deux.

Ces quelques exemples ne suffisent pas pour trancher la question, mais ils montrent que la thèse de mes contradicteurs, à savoir que l'homogénéité culturelle est une condition de la réussite des démocraties, n'est pas plus probable que la thèse inverse, que c'est l'hétérogénéité acceptée qui lui est favorable. En outre, comme je l'ai écrit dans mon livre (p. 39), l'invocation de l'homogénéité est, au Québec, politiquement dangereuse. En effet, si

on pense que la démocratie est défectueuse au Canada à cause de l'hétérogénéité de la population de ce pays, on risque de découvrir que la population d'un Québec indépendant, elle non plus, ne serait pas homogène. En fait, elle ne serait pas beaucoup moins hétérogène que celle du Canada d'aujourd'hui. Si la diversité culturelle est un obstacle à la démocratie, nous sommes très mal pris et l'indépendance n'est pas la solution à notre problème.

PEUT-ON DÉCIDER N'IMPORTE QUOI À LA MAJORITÉ?

Ma discussion des limites de la règle de la majorité est le deuxième point central de *Nationalisme et Démocratie* qui est critiqué par Bonin et Latouche. Je résume mon argument. La règle de la majorité n'est pas la loi suprême de la démocratie, elle n'en est qu'un instrument parmi d'autres, qui est acceptable pour prendre certaines décisions, mais ne l'est pas automatiquement pour toutes les décisions possibles. On observe que les référendums d'autodétermination ont été l'objet de contestations de légitimité dans de nombreux pays au XXe siècle, sauf là où ils étaient presque unanimes. J'ai proposé une explication théorique de ce phénomène: pour qu'une décision à la majorité soit acceptable par ceux qui ont perdu, il faut, d'une part, qu'ils sachent qu'il y aura d'autres votes sur le même type de question où ils auront une chance de gagner et d'autre part, il faut qu'il n'y ait pas de contestation sur les limites de la collectivité qui vote. Ces conditions ne sont normalement pas remplies lorsque l'objet du vote est de diviser un État.

Bonin trouve mon argument «déconcertant». J'en dirai autant de sa critique. Il est d'accord avec moi sur le fait «qu'il ne serait pas prudent de déclarer l'indépendance avec seulement 51% des suffrages exprimés.» Mais il soutient cependant que telle est la règle et que, si je veux le contester, j'ai l'obligation de proposer une règle meilleure, ce qui m'obligera à «ramer». Je n'ai nullement cette obligation. Pour avoir le droit de montrer que la solution d'un problème est mauvaise, je ne suis pas tenu de connaître la bonne solution. Pour dire, par exemple, que dans certains pays il n'y a pas de limitation de vitesse sur les autoroutes et que cela est la cause d'accidents, je ne suis pas obligé de décider quelle devrait être la limite de vitesse. Et, même si j'avais une suggestion judicieuse à faire à cet égard, cela ne ferait pas ralentir les voitures. Bonin a une idée étrange de ce qui fait exister les règles dans une société.

Après un référendum que les indépendantistes remporteraient, beaucoup de ceux qui auront voté «Non» se soumettront au résultat, mais certains ne se soumettront pas. Face à ce problème, les nationalistes ne savent rien faire d'autre que répéter dogmatiquement : «Vous devrez vous soumettre, c'est la règle.» Je dis qu'ils se trompent: la règle qu'ils invoquent n'existe pas, ni en droit positif canadien (ce qui est bien connu), ni en droit international (ce qui est presque aussi bien connu, sauf par quelques juristes partisans), ni dans les principes de la démocratie, notion plus floue que les deux précédentes.

SI LA DIVERSITÉ CULTURELLE EST UN OBSTACLE À LA DÉMOCRATIE, NOUS SOMMES TRÈS MAL PRIS ET L'INDÉPENDANCE N'EST PAS LA SOLUTION À NOTRE PROBLÈME.

C'est ce dernier point que j'ai discuté dans mon livre. J'ai montré pourquoi les règles de prise de décision démocratique, si souvent admirables de simplicité et d'efficacité, deviennent inopérantes quand il s'agit de diviser un État. C'est ce qui aide, d'ailleurs, à comprendre pourquoi tant d'humains se sont entretués avant, pendant ou après des votes d'autodétermination. À ce problème, je n'ai aucune solution à proposer, sauf, comme je l'ai écrit, page 102, celle d'éviter qu'il se pose. Et, si j'étais capable d'en imaginer une, elle ne deviendrait pas pour autant une règle sociale effective. Que nous aimions cela ou non, nous devons savoir, à la veille d'un référendum sur l'indépendance, qu'il n'existe pas de règle qui oblige toutes les personnes concernées à accepter que son résultat ait force de loi.

Sur la règle de la majorité, l'argument de Latouche est plus désopilant. Savez-vous pourquoi environ 60% des Québécois répondent dans de nombreux sondages que pour faire l'indépendance il faudrait une majorité d'au moins 60%? Parce qu'ils sont «provinciaux», au sens qu'a ce mot dans les salons snobinards parisiens: «ils aiment prouver qu'il leur est tout «naturel» d'en faire davantage que le client en demande» (p. 195).

Ce point mériterait d'être discuté sérieusement. Imaginons un instant que le «Non» l'emporte avec une majorité très faible. Cela aura probablement les deux conséquences suivantes: d'abord, cela donnera une nouvelle vigueur aux discours de la petite minorité nationaliste qui conteste le droit de vote de certains Québécois sous prétexte qu'ils ne parlent pas la bonne langue ou n'ont pas les bonnes «racines». Ensuite, un grand nombre de nationalistes, même modérés et parfaitement démocrates, penseront que, puisqu'on est passé si près de la victoire, il faut chercher l'occasion de revoter le plus vite possible sur l'indépendance.

Il est raisonnable de supposer qu'en cas d'une victoire du «Oui» obtenue de justesse, certains fédéralistes réagiront de la même façon: ils chercheront à créer les circonstances permettant de rejouer la partie.

C'est pourquoi on ne devrait

organiser de référendum d'indépendance que dans les situations où l'on peut obtenir une majorité assez forte pour que ces problèmes ne se posent pas. Vouloir le faire dans la situation où nous sommes, sans autre perspective que celle de perdre ou de gagner par artifice une majorité si faible qu'elle n'a aucune chance de se maintenir jusqu'à la réalisation effective de l'indépendance, c'est de l'irresponsabilité totale.

PEUT-ON DISCUTER PAR ÉCRIT AVEC DES GENS QUI NE SAVENT PAS LIRE?

Les points qui précèdent sont importants et je remercie mes critiques de m'avoir donné l'occasion d'y revenir. Ceux que je vais aborder maintenant le sont moins, ils ne portent pas sur le fond du problème mais sur les procédés de discussion de Bonin et de Latouche.

Le premier, par exemple, écrit: «...la profondeur du nationalisme "civique", "tolérant", "libéral" et "démocratique" du Canada anglais». En utilisant ainsi des guillemets dans la recension de mon livre, il fait croire à ses lecteurs que c'est ainsi que j'ai moi-même qualifié le nationalisme du Canada anglais et que mes objections au nationalisme sont partiales puisqu'elles ne visent que celui des Québécois.

Mais je n'ai jamais utilisé les mots «tolérant», «libéral» ou «démocratique» à propos de quelque nationalisme que ce soit. Parlant du nationalisme civique en général, j'ai écrit, page 19, qu'il est «plutôt un facteur de cohésion sociale, de justice et de paix civile», ce qui a peut-être un rapport avec la démocratie, mais n'en a guère avec la tolérance ou le libéralisme. Et, surtout, je n'ai jamais parlé du «nationalisme du Canada anglais». J'ai parlé du nationalisme civique canadien, ce qui n'est pas du tout la même chose. J'ai insisté, par exemple aux pages 29, 40, 68, sur le fait que le conflit principal à propos de l'indépendance du Québec n'oppose pas les Québécois aux autres Canadiens, mais oppose entre eux des Québécois qui n'ont pas la même idée de la nation à laquelle ils appartiennent. Il y a, dans la ville de Québec, un grand nombre d'adeptes du nationalisme civique canadien. Certains de ceux que je connais ont des arrière-grands-parents qui étaient québécois, catholiques et francophones. Il serait absurde de désigner leur nationalisme comme étant celui «du Canada anglais». Il y a également dans le texte de Pierre-Yves Bonin d'autres erreurs de lecture, mais moins flagrantes que celle-ci.

L'INVOCATION DE L'HOMOGÉNÉITÉ EST, AU QUÉBEC, POLITIQUEMENT DANGEREUSE.

Chez Daniel Latouche, l'art de la caricature est beaucoup plus poussé. Il consacre trois pages de son livre (107 à 110) à la discussion d'une idée qui se trouve à la page 76 du mien: il y aura dans un éventuel Québec indépendant une minorité hostile à cette indépendance. Celle-ci sera, pour le nouvel État, une difficulté plus grave que ne l'est aujourd'hui pour le Canada l'existence des indépendantistes québécois. Il me reproche de fonder le «droit démocratique» de la minorité fédéraliste sur le degré de sa fureur (p. 109), alors que j'ai écrit que ce point n'est pas un argument de droit mais de prudence (p. 76).

Pourquoi la minorité de nostalgiques du Canada entraînerait-elle des difficultés plus graves pour le Québec indépendant que celles qu'entraîne aujourd'hui pour le Canada la minorité d'indépendantistes québécois? Pour trois raisons que je mentionne aux pages 76 à 78: ceux-là constitueront une proportion plus importante de la population du Québec que ceux-ci de la population du Canada. Après l'indépendance, la minorité insatisfaite sera dans une situation nouvelle, donc plus incertaine et plus inquiétante que celle, bien connue donc rassurante, de la minorité insatisfaite d'aujourd'hui. Et les difficultés pratiques de la période de transition multiplieront les occasions de conflits. Je ne procède donc pas, comme le prétend Latouche, à une évaluation de la valeur subjective des attachements collectifs, mais à l'analyse d'une structure de situation: «Si le Québec était indépendant depuis 50 ans, l'insatisfaction des frustrés de l'indépendance ne serait pas un problème plus grave que celle des frustrés du fédéralisme dans le Canada d'aujourd'hui. Mais pendant le processus de séparation, elle sera un problème beaucoup plus grave» (p. 78).

On peut sans aucun doute discuter ces arguments. Plutôt que de le faire, Latouche me prête un raisonnement tarabiscoté en cinq points où le point 3 renvoie au point 1, le point 4 au point 2 et le point 5 au point 4, dont il montre sans difficulté qu'il est incohérent (p. 109). D'après lui, ce serait la conscience qu'auraient les fédéralistes de l'irrationnalité de la position de leurs adversaires qui expliquerait, à mes yeux, leur attachement plus grand à leur propre cause. Ceci n'a aucun rapport avec ce que je pense et ce que j'ai écrit, à savoir qu'on ne peut pas choisir entre des nationalismes rivaux avec des arguments rationnels (p. 35), que l'attachement de certains Québécois au Canada correspond à «des raisons aussi profondes et aussi incommunicables» que celles des indépendantistes (page 80). J'ai même pris la précaution d'écrire que mon antinationalisme est, dans son principe, aussi irrationnel qu'un nationalisme (p. 28).

D'ailleurs, quand Daniel Latouche déforme complètement les opinions de quelqu'un pour en faire un simulacre de critique, il ne s'agit probablement pas d'erreurs de lecture. ■

LES DÎNERS DE *CITÉ LIBRE*

Montréal

jeudi, le 12 octobre 1995
de 17h30 à 21h

CLAUDE RYAN
Ancien directeur du Devoir,
Ancien chef du
Parti libéral du Québec,
Chef des forces du Non lors du
référendum de 1980
"*L'ENJEU DU RÉFÉRENDUM*"

Renseignements et réservation:
Isabelle Randria
(514) **671-8487**

Québec

Le 23 octobre 1995
à partir de 18h

PAUL WARREN
Professeur de cinéma
à l'Université Laval
CLAUDE COSSETTE
Spécialiste en communication
"*COMMENT ON VEND LE RÉFÉRENDUM: STRATÉGIES ET IMAGES*"

Renseignements et réservation:
Paul et Judith Stryckman
(418) **683-3639**

Ottawa

mercredi, le 18 octobre 1995
de 17h30 à 21h

L'HONORABLE MARC LALONDE
Avocat, ancien ministre du gouvernement Trudeau
"*D'UN RÉFÉRENDUM À L'AUTRE*"

Renseignements et réservation:
Rolande Beauchemin
(819) **770-2467**

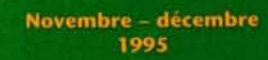


Marc Lalonde



Claude Ryan


Cité
libre


Novembre – décembre
1995


0 65385 72220